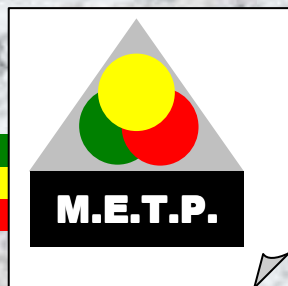


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE LA REFONDATION
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
Secrétariat Permanent





COMITE NATIONAL SUR LA REFONDATION
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
Secrétariat Permanent

**DOCUMENT STRATEGIQUE DE
POLITIQUE GENERALE** en matière de
redressement et de développement
de l'enseignement technique et
Professionnel au Congo.

Auteur :

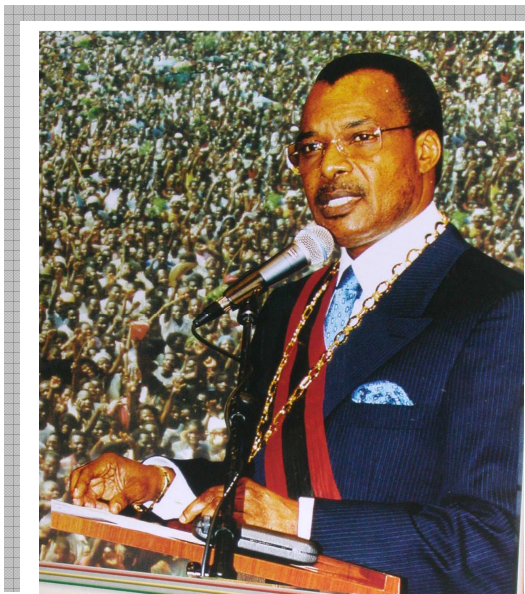
Nom du fichier :
Emplacement :
Date de création :
Date de modification :
N° de version : Draft N° 06

GRTM (Groupe de Travail sur la Refondation)

Couverture - Reforme_ETFP Plan d'action

08 février 2005
04/09/2008

MOT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Trois années se sont écoulées depuis que j'ai proposé au peuple congolais qui l'a approuvée, une nouvelle vision du développement de notre pays. **La Nouvelle Espérance**. Ces années étaient placées sous le signe de la recherche de la paix, de la sécurité et de la tranquillité. Elles ont aussi permis la mise en place du cadre institutionnel et réglementaire indispensable à la poursuite de notre action. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le Congo, libéré des troubles et des incertitudes, est en marche sûre et déterminée vers la réalisation de son développement. La signature en décembre 2004, avec le Fonds Monétaire International, d'un Programme à moyen terme dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la

Croissance, augure des lendemains meilleurs dont notre peuple doit tirer profit. C'est la nouvelle mission que j'ai confiée au Gouvernement de la République à compter de cette année 2005.

Chaque ministère doit, par conséquent, s'approprier *La Nouvelle Espérance* en menant à bien, avec justesse, rigueur et détermination, des programmes de développement sectoriel devant participer aux efforts de réduction de la pauvreté. Celle-ci est lancinante, multiforme et plurielle. Elle est sensible, délicate et alimente souvent de légitimes impatiences. De ce fait, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'amélioration et la construction des voies de communication, la réduction du chômage, la réhabilitation des centres de santé et des écoles sont des objectifs très précis qu'il convient à l'équipe gouvernementale de traduire dans les faits et d'en obtenir une large adhésion.

C'est dans cet esprit que le département en charge de l'enseignement technique et professionnel se devait d'entreprendre, dans l'immédiat, la réforme de son sous-secteur éducatif afin d'améliorer la qualité de ses produits et assurer, notamment, une meilleure insertion professionnelle et économique des jeunes.

Denis SASSOU NGUESSO

Président de la République du Congo,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

REMERCIEMENTS DU MINISTRE



Le présent « Document Stratégique de Politique Générale en matière de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel au Congo » a été produit par le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) dans le droit fil de la « **Nouvelle Espérance** », projet de société par lequel Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, a été élu.

Comme d'autres domaines stratégiques qui fondent l'action du Gouvernement pour les dix prochaines années, notre sous secteur éducatif, qui est au centre du dispositif de formation et de qualification des ressources humaines dont le pays a besoin pour garantir son développement durable et lutter contre la pauvreté et le chômage endémique des jeunes, a décidé d'élaborer une politique décennale en vue du redressement et du développement de l'enseignement technique et professionnel au Congo.

Ainsi, tout en prenant en compte les exigences de la décentralisation et dans l'optique de l'échéance de 2015 fixée par le **Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)**, nous avons décidé de mener des réformes profondes en vue d'opérer les choix d'actions les plus cohérents, garantissant un développement harmonieux et durable du pays en matière de formation technique et professionnelle.

Nous tenons donc à remercier avec déférence Son Excellence Monsieur le Président de la République pour la pertinence des directives et orientations contenues dans **la Nouvelle Espérance**.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des rédacteurs du SNAT qui nous ont permis par leurs analyses spatiales, de donner à ce document les matériaux justifiant principalement la rénovation de la carte scolaire de notre sous secteur éducatif.

Que tous ceux qui ont apporté de près ou de loin leur contribution à la réalisation et à l'enrichissement de ce document trouvent ici l'assurance de notre gratitude.

Pierre-Michel NGUIMBI

Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	3
REMERCIEMENTS DU MINISTRE	4
MOTIVATION POLITIQUE AU REGARD DE LA NOUVELLE ESPERANCE	11
SCHEMA DU MODELE SYSTEMIQUE DE LA REFONDATION	13
LE CONGO EN QUELQUES LIGNES	14
SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	15
SECTEUR SECONDAIRE : INDUSTRIE	15
SECTEUR TERTIAIRE : COMMERCE, TOURISME, TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS	16
LE SYSTEME EDUCATIF	16
LE CONTEXTE NATIONAL	17
LE CONTEXTE DE L'ETFP POUR L'AFRIQUE ET LES RECOMMANDATIONS DE TROIS GRANDES INSTITUTIONS	19
- SELON L'UNESCO	19
- SELON L'OIT	20
- SELON LA BANQUE MONDIALE	21
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUJOURD'HUI	22
DESCRIPTION	22
<i>L'ORGANIGRAMME DU METP</i>	23
<i>LA REPARTITION ET LE NOMBRE DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION</i>	25
<i>EFFECTIFS DES APPRENANTS</i>	26
<i>LES APPRENANTS DE L'ETP A L'ETRANGER</i>	28
<i>LE PERSONNEL ENSEIGNANT</i>	28
<i>LES DOMAINES ET STRUCTURES DE FORMATION</i>	29
<i>LA FORMATION INITIALE, CONTINUE ET PERMANENTE</i>	31
<i>LES PROGRAMMES, FILIERES ET PROFILS DE FORMATION</i>	31
DIAGNOSTIC ET COMMENTAIRES	32
<i>AU PLAN DE L'ACCES AU SOUS SECTEUR</i>	32
<i>AU PLAN DE LA QUALITE DU SOUS SECTEUR</i>	33
<i>AU PLAN DE LA GESTION DU SOUS SECTEUR</i>	34

<i>COMMENTAIRES</i>	35
LA REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	36
INTRODUCTION :	36
PRINCIPES DIRECTEURS	37
<i>AU PLAN DU SYSTEME EDUCATIF</i> :	37
<i>AU PLAN DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL</i> :	37
OBJECTIFS MAJEURS	39
OJ.1 - Améliorer et accroître l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation.....	39
OJ.2 - Répondre au plan central et local, tant public que privé, à la demande massive et diversifiée de qualification.....	39
OJ.3 - Assurer une meilleure adéquation formation - emploi.....	39
OJ.4 - Faciliter l'insertion professionnelle et économique	39
RESULTATS ATTENDUS	39
RS.1 - Une meilleure efficacité et efficience des dispositifs de formation	39
RS.2 - Un développement de gisement permanent de ressources humaines qualifiées	39
RS.3 – Un dispositif performant de formation des formateurs et des apprenants	40
RS.4 – Un apport qualitatif et suffisant de professionnels compétents,	40
LES PILIERS DE LA REFONDATION	41
INTRODUCTION	41
PILIER N° 1 : UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL, STRUCTURAL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.	42
PL1.01 - La loi scolaire révisée.....	43
PL1.02 - Les lois d'orientation et de programmation	43
PL1.03 – Les décrets portant création des statuts particuliers de formateur–métier, de formateur-tuteur et de professionnel - formateur.....	43
PL1.04 – Le décret portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle	43
PL1.05 – Le décret sur le principe de la double tutelle des écoles de métiers et la gestion paritaire des écoles professionnelles.....	43
PL1.06 – Le décret portant création de la Commission Nationale d'agrément des établissements privés du sous-secteur	43
PL1.07 – L'arrêté portant sur l'évaluation périodique des compétences et des qualifications.....	43
PL1.08 - Les arrêtés du ministère de l'ETP complétant les dispositions du décret créant la Commission Nationale d'Agrément	44
PL1.09 – Les décrets et arrêtés d'application.....	44
PL1.10 - Le code de l'enseignement technique et professionnel.....	44

PL1.11 – Le cadre des Conventions de Partenariat entre le METP et les autres structures de formation..... 44

PILIER N° 2 : UN MAITRE D'ŒUVRE UNIQUE ET FEDERATEUR DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE..... 44

PL2.01 – Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures du ministère45

PL2.02 - L'analyse du marché du travail..... 45

PL2.03 – La planification de l'offre de formation 45

PL2.04 - L'organisation du dispositif national de formation 45

PL2.05 – La rénovation d'une carte scolaire inadaptée et inégale 46

PL2.06 - L'équité dans l'accès et les conditions de formation des apprenants..... 46

PL2.07 – La création d'une commission programmes..... 46

PL2.08 – La création d'un Observatoire des Métiers et des Qualifications professionnelles (OMEQUA)
46

PL2.09 – La création d'un dossier informatisé de l'enseignant..... 46

PL2.10 – La maîtrise des enseignants non fonctionnaires et non permanents..... 46

PL2.11 – La planification optimale des affectations des personnels dans tous les établissements47

PL2.12 – La création d'un corps de conseillers à l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle
47

PL2.13 – La formation d'un personnel spécialisé et qualifié dans le pilotage et le management du sous secteur 47

PL2.14 – La mise en place d'un programme spécifique de normalisation et de certification des qualifications 47

PL2.15 – La formation conjointe pour le renforcement des capacités des partenaires privés..... 47

PILIER N° 3 : L'AMELIORATION ET LA VALORISATION DE LA CONDITION ENSEIGNANTE. 48

PL3.01 – La formation des enseignants et des PATS 48

PL3.02 – La capitalisation de l'expérience acquise..... 48

PL3.03 – La formation d'un corps d'inspecteurs reconnus..... 48

PL3.04 – La redéfinition des conditions d'accès à la profession enseignante 49

PL3.05 – La promotion de la fonction enseignante 49

PL3.06 – La dotation d'une trousse pédagogique à chaque enseignant 49

PL3.07 – Un programme de construction, de réhabilitation et de rénovation des logements pour le personnel enseignant 49

PL3.08 – La mise en place d'une plateforme de concertation sur la condition enseignante 49

PL3.09 – La visite médicale annuelle obligatoire à la charge de l'Etat 49

PL3.10 – L'instauration d'une indemnité d'activité pédagogique extrascolaire..... 49

PL3.11 – L'instauration d'une prime de vacances scolaires..... 49

PL3.12 – La célébration de la journée nationale de l'enseignant..... 49

PL3.13 – La responsabilisation de l’enseignant absent ou déserteur de son poste par la Mise en place d’un système fiable de contrôle de présence des enseignants.....	50
PL3.14 – L’instauration d’une prime spéciale d’incitation en zone difficile	50
PILIER N° 4 : UNE NOUVELLE APPROCHE PEDAGOGIQUE.	50
PL4.01 – Le développement des structures de formation de l’ETP.....	51
PL4.02 – La généralisation et la systématisation du livret scolaire, du cahier de liaison, de la fiche d’orientation, du carnet d’atelier et de stage.....	51
PL4.03 – Le suivi de l’activité scolaire des apprenants par le biais de l’Internet.....	51
PL4.04 – La construction des centres de documentation et d’information pédagogiques.....	51
PL4.05 – La création d’un fonds social et pédagogique ministériel du livre et des outils didactiques.....	51
PL4.06 – La mise en place d’un dispositif d’aide au financement du livre technique et professionnel dans les structures d’enseignement et de formation	52
PL4.07 – La professionnalisation des filières	52
PL4.08 – L’élaboration des programmes basés sur l’approche par compétences.....	52
PL4.09 – L’intégration des compétences transversales dans les programmes	52
PL4.10 – Le développement des dispositifs de formation par alternance école – entreprise et d’apprentissage	52
PL4.11 – La création des commissions interministérielles d’orientation scolaire et universitaire..	52
PL4.12 – La création d’une banque de données des ressources qualifiées.....	52
PL4.13 – Le développement des formations de pré-insertion et modulaires, centrées sur les petits métiers	53
PL4.14 – La revalorisation des diplômes	53
PL4.15 – La création d’un passeport de qualification professionnelle (PQP)	53
PL4.16 – Le contrôle des programmes et la sécurisation des diplômes.....	53
PL4.17 – La dynamisation de la formation professionnelle continue à travers le tutorat	53
PL4.18 – Animation et vulgarisation des technologies de l’information et de la communication... ..	53
PILIER N° 5 : LA MISE EN ŒUVRE LOCALE DE LA FORMATION.....	54
PL5.01 - La rénovation de la carte scolaire	54
PL5.02 – L’établissement scolaire ouvert au secteur productif.....	55
PL5.03 – La gestion et le contrôle des établissements scolaires mieux définis et structurés.....	55
PL5.04 - L’internat rétabli pour favoriser le développement de certaines filières coûteuses dans certains lieux	55
PL5.05 – L’autonomisation de la jeune fille	55
PL5.06 – L’insertion et la réinsertion des populations à risque par la qualification	55
PL5.07 – La rationalisation des différents ordres d’enseignement public et privé et de la recherche technologique	55
PL5.08 – La mise en place d’un système efficace de sécurisation des établissements scolaires, entre autre, par l’utilisation des militaires et policiers à la retraite.....	56

PL5.09 – L’acquisition des titres fonciers pour les établissements scolaires et les espaces réservés aux infrastructures scolaires.	56
PILIER N° 6 : LE DEVELOPPEMENT D’UN PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ATTRACTIF.....	56
PL6.01 – Le développement d’une politique de coopération et de partenariat	56
PL6.02 - Le renforcement local des liens avec le secteur productif.	57
PL6.03 – L’instauration au niveau de la CEMAC des relations permanentes d’échange et de coopération 57	
PL6.04 - La consolidation des relations entre le METP et ses principaux partenaires.	57
PL6.05 – La mise en place d’un partenariat entre le ministère de l’enseignement technique et professionnel et les collectivités locales et territoriales.....	57
PL6.06 - Le Partenariat entre le METP et les autres structures de formation.....	57
PL6.07 – Le partenariat avec les organisations patronales.....	57
PL6.08 – L’adoption du principe de création des statuts particuliers de formateur –métier, formateur-tuteur et de professionnel – formateur.	57
PL6.09 - L’adoption du principe de création et de financement du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle.....	57
PL6.10 - La mise en place de la Commission nationale d’agrément des établissements privés du sous-secteur 58	
PL 6.11 – L’adoption du principe de la double tutelle des écoles de métiers et de gestion paritaire de certaines écoles professionnelles.	58
PILIER N° 7 : UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT ET DIVERSIFIE.	58
PL7.01 - La création du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)	58
PL7.02 - La participation des entreprises au financement du sous secteur	58
PL7.03 - Le recours à l’aide et aux financements de la coopération bi- et multilatérale.	58
PL7.04 – La création d’un compte économique de l’ETFP	59
PL7.05 - La mise en place d’un système d’évaluation du financement de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.	59
RECOMMANDATIONS	59
PORTEE GENERALE	59
<i>Recommandation N°02 : Création du nouveau cadre juridique de l’ETFP (lois d’orientation et de programmation, code de l’ETFP et les textes règlementaires de complétude).....</i>	<i>59</i>
Recommandation N°03 :	59
PORTEE SPECIFIQUE	60
<i>AU PLAN DE L’ACCES AU SOUS SECTEUR EDUCATIF.....</i>	<i>60</i>
<i>AU PLAN DE LA QUALITE DU SOUS SECTEUR EDUCATIF.....</i>	<i>60</i>
Recommandation N°36 :	61
<i>AU PLAN DE LA GESTION DU SOUS SECTEUR EDUCATIF</i>	<i>61</i>

<i>Recommandation N°45</i> :.....	62
<i>Recommandation N°56</i> :.....	62
<i>Recommandation N°57</i> :.....	62
<i>Recommandation N°58</i> :.....	62
<i>Recommandation N°59</i> :.....	62
PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONDATION	63
LES PHASES DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONDATION	63
<i>PHASE I : INITIALISATION DU PROCESSUS DE LANCEMENT DE LA REFONDATION</i>	63
<i>PHASE II : ELABORATION DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE POLITIQUE GENERALE, DES LOIS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION ET DU PLAN DECENNAL</i>	64
<i>PHASE III : PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE VALIDATION PAR LES ACTEURS DIRECTS ET INDIRECTS</i>	64
<i>PHASE IV : DECISIONS ET LEGITIMATION PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES</i>	65
<i>PHASE V : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF OPERATIONNEL D'EXECUTION DU PLAN DECENNAL DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR</i>	65
<i>PHASE VI : EVALUATION ET CAPITALISATION DES RESULTATS OBTENUS</i>	65
CONCLUSION	66
EQUIPE DE TRAVAIL	67
QUELQUES REPERES	68
SIGLES ET ABREVIATIONS	69
BIBLIOGRAPHIE	72
DOCUMENTS ET RAPPORTS	72
TEXTES JURIDIQUES	72
ANNEXES	73
A - PARCOURS SCOLAIRE AVEC LA REFONDATION	74
B – LES ETABLISSEMENTS DE L'ETP AUJOURD'HUI	75
C – LES STRUCTURES DE FORMATION DE L' ETP APRES LA REFONDATION	93

MOTIVATION POLITIQUE AU REGARD DE LA NOUVELLE ESPERANCE

En lisant la première page de « La Nouvelle Espérance », nous pouvons mesurer la motivation et l'objet de l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président de la République à assumer la plus haute fonction du pays. Cette responsabilité lui a été confiée par le peuple congolais à la suite d'une élection remarquablement populaire, confortant ses certitudes selon lesquelles :

1. « Les fondements sur lesquels repose notre pays sont encore fragiles et précaires, il faut les consolider ;
2. Le Congo a besoin d'un changement en profondeur, il en est apte ;
3. Le Congo ne peut plus se reconnaître dans les combats du passé, dans les stériles affrontements fratricides et les manœuvres d'hommes politiques véreux, pourvu qu'on lui en donne les moyens ».

Pour mieux affirmer ces certitudes, les mettre en pratique et en partage, il a paru nécessaire, au Président de la République, en réponse à l'appel du devoir et de la responsabilité, d'en fixer les axes d'action plus larges qui correspondent à sa vision du Congo de demain.

Au regard de l'état du Congo en octobre 1997 et du bilan des cinq années de la transition politique, le Président de la République a présenté au suffrage populaire un projet de société, devenu le programme du Gouvernement : **la Nouvelle Espérance**.

Ce projet-programme qui s'articule autour de douze engagements vise à :

1. garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays, à rénover l'administration publique, à renforcer ses capacités institutionnelles et à promouvoir la bonne gouvernance ;
2. faire passer l'économie de sa situation de précarité et d'instabilité à une situation de croissance régulière, assise sur une base de production diversifiée et modernisée ;
3. créer des zones économiques spéciales de développement privilégié susceptibles d'attirer de nombreux investisseurs privés ;
4. mailler l'ensemble du pays d'infrastructures de base viables tant pour le transit international que pour le désenclavement ;
5. éradiquer le chômage, de masse en favorisant la création de dizaines de milliers d'emplois chaque année dans tous les secteurs aussi bien formels qu'informels de l'économie ;
6. réduire progressivement la pauvreté en rendant accessibles à tous les Congolais l'eau potable, l'électricité, les soins de santé primaire, l'éducation, ainsi qu'en encourageant la prise en charge de chacun par sa participation aux initiatives créatrices d'emplois ou génératrices de revenus ;

7. relever progressivement et substantiellement la qualité de vie des Congolais par des politiques économiques et sociales conséquentes ;
8. désendetter l'Etat en poursuivant la coopération avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ;
9. poursuivre la restructuration et la diversification de notre système financier national ;
10. réformer notre fiscalité pour une meilleure mobilisation des ressources financières ;
11. contribuer avec beaucoup plus de volonté politique à l'intégration de la sous région Afrique Centrale ;
12. rendre plus performants nos échanges et notre coopération économique avec les autres pays du monde.

Le rappel de ces douze engagements et certitudes du Chef de l'Etat, qui justifient ses choix et le chemin politique qui lui permet de définir et de conduire l'action gouvernementale dans un régime politique de type présidentiel qui est le nôtre, vise à évoquer la responsabilité des hommes et des femmes qui, aux côtés du Président de la République, ont le devoir et la loyauté de traduire ces engagements par des faits palpables et mesurables.

Sans vouloir être péremptoire, comment alors y parvenir si au-delà de l'adhésion populaire obtenue par l'élection du Président de la République, les ressources budgétaires et surtout humaines n'étaient pas quantitativement et qualitativement mobilisées pour la mise en œuvre de ces engagements.

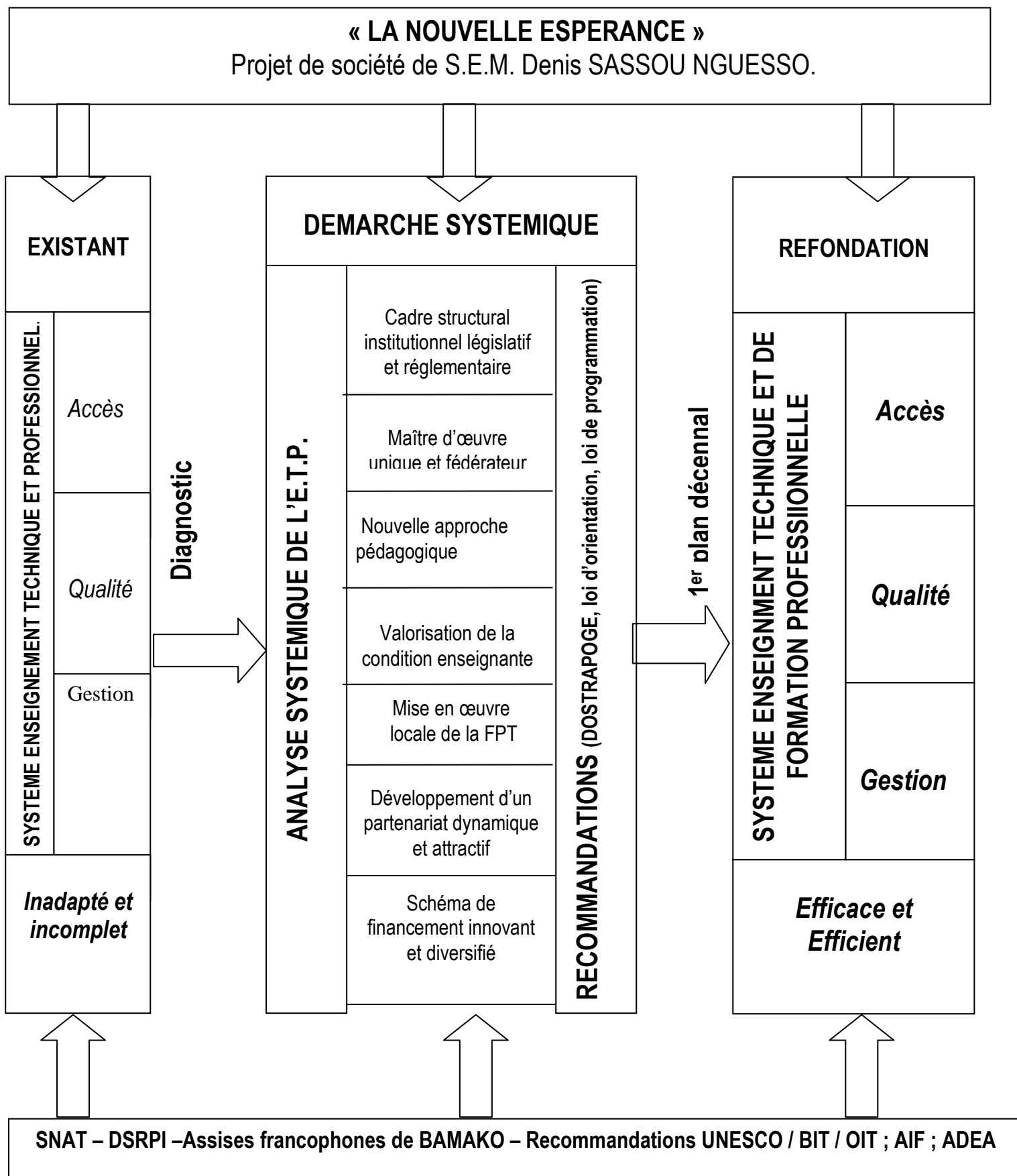
Les accords avec les institutions de *Bretton Woods* de décembre 2004 à travers le programme à moyen terme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance devraient soulager le Congo de la dette qui l'étrangle et libérer certaines ressources budgétaires au profit des secteurs sociaux.

A contrario, la mobilisation des ressources humaines formées et qualifiées pour mener à terme les douze chantiers et ceux qui en découlent reste une problématique non résolue.

L'éducation et la formation de base pour tous, la professionnalisation des filières à l'université, le redressement et le développement de l'enseignement technique et professionnel de qualité sont parmi les meilleurs moyens de pourvoir notre pays en ressources humaines formées et qualifiées capables de relever les défis de la croissance économique, du progrès technologique, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

C'est dans ce cadre que le document stratégique de politique générale en matière de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel a été initié.

SCHEMA DU MODELE SYSTEMIQUE DE LA REFONDATION



- Nom officiel : République du Congo
- Situation : Afrique Centrale
- Indépendance : 15 août 1960
- Capitale : Brazzaville
- Superficie : 342 000 Km²
- Population : 2 700 000 habitants (estimation 2000)
- Régime politique : Présidentiel
- Chef de l'Etat : SEM Denis SASSOU-NGUESSO
- Taux de croissance démographique : 2,8%
- Départements : Likouala (Impfondo), Sangha (Ouessou), Cuvette Ouest (Ewo), Cuvette (Owando), Plateaux (Djambala), Pool (Kinkala), Bouenza (Madingou), Lékoumou (Sibiti), Niari (Dolisie), Kouilou (Pointe-Noire) et Brazzaville (Brazzaville).
- Hydrographie : Fleuve Congo (le plus important du monde après l'Amazone)
Une trentaine d'autres fleuves et rivières navigables tels que le Kouilou, le Niari, le Bouenza, l'Alima, le Ngoko, le Sangha et le Likouala aux herbes.
- Monnaie : Franc CFA
- Langues : Français (officielle), Lingala et Kikongo (nationale)
- Taux d'alphabétisation : 78,6 %
- Taux de chômage : 38% (pour les personnes âgées de 15 ans et plus)
- Taux d'urbanisation : 60% (Brazzaville & Pointe-Noire : 55%)
- Population jeune (moins de 20 ans) : plus de 50%
- Contribution au PIB par secteur : tertiaire à 23%, secondaire à 6% et primaire à 71%.
- Ressources principales : Pétrole et ressources forestières (64% du PIB et 98% des exportations dont 93% pour le pétrole seul)
- Taux moyen de croissance économique entre 1980 et 2000 : 3,9%

SECTEUR PRIMAIRE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

Le Congo possède dix millions d'hectares de terres arables dont 2% seulement sont cultivées. Aussi, l'agriculture congolaise, qui occupe environ 40% de la population active, ne compte que pour 6% du produit intérieur brut (PIB). L'élevage est quasi inexistant, les quelques fermes bovines appartenant essentiellement à l'Etat ayant cessé leur activité. En dehors de l'élevage paysan, le Congo dépend entièrement de l'extérieur pour la couverture de ses besoins en produits carnés. Les côtes maritimes et les cours d'eau du Congo bien que très poissonneux fournissent une production bien en deçà des potentialités halieutiques exploitables du pays. Si la pêche maritime compte quelques unités modernes, elle reste en grande partie, de même que la pêche continentale, pratiquée de manière artisanale. Le potentiel forestier congolais est immense et représente près de 10% des forêts denses d'Afrique. Le Congo est à l'origine d'une technique de portée mondiale sur la multiplication des essences à croissance rapide (eucalyptus, pins) par clonage, dont il a réalisé des milliers d'hectares de plantations dans la région de Pointe-Noire.

SECTEUR SECONDAIRE : INDUSTRIE

Ce secteur est dominé par l'industrie extractive constituée essentiellement par l'exploitation pétrolière (le pétrole représente près de 64% du PIB). Les industries hors pétrole sont très peu développées et représentent à peine 7% du PIB. Elles concernent notamment la transformation du bois, la production de sucre de canne, de ciment et des produits pétroliers. Un tissu de petites et moyennes entreprises couvre divers domaines d'activités.

SECTEUR TERTIAIRE : COMMERCE, TOURISME, TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS

Il est essentiellement dominé de par sa participation au PIB, par les branches commerce, restauration, hôtellerie, transport et télécommunications. Le secteur a connu beaucoup de recul ces dernières années et se trouve en pleine reprise. Les transports ferroviaire et fluvial connaissent une crise qui a fortement diminué les échanges commerciaux : le trafic de transit au Port de Pointe-Noire des produits en provenance des pays voisins est passé de 70 % au début des années 70 à moins de 5% en 1999. Le trafic des marchandises représente moins de 20% de celui des années 80. Le parc hôtelier qui a baissé pendant les années de crise politique, connaît une croissance remarquable. Le taux d'occupation des chambres bien qu'ayant baissé de 8,8% entre 1997 et 1998, est lui aussi en pleine amélioration.

Le secteur tertiaire représente 97% du potentiel des emplois et de l'activité des entreprises, ce qui fait du Congo un pays de consommation qui importe pour environ 100 milliards de francs CFA de produits alimentaires.

LE SYSTEME EDUCATIF

Le secteur de l'éducation nationale est aujourd'hui géré par trois (3) départements ministériels : le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

L'éducation et la formation sont dispensées dans les établissements publics et privés. En plus de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur, le secteur de l'éducation dispose d'un enseignement secondaire composé de deux sous-secteurs : l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Le système éducatif congolais est structuré en quatre (4) degrés, à savoir :

- L'éducation préscolaire de trois ans, assurée par des centres d'éducation préscolaires ;
- L'enseignement primaire de six (6) ans assuré par des écoles primaires. Il est sanctionné par le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) ;
- L'enseignement secondaire de six (6) ans ou sept (7) ans, subdivisé en deux cycles : le premier de quatre (4) ans est sanctionné par le Brevet d'Etudes du 1^{er} cycle (BEPC) ou par le Brevet d'Etudes Techniques (BET) ou un diplôme professionnel équivalent. Le second de deux (2) ans ou trois (3) ans est sanctionné par le Baccalauréat ou par un diplôme professionnel équivalent.
- L'enseignement supérieur dispensé dans les écoles, instituts et facultés et sanctionné par le DEUG, le BTS, la licence, la maîtrise, le DEA et le doctorat.

Certaines formations se font à d'autres niveaux tels que la Jeunesse et le Sport, les Statistiques, la SNE, la SNDE, l'ONEMO et l'ONPT.

LE CONTEXTE NATIONAL

L'amélioration des réseaux de formation professionnelle et technique ainsi que leur décentralisation doivent figurer parmi les grands objectifs du développement harmonieux du Congo, tels que définis dans le schéma national d'aménagement du territoire. D'autant plus qu'avec une population relativement jeune dont 51% âgés de moins de 18 ans et 75% de moins de 30 ans, le Congo connaîtra annuellement une demande additionnelle d'environ 2000 nouveaux demandeurs d'emploi, si le taux d'accroissement démographique reste constant à 2,8%.

En effet, le document intérimaire de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRPI) précise qu'au niveau de l'éducation de base, le taux brut de scolarisation (TBS) qui n'était que de 33% en 1960 est passé à 100% en 1978 pour grimper jusqu'à 121% en 1984 et 126% en 1990. Mais, suite aux différents conflits armés qui sont intervenus dans les années 90, le TBS a progressivement décliné, passant à 107% en 1996 pour tomber à seulement 49% en 1999. A partir de l'année 2000, avec le retour progressif de la paix, les enfants ont repris le chemin de l'école. En 2002, le TBS était estimé à 78%.

D'après les résultats des études menées par le cabinet SAID, du point de vue de l'accès à l'éducation et à la qualification professionnelle, on note que 75,5% de ces demandeurs n'ont aucune expérience en matière d'emploi, près de 53% n'ont jamais été scolarisés – alors que seuls 3,2% d'entre eux ont un diplôme de l'Enseignement Technique et Professionnel – le taux de chômage est estimé à environ 38% pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Cette situation est la conséquence de la détérioration de la qualité de notre système éducatif en perte de vitesse dès le début des années 80.

Ainsi, le poids démographique combiné à l'amélioration du taux brut de scolarisation et à la faiblesse du taux de qualification de la population active pose avec acuité la nécessité de prendre en compte ces paramètres dans la refondation de l'enseignement technique et professionnel pour faire face à la pression considérable sur le marché de l'emploi des jeunes scolarisés et déscolarisés. L'insertion socioprofessionnelle, l'autonomisation de la jeune fille, la valorisation de la condition enseignante et le redressement de la qualité des produits sont parmi les grands défis de cette refondation.

En effet, le Congo doit créer les conditions d'inversion de son système de production économique basé sur l'exportation des matières premières très orientées vers l'extérieur et donc fortement dominé par le secteur tertiaire. La carte scolaire rénovée doit donc participer à l'élaboration des produits expérimentés dans les secteurs primaire et secondaire jusqu'ici très peu développés. Face à une demande du marché de l'emploi sans cesse croissante, l'ETFP doit aussi se concevoir comme un processus permanent d'adaptation à la promotion sociale et professionnelle.

Pour cela, il faut inscrire l'ETFP dans un processus continu de formation englobant la formation initiale, la formation en alternance et la formation continue de manière à offrir à chacun la possibilité de tracer son parcours personnel de formation.

En effet, dans le contexte de la mondialisation et de la globalisation, le Congo doit relever le défi de la compétitivité internationale de son économie grâce à l'accroissement de la productivité de tous ses agents et facteurs de production ; ainsi que celui de ses filières porteuses, notamment celles reposant sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie, artisanat, etc.) et celles des services (transit, tourisme, hôtellerie etc.).

Le Congo a, donc pour se faire, besoin de la contribution d'un sous-secteur de l'ETP qui nécessite d'être très rapidement restructuré et dynamisé pour qu'il soit véritablement orienté vers la satisfaction de la demande économique et puisse participer à la résolution des besoins des collectivités.

Au regard des rapports de l'UNESCO, du PNUD, des conclusions des tables rondes sous sectorielles et compte tenu des recommandations techniques de l'UNESCO et de l'OIT, ainsi que de celles des Assises Francophones de la Formation Professionnelle et Technique de mai 1998 à Bamako (Mali), puis de celles de la Réunion des Ministres en charge de l'ETFP des pays d'Afrique Centrale et Madagascar tenue à Brazzaville du 11 au 12 juillet 2004 sous l'égide de l'AIF, une autre approche s'impose afin de cesser de faire des constats sévères sans proposer des solutions pragmatiques et audacieuses.

LE CONTEXTE DE L'ETFP POUR L'AFRIQUE ET LES RECOMMANDATIONS DE TROIS GRANDES INSTITUTIONS

*Les propos ci-dessous ont été tirés du document-synthèse de l'Association pour le Développement de l'Afrique (ADEA) « **L'enseignement technique et la formation professionnelle en Afrique Subsaharienne** » rédigé par Philippe Sebille-Lopez en février 2003.*

Comme toute œuvre d'éducation, l'enseignement technique et la formation professionnelle vise à faire acquérir à tout individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un bagage de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel.

L'ETFP s'inscrit dans la perspective définie lors de la conférence de Jomtien et dans la logique des travaux de la CONFEMEN sur la nouvelle école de base. Il poursuit les finalités éducatives telles qu'énoncées dans le rapport de l'UNESCO : « L'éducation : un trésor est caché dedans », à savoir :

- **Apprendre à connaître ;**
- **Apprendre à faire ;**
- **Apprendre à vivre ensemble, apprendre à vivre avec les autres ;**
- **Apprendre à être.**

Bien sûr, l'ETFP intègre également une finalité d'insertion à la vie active et au marché de l'emploi, ce qui pourrait se traduire par **apprendre à travailler**.

Ce rapport de l'UNESCO indique aussi que l'ETFP doit prendre en compte la dimension de l'apprentissage tout au long de la vie (**apprendre à apprendre**). De cette façon, l'ETFP contribue aussi au développement des dispositifs de formation continue et favorise les stratégies d'auto-formation.

Ce programme volontariste et ambitieux au plan mondial et aux objectifs humanistes, nous conduit à examiner la position des trois grandes institutions internationales en la matière :

la Banque Mondiale, l'UNESCO et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- SELON L'UNESCO.

Connaissances et compétences sont les moteurs de la croissance économique et du développement social. L'UNESCO et la communauté internationale se sont fixés comme but ambitieux « d'assurer les besoins d'apprentissage, des jeunes comme des adultes, au travers de l'accès équitable à des programmes de formation et d'apprentissage » (Forum mondial sur l'éducation, Dakar 2000).

Les principales priorités de l'UNESCO pour la future stratégie de l'ETFP sont :

- Renforcer l'ETFP comme composante à part entière de l'apprentissage tout au long de la vie :
 - incorporation de thèmes sur la formation dans les programmes d'enseignement général ;
 - établir davantage de liens entre l'ETFP et les autres secteurs de l'éducation ;
 - améliorer la coordination entre l'éducation formelle et les systèmes informels de formation ;
 - encourager la participation du secteur privé.
- Orienter l'ETFP vers le développement durable : Introduire de nouveaux thèmes dans le champ de l'ETFP (problèmes environnementaux, acquisitions d'aptitudes à l'entrepreneuriat, au travail en équipe et à la communication) ;
- Rendre l'ETFP accessible à tous :
 - Promouvoir un large accès à l'apprentissage et à l'éducation tout au long de la vie ;
 - L'ETFP devrait être un instrument d'intégration et de cohésion sociale (accès équitable pour les hommes et les femmes, accès plus large pour les chômeurs et les groupes marginalisés).

- SELON L'OIT.

L'effort entrepris au plan mondial par le programme « Education pour tous », qui vise à dispenser l'éducation de base et l'alphabétisation à tous les enfants et adultes, doit ainsi soutenir le développement économique et social des pays en assurant la capacité des personnes à se former et asseoir les bases de leur employabilité et de l'accès à un travail décent.

Pour améliorer le recours à l'ETFP, l'OIT recommande :

- Le lancement de partenariats avec les milieux d'affaires ;
- L'élaboration de mesures incitatives par le co-financement ;
- La création de systèmes de certification sur la base des aptitudes et compétences ;
- La décentralisation et l'encouragement au développement du secteur privé.

A cette fin, l'OIT préconise un changement dans le rôle de l'Etat, par une moindre participation dans l'offre de formation mais un rôle plus renforcé dans la réglementation du marché de la formation.

- SELON LA BANQUE MONDIALE.

La position de la Banque Mondiale sur l'ETFP a changé radicalement au milieu des années 80 et l'efficacité de ce type d'éducation a été sévèrement débattue. Le document de politique de la Banque sur l'ETFP de 1991 énonce les lignes directrices pour soutenir ce sous-secteur en fonction des besoins de l'économie.

Les recommandations de la Banque pourraient se résumer comme suit :

- Encourager les programmes privés de formation ;
- Créer un environnement favorable pour l'investissement privé ;
- Encourager la formation en entreprise ;
- Assouplir les contrôles réglementaires sur le secteur privé ;
- Augmenter l'efficacité et l'efficience des programmes publics de formation ;
- Définir les objectifs spécifiques ;
- Adapter l'ETFP au changement sur le marché de la formation ;
- Développer l'autonomie des institutions de formation.
- Utiliser plus efficacement les ressources disponibles ;
- Impliquer les employeurs dans la gestion des systèmes de formation ;
- Diversifier les sources de financement.

Il ressort de l'examen des différentes positions des trois institutions sur la formation, que des convergences de vue importantes existent mais que des différences dans les approches et sur le champ de l'ETFP existent.

L'Enseignement technique et la formation professionnelle, décliné au masculin singulier, y est vu comme désignant à la fois l'enseignement technique, l'apprentissage, l'enseignement professionnel et la formation professionnelle.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUJOURD'HUI.

DESCRIPTION

Longtemps rattaché à d'autres structures ministérielles, le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel a été érigé en ministère à part entière en août 2002. Il est l'un des trois départements ministériels du système éducatif congolais.

L'ETP y occupe encore une place très limitée malgré différentes tentatives d'innovation. Il représente, selon l'étude menée par le Docteur Achille OLLOY, expert de l'UNESCO, pour le compte du METP, 13% des effectifs du système éducatif.

TABLEAU N° 01 : Comparaison entre Enseignements Primaire et Secondaire Général – Secondaire Technique dans le secteur public au Congo										
Type d'établissement	Nombre Etablis.	%	Effectif scolaire en 2003				Effectif du personnel			
			MF	%	Dont F	%	MF	%	Dont F	%
Primaire	2 143	74,05%	509 507	71,44%	245 457	74,73%	7 738	52,72%	3 362	80,12%
Secondaire 1 ^{er} cycle général	608	93,68%	137 826	84,56%	52 245	85,78%	4 010	69,80%	410	70,69%
Secondaire 2 ^{ème} cycle général	41	6,32%	25 167	15,44%	8 658	14,22%	1 735	30,20%	170	29,31%
Total secondaire général	649	22,43%	162 993	22,85%	60 903	18,54%	5 745	39,14%	580	13,82%
Secondaire 1 ^{er} cycle technique	75	76,47%	19 468	47,82%	11 399	51,63%	602	50,38%	175	68,90%
Secondaire 2 ^{ème} cycle LET	13	12,75%	15 916	39,09%	6 903	31,27%	381	31,88%	45	17,72%
Secondaire 2 ^{ème} cycle EFP	11	10,78%	5 328	13,09%	3 775	17,10%	212	17,74%	34	13,38%
Total Secondaire Technique	99	3,52%	40 712	5,71%	22 077	6,72%	1 195	8,14%	254	6,05%
TOTAL EDUCATION	2 892	100%	713 212	100%	328 437	100%	14 678	100%	4 196	100%

Tableau réalisé par le GRTM (Source : Annuaire scolaire ETP, DEP-METP, 2004)

L'ORGANIGRAMME DU METP

Le cadre organique du METP est régi par les décrets 2003-150, 2003-151, 2003-152, 2003-153 et 2003-154 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel, du Cabinet, de l'Inspection Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel, la Direction Générale de l'Enseignement Technique et la Direction Générale de l'Enseignement Professionnel.

Le Cabinet ministériel, organisé par les décrets n°99-37 du 11 mars 1999 déterminant la composition des cabinets ministériels et n°2003-154 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel, assure la coordination de quatre directions : la Direction des Etudes et de la Planification (DEP), la Direction des Examens et Concours Techniques et Professionnels (DECTP), la Direction de la Documentation et de l'Informatique (DDI) et la Direction de la Coopération et des Etablissements Privés d'Enseignement Technique et Professionnel (DCEPETP).

L'Inspection Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel (IGETP), organisé par le décret n°2003-153 du 4 août 2003, est organisée en inspection pédagogique (IP) et en inspection administrative, financière et matérielle (IAFM).

La Direction Générale de l'Enseignement Technique (DGET) est structurée en trois directions, à savoir, la Direction de l'enseignement technique du premier cycle (DETPC), la Direction de l'enseignement technique du deuxième cycle (DETDC), la Direction des affaires administratives et financières (DAAF).

La Direction Générale de l'Enseignement Professionnel (DGEP) comprend trois directions : la Direction de l'enseignement professionnel (DEPRO), la Direction de la formation des formateurs et de la formation permanente (DFFP), la Direction des affaires administratives et financières (DAAF).

La Direction Générale de l'Administration Scolaire (DGAS) regroupe la Direction de l'administration scolaire (DAS), la Direction de l'orientation, des bourses et des aides scolaires (DOBAS) et la Direction des affaires administratives et financières (DAAF).

De même, toutes les directions départementales sont rattachées à la DGAS.

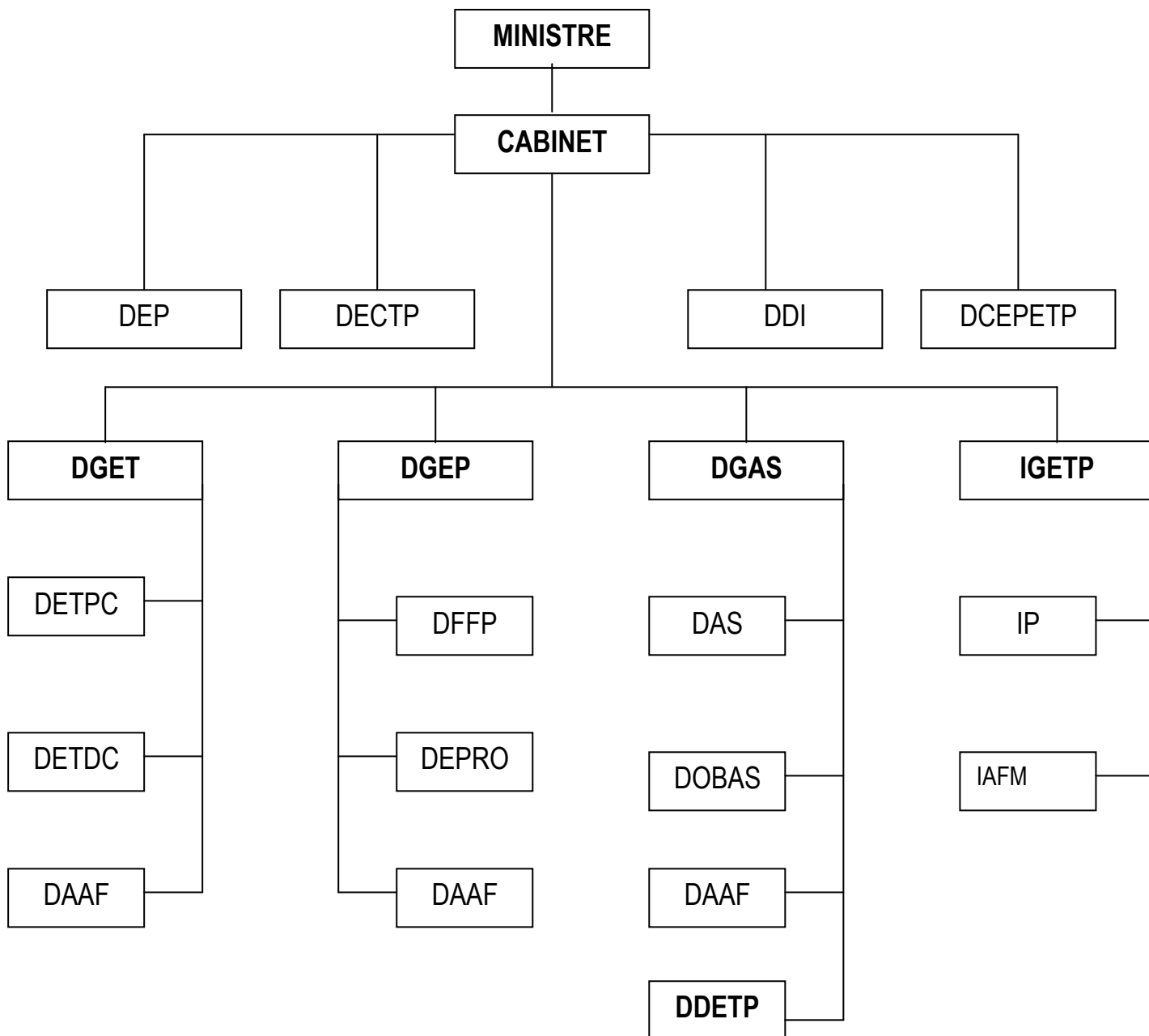


Figure 1 : organigramme du METP

LA REPARTITION ET LE NOMBRE DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

Comme l'indique la figure 2 ci-dessous, l'ETP compte 99 établissements publics dont 75 du 1^{er} cycle, 13 du 2^{ème} cycle et 11 du cycle professionnel, répartis dans les 11 départements que compte le Congo.

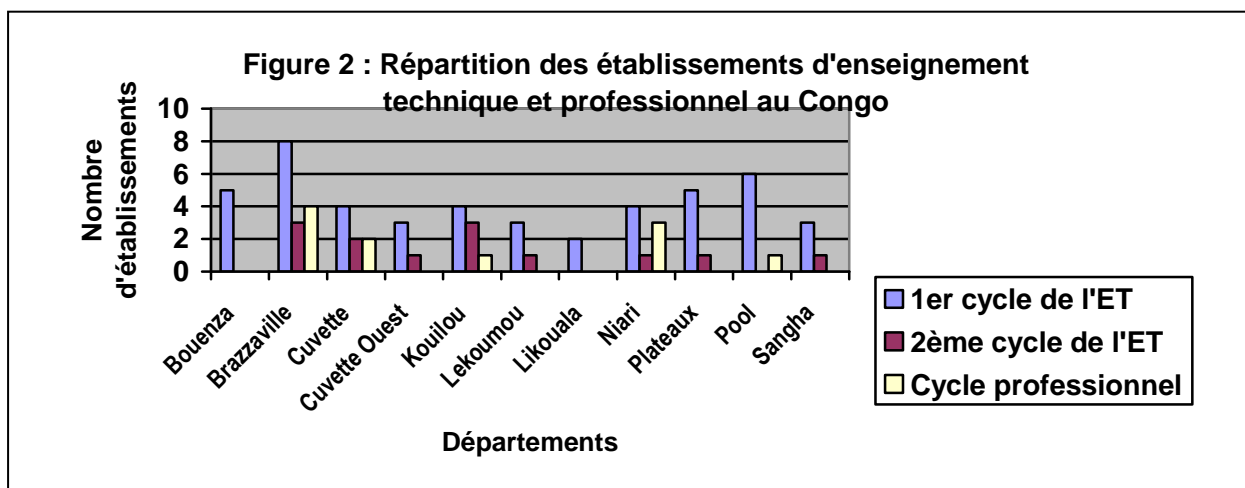


Figure réalisée par le GRTM

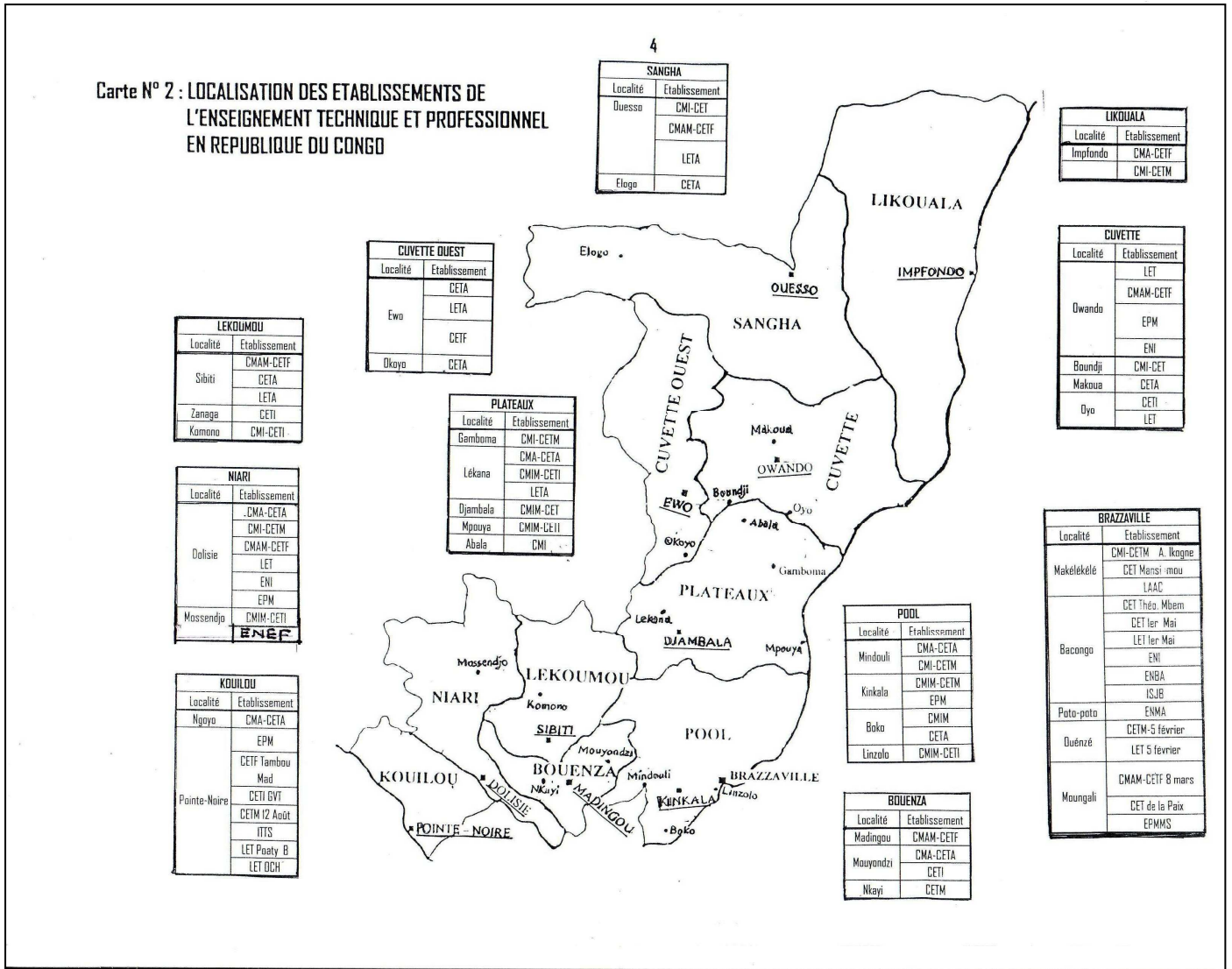
Dans le secteur privé, les statistiques du METP font ressortir, en 2003-2004, cent (100) établissements.

TABLEAU N° 02 : Les Effectifs dans le secteur privé au Congo

Département	Nombre	Options	Personnel enseignant			Personnel administratif			Elèves		
			M	F	T	M	F	T	G	F	T
Brazzaville	63	Arts ménagers - Commerce - Industrie - Agriculture - Informatique	925	74	999	247	55	302	1 572	2 870	4 442
Niari (Dolisie)	2	Arts ménagers - Commerce - Industrie - Informatique - Agriculture	36	2	38	8	1	9	145	133	278
Kouilou (Pointe-Noire)	34	Arts ménagers - Commerce - Industrie - Informatique	603	69	672	129	31	160	1 458	2 186	3 644
Autres départements (Sangha)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	100		1 564	145	1 709	384	87	471	3 175	5 189	8 364

Tableau réalisé par le GRTM (Source : Direction de la Coopération, 2004)

Carte N° 2 : LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EN REPUBLIQUE DU CONGO



Les établissements qui sont représentés sur cette carte scolaire confirment l'inadaptation de cette dernière au regard des besoins du monde du travail. Leur implantation n'a pas répondu aux spécificités de l'économie nationale et aux attentes locales en matière de formation professionnelle.

EFFECTIFS DES APPRENANTS

Dans le secteur public, le 1^{er} cycle de l'ETP (PCET) accueille 16368 élèves contre 16571 pour le 2^{ème} cycle (DCET). Quant à l'ETP privé, on estime qu'en 2003-2004, les effectifs étaient de 8364 élèves.

Figure n°3 : Comparaison des effectifs scolaires par cycle dans le secteur public au Congo

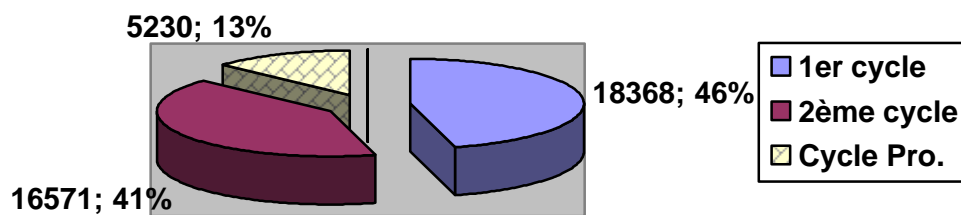


Figure réalisée par le GRTM

On note donc une disparité du nombre d'élèves du 1^{er} cycle de l'enseignement technique au 2^{ème} cycle de l'enseignement technique. En effet, les pourcentages assez proches entre les deux cycles de l'ETP montrent que beaucoup d'élèves s'arrêtent après l'obtention de l'attestation ou du diplôme du premier cycle. Cela peut s'expliquer par la forte féminisation des effectifs des centres techniques et des métiers comme les CMAM, CETF, CET.

Figure n°4 : Comparaison par genre des effectifs d'apprenants dans l'enseignement technique et professionnel public

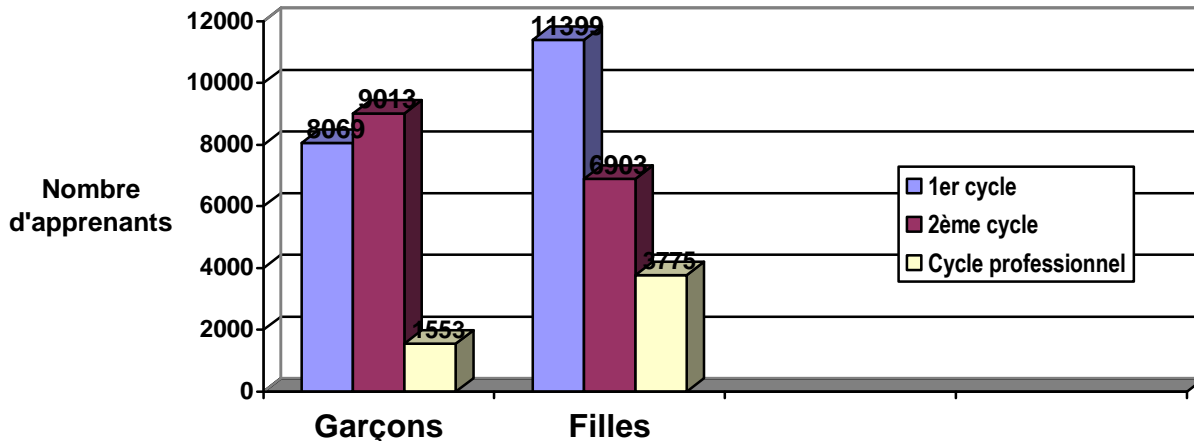
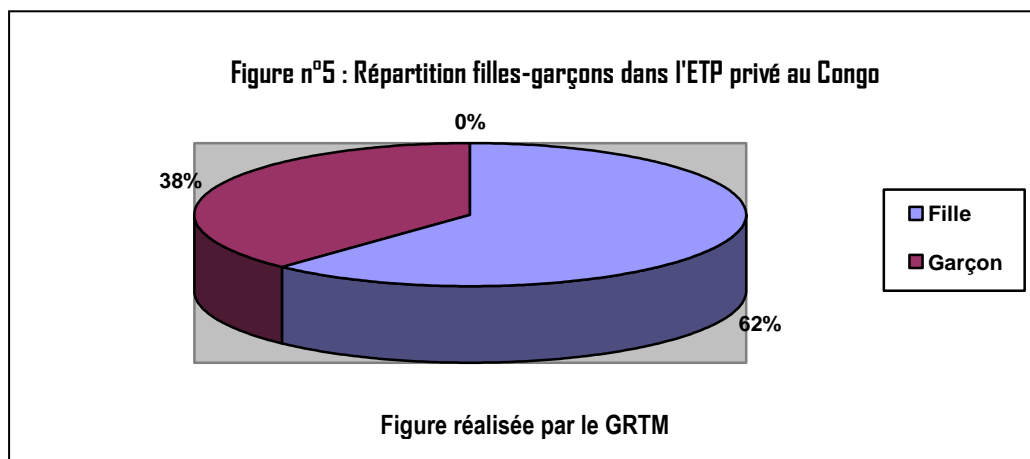


Figure réalisée par le GRTM

L'ETP public présente une situation assez paradoxale. Si le premier cycle du secondaire technique accueille plus de fille que de garçons, 58,55% du total, elles ne sont plus que 43,37% dans le second cycle de l'enseignement technique. On retrouve encore une prédominance de filles dans le cycle professionnel : 70,85% du total.

Il en est de même de l'ETP privé qui intéresse plus de jeunes filles que de garçons, comme l'indique le graphique ci-dessous. Cela s'explique par les formations dispensées dans ces établissements tournées essentiellement vers le secteur tertiaire : secrétariat, comptabilité, informatique, hôtellerie.



LES APPRENANTS DE L'ETP A L'ETRANGER

Le Congo compte 69 étudiants en formation à l'étranger gérés par la direction de l'orientation, des bourses et des aides scolaires du METP. Ils suivent des formations de 2 à 4 ans portant sur des filières techniques essentiellement, industrie et commerce.

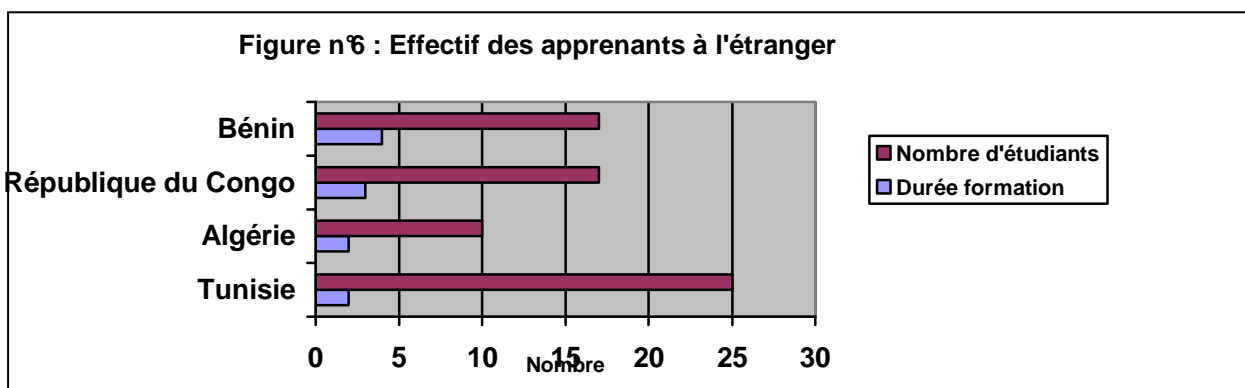


Figure réalisée par le GRTM

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les statistiques de la direction de l'administration scolaire font apparaître un effectif du personnel enseignant de 1914 agents dont 1079 fonctionnaires et 835 appelés volontaires.

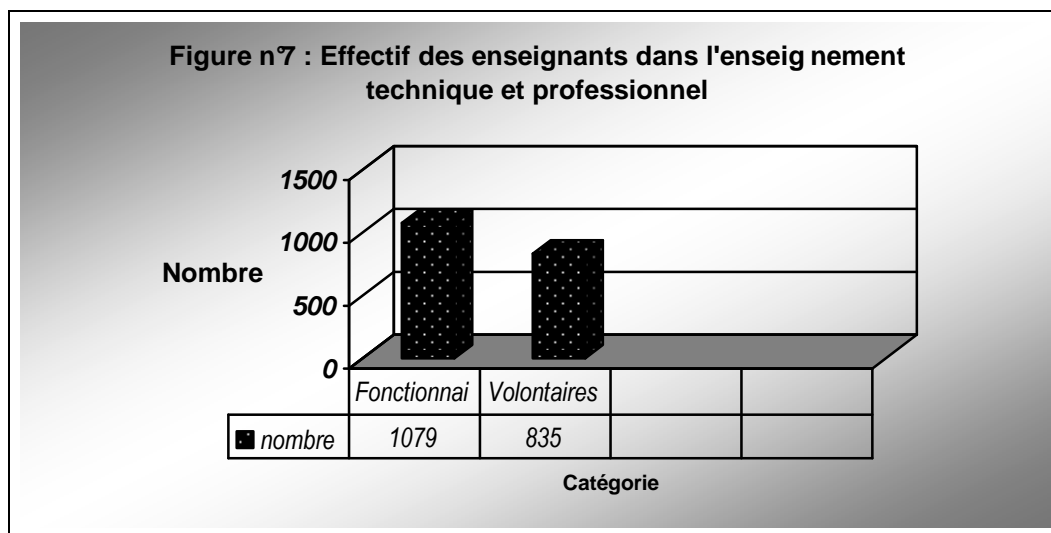


Figure réalisée par le GRTM

La répartition par profil de formation montre qu'il y a 776 enseignants des disciplines générales dont 278 permanents et 1138 enseignants des disciplines techniques dont 902 permanents.

On compte également, selon les statistiques de la direction des études et de la planification du METP, 39 agents techniques et 804 agents administratifs et de service dans l'ETP public.

Dans l'ETP privé, on comptait, pour l'année scolaire 2003-2004, 1709 enseignants.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation passe prioritairement par le renforcement des capacités du personnel enseignant. Les établissements d'enseignements technique et professionnel doivent disposer d'un personnel enseignant compétent et motivé, capable de contribuer aux missions et au rayonnement de ces établissements. Ce personnel doit donc bénéficier, dans le cadre de la Refondation, d'un plan de formation / perfectionnement / recyclage pour atteindre les niveaux de compétence requis par les exigences technologiques et pédagogiques des programmes de formation.

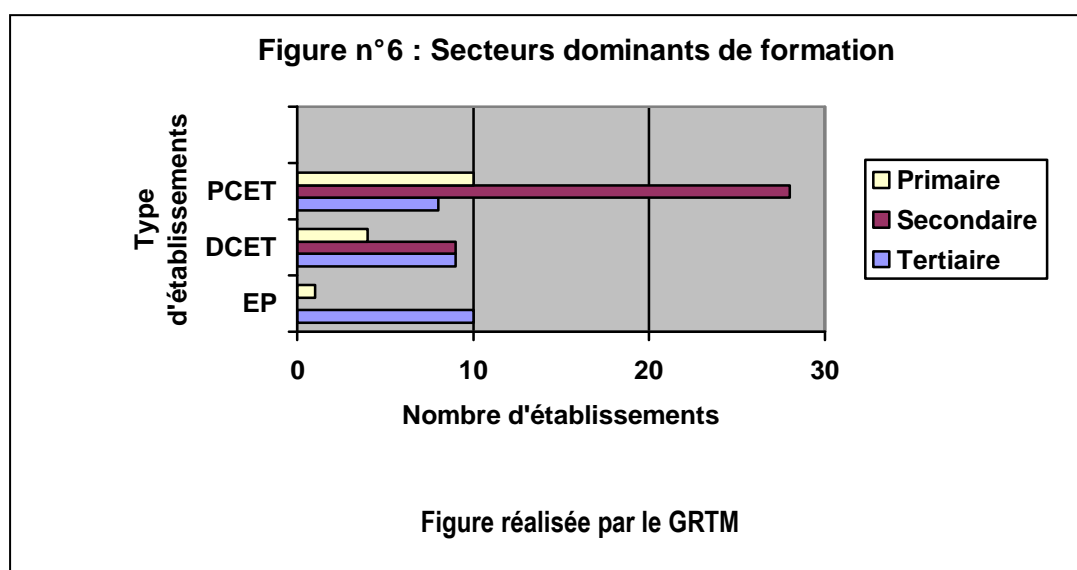
LES DOMAINES ET STRUCTURES DE FORMATION

Les domaines de formation dominants concernent les secteurs primaire, secondaire et tertiaire :

- La formation relative au secteur primaire est dispensée par les centres des métiers agricoles (CMA), les collèges d'enseignement technique agricole (CETA), les lycées techniques agricoles (LTA) et l'école nationale des eaux et forêts (ENEF). Les disciplines enseignées sont celles liées à l'agriculture et à l'élevage (CMA, CETA, CSAP, LTA) ainsi qu'à la gestion forestière (ENEF).
- Les enseignements du secteur secondaire sont dispensés essentiellement dans les centres des métiers industriels mixtes (CMIM), les centres des métiers industriels (CMI), les collèges d'enseignement technique industriel (CETI), les collèges d'enseignement technique (CET), les collèges d'enseignement technique mixte (CETM) et les lycées techniques (LT). Les disciplines enseignées sont celles des domaines de l'industrie, de la mécanique, du bâtiment et de la menuiserie.

- Le tertiaire est représenté dans les établissements d'enseignement technique et professionnel de type centres des métiers et des arts ménagers (CMAM), collèges d'enseignement technique féminin (CETF), lycées techniques (LT), écoles paramédicales (EPM), écoles normales des instituteurs (ENI), école nationale moyenne d'administration (ENMA) et école nationale des beaux arts (ENBA).

Les disciplines enseignées s'articulent autour de : Puériculture, jardinière, hôtellerie, technique d'habillement, pâtisserie, cuisine (CMAM-CETF) – secrétariat, comptabilité, gestion (LT, ENMA) – Administration, finances (ENMA) – Sciences de la santé (EPMMS, EPM) – Sciences de l'éducation (ENI) – Musique, arts plastiques (ENBA).



Il convient de préciser que l'institut des jeunes sourds de Brazzaville (IJSB) est l'unique école spécialisée conventionnée gérée par le METP. Il reçoit les mal entendants au niveau de l'enseignement primaire et les forme à certains métiers : arts ménagers, menuiserie, maçonnerie, aux niveaux centres de métiers et collège d'enseignement technique.

En plus, le prolongement de l'ETP se fait à travers un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur, tous situés à Brazzaville. En nombre insuffisant, ces établissements, relevant du ministère de l'enseignement supérieur (MES) sont : La Faculté des Sciences de la Santé (FSS), l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP), l'Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive (ISEPS), l'Institut Supérieur de Gestion (ISG), l'Institut du Développement Rural (IDR), l'Ecole Normale Supérieure (ENS), l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), la Faculté des Droits (FD), la Faculté des Sciences Economiques (FSE) et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH).

Le tableau n°7 en annexe donne la représentation nationale des filières et leur prolongement à l'université.

Comme, cela apparaît dans ce tableau, il y a un cloisonnement étanche entre l'enseignement technique et la formation professionnelle. La majeure partie des structures de l'enseignement technique manque de répondant à la formation professionnelle et au supérieur. Ce dysfonctionnement qui n'est pas pour favoriser la formation qualifiante, renforce le problème des équipements étant entendu qu'on a à gagner en équipant correctement un établissement à cycles complets plutôt qu'à équiper plusieurs établissements de même profil, partiellement.

LA FORMATION INITIALE, CONTINUE ET PERMANENTE

La formation initiale au Congo est dispensée dans les collèges, les lycées techniques et les centres de métiers. Avant la guerre de 1997, il y avait des écoles spécialisées appartenant aux entreprises publiques ou parapubliques (CFCO, SNE, ONPT, etc.).

Quant au centre de formation professionnelle accélérée (CFPA) de l'ONEMO, il n'a existé que de 1986 à 1992.

Aujourd'hui, la formation continue n'est plus dispensée dans le système public de formation professionnelle, hormis l'Office Congolais de l'Informatique (OCI) qui tente timidement d'initier des adultes à l'informatique. D'une manière générale, la formation continue s'effectue au niveau informel sans aucun programme officiel.

Quant à la formation permanente, elle est gérée par une direction centrale du METP. Mais, les agents du sous-secteur bénéficient rarement de cette formation par insuffisance de possibilités offertes aussi bien par l'Etat que par la coopération multilatérale.

LES PROGRAMMES, FILIERES ET PROFILS DE FORMATION

Les rapports des directions générales du METP indiquent que l'essentiel des enseignements dispensés dans les structures sous leur responsabilité se fait à partir des programmes écrits depuis les années 80, donc aujourd'hui caducs et inadaptés.

Malgré les conclusions du séminaire national sur la refondation de 1998 dont le point nodal a été les programmes d'enseignement, seul l'ENMA a eu des programmes réécrits mais ceux-ci sont restés inadaptés aux réalités socio-économiques.

On note une prédominance des filières tertiaires avec comme séries dominantes le secrétariat et la comptabilité au détriment des filières des secteurs primaire et secondaire. Certaines filières porteuses, présentes uniquement dans le secteur informel, telles que la plomberie sanitaire, le froid et la climatisation, l'hôtellerie et le tourisme, la boulangerie n'apparaissent que faiblement dans l'offre formelle de formation de l'ETP public.

Les filières forestières (la forêt est la deuxième richesse du pays) sont dispensées dans une seule école professionnelle, l'ENEF de Mossendjo, sous-équipée et souffrant d'un déficit d'enseignants qualifiés. Quant aux filières du pétrole et des métiers de la pêche, elles ne disposent d'aucune structure publique de formation.

Les diplômes varient selon les disciplines enseignées. On distingue dix types de diplômes de fin d'études délivrés par le METP : les Attestations, le Brevet d'Etudes Techniques Agricoles (BETA), le Brevet d'Etudes Techniques (BET), le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), le Brevet Technique (BT), le Baccalauréat, le Diplôme d'Etat de Carrière de Santé (DECS), le Diplôme des Carrières Administratives et Financières (DCAF), le Diplôme d'Etudes Moyennes Artistiques (DEMA) et le Certificat de Fin d'Etudes des Ecoles Normales (CFEEN).

Le tableau n°8 en annexe donne la répartition des disciplines par filières, le diplôme et les établissements correspondants.

DIAGNOSTIC ET COMMENTAIRES

La description de l'enseignement technique et professionnel aujourd'hui appelle quelques commentaires.

AU PLAN DE L'ACCES AU SOUS SECTEUR

Le diagnostic fait par le PNUD en 1998 faisait ressortir une diminution des capacités d'accueil des établissements du sous-secteur de l'E.T.P. causée par la guerre civile (juin - octobre 1997) ; ce qui conduisit progressivement à une baisse des effectifs d'élèves, tandis que paradoxalement augmentait le nombre d'enseignants.

Depuis septembre 2002 , avec l'érection de l'E.T.P. comme ministère à part entière, les effectifs d'élèves qui étaient de 27 393 élèves sont passés à plus de 40000 élèves.

Toutefois, on note une extrême disparité des niveaux d'effectifs selon les départements, trois d'entre eux (Brazzaville, Kouilou et le Niari) regroupant 90% des effectifs d'élèves.

On remarque également que les centres des métiers, accessibles aux élèves ayant un certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), attirent de moins en moins les familles qui préfèrent que leurs enfants expérimentent le collège et qu'en 5^{ème}, palier d'orientation essentiel pour l'accès à l'enseignement technique, ils puissent passer le concours d'entrée au collège d'enseignement technique.

Les rapporteurs du document – diagnostic réalisé par le PNUD constatent que la sélectivité de l'accès à l'enseignement technique, par le biais du concours d'entrée au CET, n'est pas aussi absolue qu'il y paraît, des « listes additives » d'élèves venant s'ajouter aux candidats reçus au concours dans une proportion au moins égale à 10 ou 15 % des effectifs issus du concours.

Cette évolution des effectifs d'élèves ne s'est pas accompagnée d'une amélioration sensible de la qualité des apprentissages et du rendement internes.

AU PLAN DE LA QUALITE DU SOUS SECTEUR

Le diagnostic du PNUD est sévère sur le plan de la qualité du sous-secteur de l'ETP. Il y ressort que l'analyse de l'ensemble des facteurs qui concourent à la qualité du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel ne laisse guère de place à une appréciation positive. L'ensemble des indicateurs disponibles témoigne de résultats et de conditions d'enseignement qui appellent une révision globale, en profondeur, de ce sous-secteur.

Le ratio élèves/formateurs, difficilement appréciable du fait de la disparité des situations suivant les départements et les filières, traduit, au plan national, un problème majeur de gestion territoriale des enseignants, de recrutement et d'affectation, d'autant plus frappant que cette situation coexiste avec des pénuries disciplinaires aux conséquences très préoccupantes, en termes d'impossibilité à développer une offre de formation professionnelle répondant effectivement aux besoins du pays.

Le ratio élèves/salles de classe reste élevé par rapport aux normes qui sont de 25 élèves par classe dans les centres de métiers et les CET, 45 élèves dans les lycées et instituts techniques.

L'analyse des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle laisse apparaître une variété de situations allant des programmes existants et appliqués jusqu'à une absence de programmes dans certaines disciplines, au sens, du moins, de programmes officiels. Il faut toutefois faire une distinction entre les programmes de l'enseignement technique qui existent parfois mais dont l'applicabilité est sujette à caution et les programmes de la formation professionnelle moins fréquents.

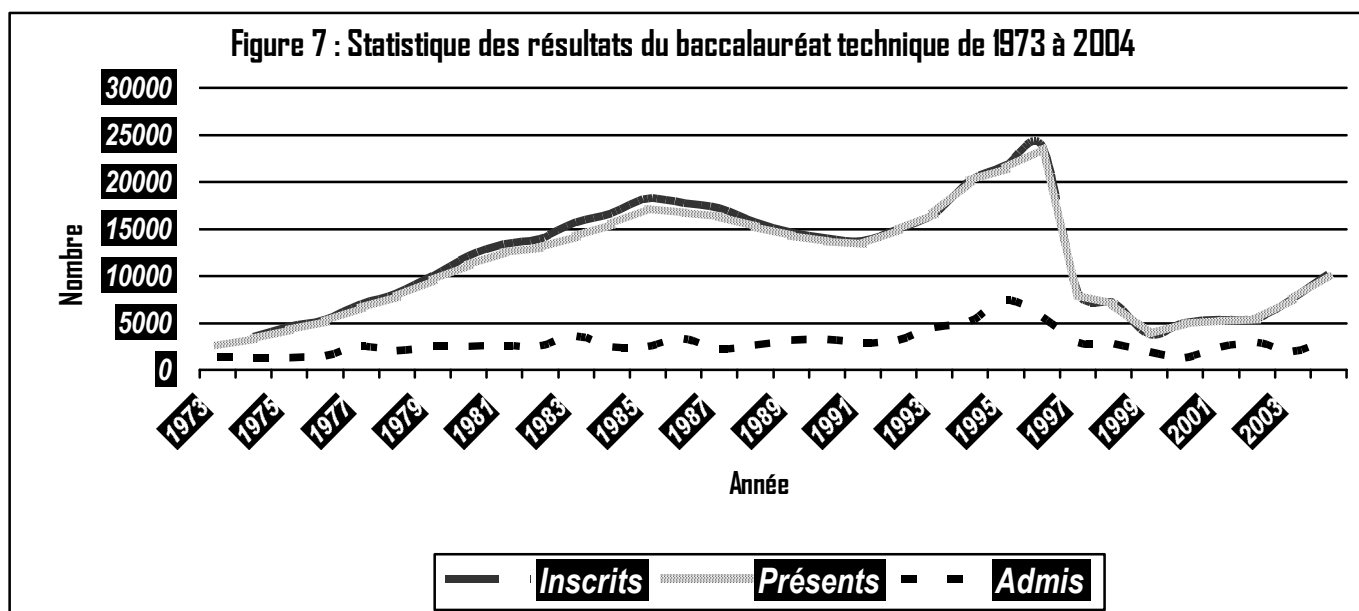
La qualité du sous-secteur est, enfin, amoindrie par **le manque de qualification des enseignants et formateurs**. L'école nationale supérieure polytechnique (ENSP) ne fonctionne pas comme une école de formation initiale, ni comme dispensateur de formation continue au bénéfice des nouveaux enseignants ou de ceux qui sont en fonction. Il se pose donc au sous-secteur un double problème d'entretien et de renouvellement des compétences des enseignants en activité d'une part et de formation initiale pour des enseignants nouveaux d'autre part.

L'obsolescence des filières et des diplômes d'un système reposant sur deux niveaux et trois diplômes dans l'enseignement technique (le BET pour les élèves du CET, le baccalauréat technique et le brevet de technicien pour les élèves des lycées et instituts techniques), sur un diplôme unique dans le champ de la formation professionnelle (le BEP présenté dans les lycées techniques), impose sa révision, tant dans sa cohérence d'ensemble que dans les spécialités préparées afin de s'assurer de la pertinence des formations et des diplômes en référence aux compétences et aux qualifications exigées par le monde du travail.

Le système d'évaluation manque de pertinence et de performance, du fait d'une approche pédagogique inadaptée aux conditions optimales de formation professionnelle et de développement des compétences. Il donne des résultats surprenants. En effet, il n'est pas rare de constater qu'un apprenant qui durant toute l'année scolaire avait des mauvaises notes, en évaluation périodique, passe en classe supérieure ou obtienne le diplôme de fin de cycle. Le contraire n'est pas aussi rare.

Le dispositif de formation mis en place n'intègre pas la formation par alternance, ni l'apprentissage fonctionnel. Ce qui a pour conséquence immédiate le manque de collaboration entre le système de formation professionnelle et le secteur productif artisanal et industriel. Les jeunes sont formés dans le secteur informel sans base technique théorique. Ceux formés dans le secteur formel ont des difficultés pour effectuer des stages en entreprise, la pratique est limitée au strict minimum conduisant à une faible maîtrise des bases techniques et professionnelles.

Les résultats aux examens d'Etat sont catastrophiques d'année en année. De 51,71% d'admis au Baccalauréat technique en 1973, dix ans après, en 1983, le pourcentage d'admis était passé à 25,60%. Depuis lors, il oscille entre 15% et 30%. On est même descendu à 13,60% en 1987. Le graphique ci-dessous donne la courbe des admis que l'on peut comparer à celle des inscrits. Il est intéressant de regarder en annexe le tableau 9 qui donne les valeurs qui ont permis de réaliser les courbes ci-dessous.



Cette tendance à la baisse des résultats du baccalauréat technique mérite d'être inversée si nous voulons crédibiliser le diplôme délivré par le sous-secteur et mieux mobilisés les partenaires, notamment ceux du secteur productif, aux efforts de fonctionnement et de développement de l'enseignement professionnel.

AU PLAN DE LA GESTION DU SOUS SECTEUR

Le ministère de l'enseignement technique et professionnel, qui ne dispose pas de cadres de pilotage suffisants et bien formés, est structuré en un Cabinet, une Inspection Générale et trois Directions Générales.

Les échelons administratifs sont occupés par des enseignants peu rompus aux règles et fonctionnement de l'administration. Les incitations, les motivations et la réglementation pour les affectations des enseignants et leur séjour en zone rurale ou d'accès difficile ne sont pas appliquées. La réglementation des mutations, notamment pour rapprochement de conjoints et autres motifs, est contournée de diverses manières que l'administration a le plus grand mal à contrôler.

La gestion des personnels enseignants est dans une situation difficile voire critique : gel des recrutements, contraintes liées aux affectations, blocage des avancements et promotions, forte domination des volontaires ; autant de problèmes qui paralysent le fonctionnement du sous-secteur. Les outils de gestion des personnels, l'informatisation et le redéploiement des personnels restent encore à l'étape de projet. Il manque tous les outils de suivi et d'évaluation aussi bien du système que des personnels enseignant et non-enseignant.

Le budget de fonctionnement est très limité. De plus les autorisations de crédits ne sont que très partiellement concrétisées par les décaissements. Le budget d'investissement n'est pas exécuté. Moins de 1% du budget national est consacré à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

COMMENTAIRES

Le sous-secteur de l'E.T.P. est tributaire de plusieurs carences et dysfonctionnements accentuant les difficultés et les faiblesses du système. Le Schéma National de l'Aménagement du Territoire rappelle que le sous-secteur comporte à peine 150 établissements dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire. Comparé au réseau d'écoles secondaires d'enseignement général du premier et second cycle qui compte 520 établissements, l'ETP n'est pas aujourd'hui en mesure de répondre aux besoins de l'économie congolaise en matière de main d'œuvre et de techniciens qualifiés.

Au-delà du manque d'établissements et de leur mauvaise répartition dans le pays, l'équipement des établissements techniques et professionnels est obsolète et ne permet pas une formation de qualité, avec, en plus un coût élevé de la formation de l'apprenant ; la faiblesse de ses moyens pédagogiques, tant au plan du personnel enseignant formé que sur le plan des programmes d'études et de l'accès au livre et au matériel didactique ; l'inadaptation de son offre par rapport à une demande mal maîtrisée ; la faiblesse de son dispositif de partenariat ; l'incapacité d'assurer l'adéquation formation – emploi ; son caractère technique et professionnel devenu chaque année de plus en plus théorique ; la dérive morale et éthique de ceux qui devraient en assurer la noble mission ; la modicité de son budget et la dispersion des ressources financières collectées auprès des parents d'élèves et pour lesquelles il est recommandé plus de transparence et de sécurisation dans la gestion ; la spoliation d'un patrimoine qui manque souvent de titre et documents officiels juridiquement inattaquables ; la faiblesse d'un corps d'inspecteurs non formés et mal acceptés et l'absence de conseillers d'orientation scolaire unis et professionnels.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la continuité de la formation du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel, n'offre pas un large éventail de filières ni un nombre important de places aux diplômés issus des lycées techniques et des écoles de formation professionnelle. En effet, ces dernières années, seuls 20% environ des diplômés des lycées techniques réussissent aux concours d'entrée dans les filières de l'université correspondant à la série de leur baccalauréat. Le reste remplissant le panier des diplômés sans emploi, à l'exception d'une infime minorité qui trouve une possibilité de poursuivre ses études à l'étranger par l'obtention d'une bourse d'études supérieures.

LA REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

INTRODUCTION :

La construction du bien-être social des citoyens est l'une des responsabilités majeures de tout Gouvernement déterminé à tenir ses engagements, dans le cadre d'une organisation politique, démocratique et de bonne gouvernance.

L'engagement du Président de la République se résume dans ce contrat moral, en douze chantiers des dix prochaines années, dont l'objectif principal est de conduire les congolaises et les congolais vers un avenir plus radieux et pacifié, où le Congo, plus moderne, plus démocratique et responsable, prendra sa place et jouera son rôle en Afrique et dans un monde plus ouvert et sensible à la compétitivité.

A cet effet, le Président de la République exhorte l'ensemble du peuple congolais, à travers le démembrement de l'Etat, à s'engager et à s'attaquer aux maux et défis auxquels notre pays est confronté. Pour y remédier avec responsabilité, il convient d'apporter chaque jour, des réponses urgentes, appropriées et durables dans tous les secteurs essentiels de la vie, par des actions rigoureuses et audacieuses.

Le secteur de l'éducation n'étant pas en reste, il y a donc aujourd'hui urgence à imaginer et à promouvoir, pour l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) au Congo, des solutions novatrices, courageuses et réalistes afin de le dynamiser et lui faire assumer son rôle stratégique dans le développement social et économique de notre pays.

Les faiblesses et les défis identifiés ainsi que toutes les grandes orientations et stratégies formulées dans les différents documents, réflexions et études réalisés en matière de redressement de l'ETP, les actes et recommandations adoptés en 1998 lors du séminaire national sur le Refondation et non encore mis en œuvre, les conclusions pertinentes des tables rondes sous sectorielles organisées sur l'ensemble du territoire et l'urgence d'impacter les six axes stratégiques de la Nouvelle Espérance en matière de redressement du système éducatif et de la formation dans la politique de développement de l'ETP, font suffisamment ressortir que la REFONDATION de notre sous secteur d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) est très attendue.

La REFONDATION sera donc un ensemble de réformes nécessaires et urgentes pour assurer et garantir le redressement qualitatif et le développement durable de l'ETP. Ces réformes, qui agiront sur l'amélioration quantitative et qualitative des offres de formation et du dispositif général de gestion de l'ETP, constituent un tout portant le nom de REFONDATION.

PRINCIPES DIRECTEURS

La refondation du système éducatif s'appuie sur des principes directeurs qui soutiennent son caractère fondamental sur le développement durable et le progrès social et économique de la société. Ces principes sur lesquels se reposera la refondation de l'enseignement technique et professionnel se déclinent à deux niveaux :

AU PLAN DU SYSTEME EDUCATIF :

- L'école doit promouvoir les valeurs de paix, de justice et de solidarité ;
- L'école doit protéger contre les méfaits de l'ignorance et de l'intolérance ;
- L'école doit permettre l'acquisition des connaissances et des compétences multiples et variées, capables de développer des aptitudes à s'adapter à toutes les situations ;
- L'école doit faire de l'individu un citoyen épanoui et libre, capable de s'assumer et de contribuer efficacement au progrès social et économique de son pays, voire du monde.

AU PLAN DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :

Les assises francophones de la formation professionnelle et technique de Bamako, ont bâti la structure d'une refondation de la formation professionnelle et technique autour de quatre principes directeurs constitués d'un ensemble de paramètres considérés dans une approche globale et intégrée de changement :

- La formation professionnelle et technique doit être vue comme un secteur spécifique des systèmes d'éducation et de formation, mais ouvert sur le monde du travail et de l'emploi pour qu'elle puisse contribuer, tout comme l'enseignement général, à l'élévation globale du niveau de l'éducation. Cela suppose :
 - l'ancrage de la formation professionnelle et technique dans la nouvelle école de base ;
 - l'inscription de la formation professionnelle et technique dans un processus continu de formation.
- Le renforcement de l'articulation de la formation professionnelle et technique avec les réalités socio-économiques locales, régionales et nationales, dans un contexte marqué par la mondialisation de l'économie et la crise du marché de l'emploi, passe par une meilleure connaissance de la nature du marché du travail et une analyse de la demande tant dans le secteur formel qu'informel.

- Tout processus de refondation passe par l'élargissement et la diversification de l'offre en privilégiant les formes coopératives de formation professionnelle et technique. Cela implique un décloisonnement généralisé des systèmes de formation, touchant à la fois à :
 - l'adaptation des structures aux modes de fonctionnement ouverts, simples et flexibles ;
 - la prise en compte de modèles structurés et non structurés dans les modes de formation ;
 - la gestion plus souple des ressources humaines pour mobiliser toutes les compétences existantes ;
 - la conception de programmes axés sur l'approche par compétences ;
 - la diversification des sources de financement, notamment par l'engagement de toutes les parties prenantes.

- Cette nouvelle conception de la formation professionnelle et technique implique une rénovation de ses modes de gestion par la mise en place de partenariats articulés autour de la redéfinition du rôle de l'Etat et une meilleure reconnaissance et implication de tous les partenaires intervenant dans ce secteur.

En effet, seule une véritable politique partenariale dynamique avec des orientations claires permettra de créer les conditions cadres d'une refondation du secteur.

La formation professionnelle et technique constitue donc un secteur complexe, multiforme et varié qu'il convient de réformer en prenant appui sur des stratégies et des actions multisectorielles, intégrées à une politique globale de développement durable.

La mission prioritaire de la formation professionnelle et technique doit consister à offrir aux apprenants les possibilités de s'approprier les compétences et les qualifications professionnelles dont ils ont besoin, de développer l'esprit d'entreprise et d'affermir leur goût au travail.

De ce fait, en définissant les dispositifs, les offres et l'ingénierie de la formation professionnelle et technique dans notre pays, la refondation doit se faire par la prise en compte des :

- **priorités éducatives de tout individu** (comprendre son environnement et interagir avec lui, poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société, participer au développement économique, social et culturel de son pays en lui apprenant à vivre avec les autres) ;
- **paramètres clés d'insertion professionnelle** (exigence de capacité d'adaptation et élévation du niveau de compétences et de

développement socio-économique en termes d'employabilité, par le développement de connexions entre la réalité de l'emploi et de la formation professionnelle et technique d'une part et le développement de capacités, de qualifications professionnelles permettant de s'adapter à l'emploi d'autre part).

OBJECTIFS MAJEURS

En tant que réforme en profondeur, la refondation de l'enseignement technique et professionnel vise les objectifs clés suivants :

OJ.1 - Améliorer et accroître l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation institutionnels, publics et privés, en renforçant leurs capacités et leurs performances opérationnelles ;

OJ.2 - Répondre au plan central et local, tant public que privé, à la demande massive et diversifiée de qualification professionnelle et technique dans des conditions administratives, réglementaires, pédagogiques et budgétaires de qualité, accessibles à tous et dans l'équité ;

OJ.3 - Assurer une meilleure adéquation formation - emploi en tenant compte des besoins et d'un environnement social, économique et technologique en perpétuelle mutation et des demandes du marché de l'emploi, en concordance avec les offres de formation et les capacités opérationnelles de l'enseignement technique et professionnel ;

OJ.4 - Faciliter l'insertion professionnelle et économique des personnes ou groupes sociaux par les activités génératrices de revenus : emplois salariés, auto - emploi, création d'entreprises.

RESULTATS ATTENDUS

En crédibilisant de nouveau l'enseignement technique et professionnel, ses offres, sa qualité et sa gestion seront améliorées grâce à :

RS.1 - Une meilleure efficacité et efficience des dispositifs de formation public et privé, capables à la fois, d'assurer la transmission des connaissances et développer des aptitudes professionnelles, conformément à la demande et aux exigences de la société, des métiers et des technologies, en leur donnant les moyens et ressources adéquats en nombre et en qualité pour en améliorer le rendement et la compétitivité;

RS.2 - Un développement de gisement permanent de ressources humaines qualifiées, capables de se prendre en charge, d'offrir des prestations professionnelles de qualité et de répondre aux missions de développement local et national en tenant compte de leur environnement et situations contextuelles ;

RS.3 – Un dispositif performant de formation des formateurs et des apprenants, ayant acquis des connaissances et des compétences destinées à développer leur personnalité afin qu'ils se valorisent et s'intègrent mieux dans la société tout au long de leur vie active ;

RS.4 – Un apport qualitatif et suffisant de professionnels compétents, produits de l'enseignement technique et professionnel, capables de promouvoir l'émergence d'un secteur productif dynamique et attractif engagé à l'exploitation des potentialités énormes du Congo et prêt à capitaliser le progrès technologique, en vue de produire les biens et services, d'offrir des emplois nouveaux et contribuer activement au développement durable du pays.

LES PILIERS DE LA REFONDATION

INTRODUCTION

La Refondation de l'ETP, qui couvrira les dix prochaines années, trouve son fondement et sa justification dans le projet de société « la Nouvelle Espérance », sur la base duquel Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO a été élu Président de la République du Congo. A ce titre, elle prendra en compte les six axes stratégiques en matière de redressement et de développement de l'éducation et de la formation à savoir :

- 1- Revaloriser la fonction enseignante ;
- 2- Mettre l'éducation à la portée de tous ;
- 3- Améliorer la qualité des produits ;
- 4- Promouvoir l'excellence ;
- 5- Arrimer le Congo à la modernité par l'éducation ;
- 6- Réhabiliter et construire les infrastructures scolaires et universitaires.

De même que les choix et options du Schéma National d'Aménagement du Territoire, la mise en œuvre de la décentralisation, l'exécution du Plan National de Développement Agricole, la mise en œuvre du programme sur l'Education Pour Tous (EPT), les conclusions du document stratégique de lutte contre la pauvreté et les autres politiques sectorielles sont autant d'intrants stratégiques qui fertiliseront la refondation de l'ETP.

Par ailleurs, le cadre systémique canadien en matière de refondation du sous secteur qui s'articule autour de quatre composantes : 1) l'organisation et les orientations politiques - 2) la gestion centrale de la formation - 3) les programmes d'études - 4) la mise en œuvre locale de la formation.

C'est le modèle sur lequel notre démarche s'appuiera, tout en considérant que les problématiques d'accès, de qualité et de gestion du sous-secteur seront au centre du chantier de la refondation de l'ETP au Congo.

Ainsi, la Refondation de l'ETP qui se reposera sur sept (7) piliers, engagera, en tenant compte de tout ce qui précède, les chantiers portant sur : - la création d'un nouveau cadre structurant, institutionnel, législatif et réglementaire - le renforcement de la position du ministère en charge de l'enseignement technique en tant que maître d'œuvre unique et fédérateur des initiatives de formation professionnelle et technique - la revalorisation de la condition enseignante - la nécessité d'une nouvelle approche pédagogique - la mise en œuvre locale de la formation - le développement d'un partenariat dynamique et attractif - l'adoption d'un schéma innovant de financement diversifié du sous secteur.

Ainsi, la refondation de l'ETP apportera l'éclairage et la motivation indispensables pour mobiliser le plaidoyer au profit d'un sous secteur qui a besoin de l'adhésion et de l'implication des politiques, des patrons d'entreprise, des partenaires sociaux, des donateurs et bailleurs de fonds, sans lesquelles, ce qui sera décrit ci-dessous, restera sans lendemain, pour ne pas dire, qu'une vue de l'esprit et donc une simple utopie.

PILIER N° 1 : UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL, STRUCTURAL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.

Le cadre législatif et réglementaire qui organise et fixe les attributions des structures en charge de l'ETP ainsi que les articulations assurant les liens hiérarchiques et fonctionnels formels est aujourd'hui peu adapté aux missions et attentes que l'on est en droit d'espérer d'un sous secteur de plus en plus au centre du dispositif de progrès et du développement.

Or, une administration dynamique et performante doit être capable de créer les conditions de la croissance et du développement à travers un environnement propre à résoudre les problèmes de la collectivité nationale, à favoriser la promotion des jeunes. (NE, B-2.4 –P.23). L'Etat doit donc jouer un rôle prépondérant dans la conception et la mise en œuvre d'une politique d'Enseignement Technique et de formation professionnelle (ETFP) permettant à celui-ci d'assurer un pilotage efficient des structures et des ressources humaines faisant partie du sous secteur.

Le cadre juridique actuel de l'Enseignement Technique et Professionnel ne garantit pas l'efficacité et l'efficience d'un système aux implications multisectorielles. Il se résume à la loi scolaire n°25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi n°008-90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo, au décret n°2003-154 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel érigé depuis le 18 août 2002 en ministère à part entière. Ce décret complète celui qui porte le n°2003-111 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement technique et professionnel. D'autres décrets existent et concernent plus spécifiquement les directions générales du ministère de l'Enseignement Technique Professionnel.

Le nouveau cadre législatif et réglementaire doit permettre de :

- 1) définir les grandes orientations stratégiques du gouvernement en matière d'ETFP tout en précisant ses priorités et ses engagements politiques, économiques et sociaux ;
- 2) adapter le cadre de fonctionnement et les attributions du Ministère en charge de l'Enseignement Technique et Professionnel à la nouvelle donne ;
- 3) préciser les interactions du Ministère en charge de l'Enseignement Technique et Professionnel avec les autres ministères impliqués, les organismes et partenaires concernés, ainsi qu'avec les acteurs du secteur productif ;
- 4) définir les droits et obligations du personnel enseignant (conditions d'accès à la profession, statut, formation initiale, formation continue, obligation de probité et d'éthique, mobilité professionnelle...) ;
- 5) préciser les conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et d'agrément des établissements privés ;

- 6) déterminer l'ouverture et la fermeture des filières ; le processus d'élaboration des programmes d'études, d'évaluation, de certification et de validation des diplômes ;
- 7) préciser les règles budgétaires fixant les modes de financement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

A l'issue de toutes ces réformes, le dispositif juridique de l'enseignement technique et professionnel reposera sur :

PL1.01 - La loi scolaire révisée dans le cadre de la prise en compte des spécifications propres du sous-secteur apte à répondre à la demande de l'offre de formation et aux attentes locales en fonction de l'évolution des métiers et des technologies ;

PL1.02 - Les lois d'orientation et de programmation qui rappellent les principes directeurs de la refondation et ses axes majeurs en vue du développement et du redressement du sous-secteur, les ressources et les moyens mobilisables, ainsi que les délais nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ;

PL1.03 – Les décrets portant création des statuts particuliers de formateur-métier, de formateur-tuteur et de professionnel - formateur pour assurer la mobilité du personnel enseignant et créer les conditions légales de l'exercice du métier de formateur par les professionnels venant des autres secteurs public et privé. Cette disposition sera un des moyens de promouvoir le tutorat et de développer des modèles autour d'un leadership et d'un esprit d'entrepreneuriat. De même, elle contribuera au bon fonctionnement du système d'alternance école - entreprise.

PL1.04 – Le décret portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle qui sera un organisme placé sous la tutelle du METP chargé d'assurer le financement des actions dans le domaine de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

PL1.05 – Le décret sur le principe de la double tutelle des écoles de métiers et la gestion paritaire des écoles professionnelles. Il s'agit d'une part d'associer le secteur productif et les autres ministères impliqués à la gestion des écoles de métiers et d'autre part d'éclaircir les relations fonctionnelles entre le METP et les ministères employeurs des futurs cadres et techniciens formés dans certaines écoles professionnelles.

PL1.06 – Le décret portant création de la Commission Nationale d'agrément des établissements privés du sous-secteur pour encadrer au plan réglementaire et pédagogique, la création souvent sous tous azimuts, des établissements d'enseignement et de formation du secteur non public.

PL1.07 – L'arrêté portant sur l'évaluation périodique des compétences et des qualifications professionnelles et pédagogiques du personnel enseignant et technique de l'ETP en vue de planifier le renforcement des capacités techniques et professionnelles, de garantir la formation continue et la mobilité professionnelle due à

des secteurs en extinction, nouveaux ou en mutation, voire même à plus forte demande de personnel qualifié.

PL1.08 - Les arrêtés du ministère de l'ETP complétant les dispositions du décret créant la Commission Nationale d'Agrément pour préciser les dispositions et mesures d'application et spécifier de manière plus étendue, l'esprit et la règle dans les aspects administratifs, techniques et pédagogiques.

PL1.09 – Les décrets et arrêtés d'application pour assurer la complétude du dispositif législatif et réglementaire et garantir l'application de la loi scolaire.

PL1.10 - Le code de l'enseignement technique et professionnel qui précisera le cadre législatif et réglementaire du sous secteur sous une forme structurée et pédagogique : dispositions générales et communes (principes généraux et administration), enseignement technique et professionnel (organisation, établissement, vie scolaire), formation professionnelle (organisation, établissement, vie scolaire et en alternance école - entreprise), enseignement supérieur professionnel (organisation, établissements, vie universitaire et en alternance école - entreprise), enseignement supérieur technologique (organisation, établissement, vie universitaire et en alternance école - entreprise) et les personnels (enseignant, formateur, formateur - métier, professionnel - formateur, administratif, technique, inspection, encadrement pédagogique, direction, gestionnaire - planificateur).

PL1.11 – Le cadre des Conventions de Partenariat entre le METP et les autres structures de formation pour définir les bases de prise en charge des apprenants, tant sur le plan des programmes d'études que de l'organisation administrative et technique, entre le METP et d'autres structures formatrices.

La mise en œuvre du futur cadre législatif et réglementaire, tout en établissant de façon claire les bases contractuelles et institutionnelles, se devrait de faciliter l'action du METP et lui assurer une flexibilité garantissant le management efficace et efficient d'un sous-secteur ouvert vers l'extérieur et sensible aux mutations socio-économiques et technologiques.

PILIER N° 2 : UN MAITRE D'ŒUVRE UNIQUE ET FEDERATEUR DE L'ACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la nouvelle approche sociétale, qui se construit autour de *la Nouvelle Espérance*, basée sur une économie concurrentielle, moderne et ouverte, le redressement et le développement de l'ETP doit s'appuyer sur une bonne redistribution des rôles entre la structure centrale et les autres acteurs du sous secteur, notamment les associations des parents d'élèves, les organisations confessionnelles et professionnelles, les ONG, les organismes internationaux et les bailleurs de fonds concernés par le système éducatif.

Il en est de même des différentes articulations entre les différents acteurs internes (publics et privés), gestionnaires de structures de formation ou collecteurs de fonds destinés à la formation Professionnelle et Technique, qui doivent être clairement définies et organisées.

Le ministère de l'ETP, maître d'œuvre unique et fédérateur de l'activité de ETFP doit créer les conditions physiques, administratives, juridiques, sociales et politiques permettant à l'ensemble des organes intervenant dans le système d'enseignement technique et de formation Professionnelle de fonctionner de façon efficiente et efficace. Il doit impulser certaines réformes jugées indispensables à la modernisation de l'ETFP. Ces réformes doivent, tout en se conformant aux orientations de *la Nouvelle Espérance*, intégrer les préoccupations de développement social et économique contenues dans le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRPI).

Cette vision du pilotage de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par un maître d'œuvre unique et fédérateur, assise sur une configuration optimale capable d'apporter des solutions appropriées aux nombreux défis liés entre autres à l'insertion professionnelle, économique et sociale, au premier emploi, à la reconversion professionnelle, à l'autonomisation de la jeune fille et à la promotion sociale par la formation continue est en parfait accord avec les recommandations formulées par les organismes internationaux tels que : l'UNESCO, le BIT, l'ONUDI et les bailleurs de fonds.

La gestion centrale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par un maître d'œuvre unique et fédérateur, à savoir le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, permet de mieux assurer :

PL2.01 – Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures du ministère par le choix et la formation des cadres capables d'animer les directions générales, centrales et services ainsi que par l'amélioration quantitative et qualitative des effectifs de ces structures.

PL2.02 - L'analyse du marché du travail, dans le cadre d'un espace partenarial adapté, assurant une meilleure adéquation formation – emploi, et prenant en compte des besoins de formation dans les divers secteurs économiques et sociaux du pays s'appuyant sur le schéma national d'aménagement du territoire et les priorités gouvernementales en la matière.

PL2.03 – La planification de l'offre de formation, de manière à mieux gérer les programmes d'études, les ressources humaines et les moyens physiques de formation s'appuyant sur une nouvelle approche pédagogique centrée sur la compétence (apprentissage, formation professionnelle continue, alternance formation- emploi...)

PL2.04 - L'organisation du dispositif national de formation consistant essentiellement à la détermination des moyens humains, matériels et financiers, ainsi que l'implication des partenaires et des collectivités locales.

PL2.05 – La rénovation d’une carte scolaire inadaptée et inégale qu’il faudra adapter au SNAT, à la demande de formation, aux enjeux de développement des métiers par la promotion des filières porteuses et des atouts locaux de nos départements. Ainsi, l’implantation nationale des LEP, LTER, EM, CEFA... est une nécessité permettant la délivrance des diplômes et l’acquisition des qualifications plus conformes aux exigences de reconnaissance pédagogique et professionnelle. Il en est de même de la valorisation du CAP comme diplôme de qualification pour tous, la création des BTS, qui manquent cruellement au sous secteur public, des Instituts polytechniques et des écoles d’ingénieurs pour ce qui est de l’enseignement supérieur dépendant du sous secteur de l’ETFP.

PL2.06 - L’équité dans l’accès et les conditions de formation des apprenants tant du monde rural qu’urbain pour garantir un avenir plutôt rassurant aux jeunes scolarisés et déscolarisés sur l’ensemble du territoire national. L’éducation nationale devra sortir du carcan étroit de « l’enseignement », pour embrasser toute la palette des savoirs, des savoirs - être que doit posséder tout Congolais pour vivre en harmonie avec son environnement et avec les autres. (NE, D 1.3 – P.49).

PL2.07 – La création d’une commission programmes qui garantira, dans les programmes, la compétence et la qualification en prenant en compte l’évolution des nouvelles technologies. La composition de cette commission devra tenir compte des autres partenaires publics et privés impliqués dans l’enseignement technique et la formation professionnelle.

PL2.08 – La création d’un Observatoire des Métiers et des Qualifications professionnelles (OMEQUA) qui analyse les filières tant sur la dimension de la demande qu’au niveau de la planification du développement des filières appelant à des métiers donnés et des qualifications appropriées. Il s’agira en outre de mieux connaître pour chaque métier le profil idéal souhaité par les futurs utilisateurs ou nécessaire à la participation d’une activité subséquente ou attendue. Il déclinera également les curricula et le plan de formation capables de garantir l’acquisition des connaissances et de développer les aptitudes professionnelles, l’identification des métiers appelant à des qualifications appropriées et celle des structures appelant à des modalités de formation. Une revue spécialisée sera éditée par l’OMEQUA pour assurer la communication et la lisibilité de son activité. Cette revue, qui existe déjà au METP s’intitule « Métiers et Formations », gagnerait à être soutenue et enrichie par les différents partenaires concernés par la problématique.

PL2.09 – La création d’un dossier informatisé de l’enseignant pour une meilleure gestion du personnel enseignant. Pour cela, il faut renforcer les outils de gestion et de suivi de la Direction des ressources humaines du Ministère. Ce dossier comprendra l’ensemble des données personnelles de l’enseignant, son suivi de carrière, ses évaluations, son emploi du temps, etc....

PL2.10 – La maîtrise des enseignants non fonctionnaires et non permanents en procédant à l’intégration à la fonction publique de ce qui doit être la dernière promotion

d'enseignants volontaires et revenir à la politique de recrutement planifié grâce à la mise en œuvre d'un nouveau cadre législatif et réglementaire garantissant une gestion informatisée des ressources humaines et des carrières en opérant auparavant une nécessaire remise à plat des effectifs.

PL2.11 – La planification optimale des affectations des personnels dans tous les établissements, pour garantir l'équité et le bon fonctionnement pédagogique des structures de formation entre le monde urbain et rural. La prise en compte du contexte de mise en œuvre locale de la formation modifiera l'utilisation et l'emploi du temps de l'enseignant, dans le sens qu'il pourrait intervenir sur plusieurs sites et avoir des emplois du temps variables tout au long de l'année scolaire. Le respect des ratios maître – élève – poste de travail est un des indicateurs de qualité de cet objectif majeur.

PL2.12 – La création d'un corps de conseillers à l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle pour assurer une meilleure promotion des filières, réduire le taux d'échec occasionné par le mauvais choix d'une filière, assister les apprenants et les parents d'élèves dans le choix des filières en assurant une bonne adéquation entre les capacités, les vocations et les réalités du secteur productif et l'évolution technologique des métiers.

PL2.13 – La formation d'un personnel spécialisé et qualifié dans le pilotage et le management du sous secteur, notamment, des administrateurs scolaires, techniciens des études et de la planification, statisticiens, techniciens en prospective, techniciens en technologie de l'Information et de la Communication, psychopédagogues, bibliothécaires, chef de projet, etc.

PL2.14 – La mise en place d'un programme spécifique de normalisation et de certification des qualifications en partenariat avec les chambres des métiers et les autres organismes impliqués dans la formation et le perfectionnement professionnels.

PL2.15 – La formation conjointe pour le renforcement des capacités des partenaires privés concernés par la problématique des artisans et encadreurs des centres privés.

Ainsi, cette réforme concernant le maître d'œuvre unique et fédérateur ne vise pas la rupture avec le cycle de formation vers le supérieur, mais voudrait mettre en place des structures adaptées pour que nos ressources humaines qualifiées ne soient pas toujours formées à l'extérieur dans des conditions onéreuses et difficiles. De même qu'elle ne viendra pas réduire l'initiative, la capacité d'action et la créativité du secteur privé de l'ETFP. Cette réforme renforcera les liens nécessaires entre les structures publiques et privées agissant ou ayant des activités de FPT en leur sein.

La mise en œuvre du principe de double tutelle des écoles des métiers et de gestion paritaire de certaines écoles professionnelles procédera de cette réforme.

PILIER N° 3 : L'AMÉLIORATION ET LA VALORISATION DE LA CONDITION ENSEIGNANTE.

L'ambition du Président de la République de faire des enseignants, à tous les niveaux de l'Enseignement Technique et Professionnel, la clé de voûte de la nouvelle politique de développement national constitue le fondement de l'action à mener par le METP dans le cadre de la valorisation de la condition enseignante. Il s'agit de lui restituer toute sa légitimité sociale dans une vision prospective, cohérente, globale et refondatrice. Mais on ne peut faire de réforme éducative et encore moins de Refondation sans obtenir une adhésion franche et réelle du personnel enseignant.

Pour mieux comprendre ce que représente la Condition Enseignante, on se référera à la définition donnée par l'UNESCO, qui sous ce vocable désigne à la fois la position qu'on reconnaît aux enseignants dans la société, selon le degré de considération attaché à l'importance de leur fonction, ainsi qu'à leurs compétences, les conditions de travail, la rémunération et les autres avantages matériels dont ils bénéficient.

Cette définition est en adéquation avec les propos de Monsieur Jacques DELORS, ancien président de la commission économique européenne, dans son rapport adressé à l'UNESCO en 1996, *« pour améliorer la qualité de l'éducation, il faut d'abord améliorer le recrutement, la formation, le statut social et les conditions de travail des enseignants ; car, ceux-ci ne pourront répondre à ce qu'on attend d'eux que s'ils ont les connaissances et les compétences, les qualités personnelles, les possibilités professionnelles et la motivation voulue »*.

Ainsi, la revalorisation de cette condition, tout en conduisant les enseignants à devenir des acteurs de la Refondation, doit s'appuyer sur les axes suivants :

PL3.01 – La formation des enseignants et des PATS par le renforcement des capacités professionnelles, pédagogiques et techniques de l'enseignant, par spécialité, matière et grade. Pour cela, il semble impératif de réhabiliter les instituts de formation de type ENSET pour former, recycler les formateurs, le personnel administratif des établissements, les chargés de planification, les inspecteurs et les conseillers d'orientation.

PL3.02 – La capitalisation de l'expérience acquise par la réutilisation « flexible » des compétences reconnues grâce à la mobilisation à intervalles réguliers de l'expérience des anciens et par la création des corps de Formateurs - Métiers et de Professionnels - Formateurs contribuera à la bonne gestion des ressources humaines qualifiées.

PL3.03 – La formation d'un corps d'inspecteurs reconnus dont les missions seront programmées et les résultats pris en compte dans un outil d'évaluation participant à assurer le suivi individuel de carrière.

PL3.04 – La redéfinition des conditions d'accès à la profession enseignante pour adapter le recrutement aux besoins de l'ETP. Pour cela, il est impératif d'introduire, dans les modalités de recrutement, des évaluations d'aptitude et de capacité.

PL3.05 – La promotion de la fonction enseignante comme moyen à mettre en œuvre pour remobiliser les énergies, endiguer le départ des compétences, perpétuer le sens des responsabilités de tous jusqu'au départ en retraite.

PL3.06 – La dotation d'une trousse pédagogique à chaque enseignant par son établissement. A chaque rentrée scolaire ou à chaque prise de service, l'enseignant recevra l'équipement nécessaire à l'exercice de sa fonction. Celui-ci comprendra : un cahier de textes, le matériel didactique, les livres au programme, etc...

PL3.07 – Un programme de construction, de réhabilitation et de rénovation des logements pour le personnel enseignant afin d'améliorer qualitativement leur cadre socio-éducatif et de vie. Ce programme sera initié avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux pour que les enseignants soient logés dans des conditions décentes. C'est lors de la construction, de la réhabilitation et de la rénovation d'établissements que le programme de logements pour la direction et les enseignants devrait être associé.

Il est à noter que ce programme s'applique prioritairement pour les zones d'accès difficile.

PL3.08 – La mise en place d'une plateforme de concertation sur la condition enseignante pour trouver les solutions en vue d'appliquer « les droits et devoirs » de l'enseignant du sous-secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel.

PL3.09 – La visite médicale annuelle obligatoire à la charge de l'Etat. Cette disposition permet de prévenir les risques sanitaires à l'école.

PL3.10 – L'instauration d'une indemnité d'activité pédagogique extrascolaire. Elle permet de motiver les enseignants choisis pour la correction des copies d'examen, la préparation des cours, ainsi que pour l'achat du matériel didactique approprié pendant les vacances scolaires.

PL3.11 – L'instauration d'une prime de vacances scolaires pour les enseignants qui restent travaillé à l'école pour la formation continue ou l'apprentissage conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°91-848 du 30 octobre 1991 portant avantages particuliers du Cadre de l'Education Nationale.

PL3.12 – La célébration de la journée nationale de l'enseignant. En s'appuyant sur la recommandation de la conférence intergouvernementale spéciale de l'UNESCO tenue à Paris le 5 Octobre 1966, faisant de cette date la Journée Mondiale de L'Enseignant, il faut faire chaque année de cette date, une journée spéciale valorisant la fonction enseignante au Congo.

PL3.13 – La responsabilisation de l’enseignant absent ou déserteur de son poste par la Mise en place d’un système fiable de contrôle de présence des enseignants. Le Directeur de chaque établissement, ou un responsable administratif doit tenir un registre de présence informatisé dont les éléments sont fournis à la direction départementale. De même la réinstauration du cahier de texte de l’enseignant consignait quotidiennement son programme permettra un double contrôle (présence et travail).

PL3.14 – L’instauration d’une prime spéciale d’incitation en zone difficile pour favoriser la mobilité des enseignants et l’attractivité de la campagne ou des zones d’accès difficiles, une prime d’installation ou d’éloignement devrait être instaurée.

Mais, ces mesures ne pourront se mettre en place que si elles sont admises et comprises par le personnel enseignant. Il faut donc que cette revalorisation se construise dans un espace de dialogue et de négociation entre le Ministère et les représentants du personnel enseignant où seront abordés ces sujets importants que sont les conditions de travail, les classifications et les avantages sociaux.

La revalorisation de la condition enseignante sera suivie par les éléments du bilan social de l’Enseignement Technique et Professionnel publié annuellement par le Ministère lors de la journée de l’enseignant. Ce bilan permettra d’évaluer de manière objective, avec des paramètres chiffrés, l’évolution de cette condition enseignante.

PILIER N° 4 : UNE NOUVELLE APPROCHE PEDAGOGIQUE.

La dégradation tragique du niveau qualitatif des produits de notre système éducatif en général et du sous secteur de l’Enseignement Technique et Professionnel en particulier (érosion constante du niveau, taux élevé de l’échec, dépréciation des diplômes, etc.) impose une action vigoureuse consistant à remettre à plat les programmes d’études et les filières de formation. (NE, D. P49). Ce qui permettra à l’Enseignement Technique et Professionnel de remplir sa mission éducative de :

- 1) Mettre l’accent sur les programmes de Formation technique et professionnelle destinés à éveiller l’esprit entrepreneurial, à insuffler la foi, la volonté et l’ambition de créer une activité économique par l’adaptation du système éducatif formel pour contribuer à susciter les vocations d’entrepreneurs ou faire de l’entrepreneuriat une orientation professionnelle à part entière. (NE, C – P.41).
- 2) Mettre à la disposition du marché du travail une main d’œuvre qualifiée correspondant aux réalités socioéconomiques, locales, régionales et nationales de notre pays. Car, l’objectif est de contribuer à faire émerger un secteur privé dynamique jouant le rôle de levier de l’économie nationale, nécessaire à la création d’emplois et au renforcement de la paix sociale. (NE, C - P.41).

- 3) Préserver un équilibre entre formation générale et formation professionnelle, pour que tous les apprenants, c'est-à-dire élèves de l'Enseignement Technique et Professionnel, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, fassent l'apprentissage des règles de citoyenneté, de santé, voire d'hygiène de base. Il faut aussi faciliter l'acquisition des connaissances transversales, organisationnelles, entrepreneuriales pour favoriser au maximum leur insertion dans la vie active. C'est en agissant ainsi sur l'ensemble de ces composantes qu'on aidera à l'employabilité des apprenants.

Aujourd'hui, comme le diagnostique le Rapport de l'UNESCO sur l'ETP au Congo, il existe dans notre sous secteur peu de filières répondant aux besoins économiques actuels et futurs.

Dans la nouvelle approche pédagogique à mettre en place, une série de mesures s'impose. Elle s'articule autour de dix sept axes porteurs suivants :

PL4.01 – Le développement des structures de formation de l'ETP. Il s'agit, en tenant compte des réalités socio-économiques de chaque localité, de créer un lycée d'enseignement professionnel par département et dans certaines communes ; trois lycées techniques d'Etat de référence à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo avec internat et brassage des jeunes ; un centre d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA), inspiré du modèle SONGHAI, dans chaque sous-préfecture avec l'implication des collectivités locales surtout pour l'accueil et l'hébergement des apprenants et des écoles de métiers dans la plupart des bassins d'emplois du pays.

PL4.02 – La généralisation et la systématisation du livret scolaire, du cahier de liaison, de la fiche d'orientation, du carnet d'atelier et de stage, pour lesquels il sera développé un programme informatique. Ces outils servent au suivi et à l'évaluation de la formation des apprenants.

PL4.03 – Le suivi de l'activité scolaire des apprenants par le biais de l'Internet. L'envoi électronique aux parents d'élèves du bulletin de notes et autres informations est préconisé.

PL4.04 – La construction des centres de documentation et d'information pédagogiques ayant des salles spécialisées partagées entre établissements, dotée des moyens pédagogiques modernes comme la bibliothèque virtuelle, le GRP via Outlook ou le Web Cam est une nécessité.

PL4.05 – La création d'un fonds social et pédagogique ministériel du livre et des outils didactiques alimenté par une partie des contributions des parents d'élèves est envisagée.

PL4.06 – La mise en place d'un dispositif d'aide au financement du livre technique et professionnel dans les structures d'enseignement et de formation. Les élèves qui entrent dans un cycle payent une contribution représentant le tiers du coût de l'ensemble des livres du programme officiel de l'année concernée. Si un élève qui passe en classe supérieure rend toute sa dotation de livres, il ne paye plus la contribution annuelle. Dans le cas contraire, il doit s'acquitter d'une taxe déterminée par les textes fondateurs de ce dispositif.

PL4.07 – La professionnalisation des filières par leur réforme et des qualifications qui doivent correspondre le plus étroitement aux besoins du marché du travail et de la nomenclature des emplois et des métiers des administrations publiques et privées, seules capables de déterminer le profil des Postes.

PL4.08 – L'élaboration des programmes basés sur l'approche par compétences mettant l'élève en situation d'apprenant responsable de son processus d'acquisition de compétences. Ces programmes sont généralement assortis d'outils et matériels pédagogiques qui seront décrits et dont l'utilisation sera programmée.

PL4.09 – L'intégration des compétences transversales dans les programmes (qualifications technologique, organisationnelle, linguistique, entrepreneuriale, etc...) et l'acquisition des principes de citoyenneté (civisme, culture de la paix, éthique, santé, développement durable et respect de l'environnement, éducation aux droits humains) nécessaires pour tous.

PL4.10 – Le développement des dispositifs de formation par alternance école – entreprise et d'apprentissage par l'encadrement des mises en situation professionnelle. Certains lieux d'apprentissage et de formation professionnelle pourront être agréés par l'Enseignement Technique et Professionnel et permettront des certifications spécifiques reconnues par le monde professionnel.

PL4.11 – La création des commissions interministérielles d'orientation scolaire et universitaire pour la mise en place des passerelles entre les différents sous secteurs éducatifs par l'orientation scolaire et universitaire.

PL4.12 – La création d'une banque de données des ressources qualifiées. Il sera envisagé le développement d'une activité permettant de référencer les diplômés des fins de cycle en vue de constituer une banque de données de ressources qualifiées et assurer une interface entre le METP et le ministère du travail et de l'emploi dans le cadre d'une politique d'employabilité des jeunes qualifiés.

PL4.13 – Le développement des formations de pré-insertion et modulaires, centrées sur les petits métiers par la création des centres d'apprentissage communautaire (maisons-écoles, garages-écoles, dispensaire-écoles, Fermes-écoles, etc.) et des établissements de formation professionnelle conventionnés pour répondre aux besoins de réinsertion des populations à risque ou ceux spécifiques de la jeune fille, des handicapés et autres.

PL4.14 – La revalorisation des diplômes par la mise en place d'un dispositif rigoureux de validation des compétences et la prise de mesures fortes pour en assurer les conditions d'obtention.

PL4.15 – La création d'un passeport de qualification professionnelle (PQP) qui aurait pour objectif de certifier des acquis et des compétences professionnelles. Celui-ci serait un outil de validation favorisant la construction de la carrière professionnelle.

PL4.16 – Le contrôle des programmes et la sécurisation des diplômes délivrés par les établissements privés par le ministère de tutelle.

PL4.17 – La dynamisation de la formation professionnelle continue à travers le tutorat pourra être assurée par des stages de perfectionnement, de recyclage ou de requalification. Ceux-ci pourront être dispensés dans les établissements scolaires et renforcer ainsi les liens entre le monde enseignant et professionnel. Il s'agit de développer l'esprit d'entreprise des apprenants.

PL4.18 – Animation et vulgarisation des technologies de l'information et de la communication. Ce qui permettra de créer des outils permettant l'appropriation et l'échange des informations et des supports pédagogiques contribuant à l'amélioration de la qualité des produits.

En résumé, pour atteindre ces objectifs et entamer réellement l'œuvre de redressement qualitatif des produits de l'Enseignement Technique et Professionnel, Il importe d'agir sur (NE, D - P.49) :

- 1) **les structures du système éducatif** en réhabilitant, en reconstruisant et en rénovant les infrastructures et les équipements avec pour objectif réaliste d'augmenter à hauteur de 40% au moins, dans les dix ans à venir, la capacité publique d'accueil des apprenants.
- 2) **Le contenu de l'éducation par la réorientation qualitative des corpus enseignés**, pour, d'une part, harmoniser l'ensemble des flux pédagogiques dispensés, par type d'enseignement et par niveau, d'autre part, susciter une convergence nationale quant aux résultats obtenus, selon le profil de produits à attendre de notre système éducatif, en rapport avec l'épineuse question de l'emploi des jeunes.

A l'issue de la mise en œuvre de cette nouvelle approche pédagogique, le système de l'E.T.P. disposera :

- **d'un dispositif éducatif cohérent et adapté aux besoins du monde du travail.**
- **de la formalisation des partenariats entre le monde éducatif et le monde productif.**
- **d'un système éducatif revalorisé par la qualité de son enseignement et la reconnaissance de ses diplômes.**
- **d'un outil de mesures pour évaluer l'adéquation formation - 1^{er} emploi – développement professionnel dans la vie active.**

PILIER N° 5 : LA MISE EN ŒUVRE LOCALE DE LA FORMATION.

A l'heure de la mondialisation des économies et de la globalisation des échanges, chaque peuple, chaque nation doit pouvoir dialoguer avec les autres, sans complexe identitaire, tout en préservant ce qui constitue son propre patrimoine. Dans le cas du Congo et de son sous secteur de l'ETP. il faut que, quel que soit le lieu de résidence du Congolais, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle dispensé s'adapte à son environnement et aux exigences nationales et internationales.

La promotion de l'excellence doit être partout pareille et permettre l'identification des élites. Ceci en développant d'une part à la base des mécanismes de filtrage de compétences, leur détection, leur stimulation appropriée, en vue de la valorisation des « meilleurs » et d'autre part au sommet une politique incitative de gestion des plans de carrière au plan national et international en rapport avec le secteur privé. (NE, D, P.49).

Ce n'est que de cette manière que l'ETP pourra remplir sa mission et permettre à toutes et tous d'assurer leur employabilité et de s'insérer professionnellement.

L'ETFP doit être adapté au contexte économique et social national tout en prenant en compte des réalités départementales et locales. Il doit pour cela s'appuyer sur :

PL5.01 - La rénovation de la carte scolaire qui se construira en tenant compte des paramètres :

- **quantitatifs** : les données du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et celles fournies par l'administration scolaire.
- **qualitatifs** : les éléments fournis par des études sectorielles et régionales pour comprendre et enregistrer les besoins de formation des secteurs formel et informel .

Ceci contribuera à redéfinir l'implantation des infrastructures de l'ETFP.

PL5.02 – L'établissement scolaire ouvert au secteur productif : celui-ci devient une « entreprise éducative » avec comme première préoccupation l'employabilité de ses élèves. Les formations dispensées dans les établissements sont choisies en fonction des besoins locaux et départementaux. Les taux d'occupation et d'utilisation des bâtiments et équipements scolaires doivent être maximisés, par exemple, les utiliser pour des formations ou des opérations de réinsertion pendant les vacances scolaires ou pour des cours du soir.

PL5.03 – La gestion et le contrôle des établissements scolaires mieux définis et structurés : chaque établissement rentre dans un schéma de planification, de contrôle et d'évaluation de ses activités. Ce qui permet de mieux affecter les ressources (humaine et financière) et de fournir les équipements et matériels pédagogiques nécessaires. Des subdivisions par unités pédagogiques permettront de mieux contrôler l'exécution des formations. De même, chaque établissement scolaire devrait mettre en place une politique d'autofinancement.

PL5.04 - L'internat rétabli pour favoriser le développement de certaines filières coûteuses dans certains lieux en renforçant le rôle éducatif de l'école et permettre l'accès à la formation pour les apprenants des zones enclavées. Par ailleurs, il conviendra comme le recommande le SNAT, d'adopter une stratégie consistant à rapprocher les établissements vers les apprenants et non d'obliger ces derniers à se déplacer vers des centres administratifs localisés sur base de critères souvent peu objectifs. L'internat jouera de ce fait une fonction sociale et culturelle pour le développement de l'apprenant et leur brassage.

PL5.05 – L'autonomisation de la jeune fille. La faiblesse de l'accès des jeunes filles à une formation professionnelle traditionnellement plus masculine implique une politique efficiente et efficace d'incitation et d'accompagnement de la jeune fille. Cela pourrait passer par une meilleure prise en charge de la jeune fille par l'Etat, la fixation des quotas d'entrée dans les lycées d'enseignement professionnel, les écoles professionnelles et les écoles de métiers, ainsi qu'une meilleure information à travers les associations féminines.

PL5.06 – L'insertion et la réinsertion des populations à risque par la qualification. En fonction du caractère spécifique de celles-ci et des besoins, des opérations spéciales construites avec des partenaires pourront être menées.

PL5.07 – La rationalisation des différents ordres d'enseignement public et privé et de la recherche technologique. La vision systémique du sous-secteur de l'ETP impose la recherche et la cohérence interne au niveau de chaque ordre d'enseignement tout en intégrant les avancées technologiques qui doivent jouer un rôle déterminant dans la conception et la mise en œuvre des innovations éducatives et formatrices.

PL5.08 – La mise en place d’un système efficace de sécurisation des établissements scolaires, entre autre, par l’utilisation des militaires et policiers à la retraite dans le cadre de leur réinsertion socioprofessionnelle.

PL5.09 – L’acquisition des titres fonciers pour les établissements scolaires et les espaces réservés aux infrastructures scolaires. L’obtention d’un titre foncier éviterait l’occupation anarchique du domaine scolaire par les populations.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite une programmation méthodique et rigoureuse. Elle exige aussi une évaluation périodique d’une part et une régularité dans la mise à disposition des fonds pour financer les budgets de fonctionnement et d’investissement d’autre part. Le contrôle de leur bonne utilisation devrait être fait à plusieurs niveaux pour empêcher les dérives.

PILIER N° 6 : LE DEVELOPPEMENT D’UN PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ATTRACTIF.

Dans le droit fil de la Nouvelle Espérance, le METP, engagé dans sa refondation, appuie sa nouvelle politique sur la coopération au développement. C’est en tenant compte de l’impérieuse nécessité d’adapter l’ETP aux exigences de développement socio-économiques du pays qu’il doit créer et promouvoir des formes nouvelles et pertinentes de partenariat. Il s’agit en effet d’imaginer des formes de partenariat susceptibles d’accompagner le Congo dans son entreprise de reconstruction et de modernisation en accordant la priorité à la coopération : décentralisée, privée, régionale et sous-régionale, multilatérale.

En quête de ce nouveau partenariat dynamique et efficace, susceptible d’aider au renforcement des capacités du METP et de couvrir les besoins réels en formation, le cadre de partenariat défini doit permettre d’institutionnaliser les relations avec nos partenaires nationaux et internationaux et de fixer les droits et prérogatives de chacun des acteurs du sous-secteur. Ce nouveau partenariat devra porter sur l’élaboration des politiques, la formation des formateurs et des techniciens, le renforcement des capacités institutionnelles, la construction des infrastructures de formation, la fourniture de matériel didactique, l’offre de bourses pour la formation des techniciens et des formateurs, l’assistance technique, le renforcement des capacités de production des établissements de formation et de développement de l’alternance école – entreprise.

PL6.01 – Le développement d’une politique de coopération et de partenariat dans les domaines suivants : l’élaboration des politiques, la formation des formateurs et des techniciens, le renforcement des capacités institutionnelles, la construction des infrastructures de formation, la fourniture de matériel didactique, l’offre de bourses pour la formation des techniciens et des formateurs, l’assistance technique, le renforcement des capacités de production des établissements de formation et de développement de l’alternance école – entreprise.

PL6.02 - Le renforcement local des liens avec le secteur productif. Les établissements pourront signer des conventions de partenariat avec les entreprises et les organisations professionnelles de leur localité pour développer certaines filières et rapprocher l'apprenant du monde du travail.

PL6.03 – L'instauration au niveau de la CEMAC des relations permanentes d'échange et de coopération Des cadres de concertation et de coopération entre les METP des pays de la CEMAC permettront de mener des études communes pour l'harmonisation et l'amélioration des programmes, la certification des diplômes et la valorisation de l'Enseignement Technique et Professionnel. Ce partenariat devra consolider l'espace sous-régional permettant, notamment, d'organiser les échanges d'enseignants et d'apprenants entre les pays de la CEMAC.

PL6.04 - La consolidation des relations entre le METP et ses principaux partenaires. Les associations locales des parents d'élèves devront être impliqués davantage dans le suivi et l'évaluation de l'établissement. Il convient aussi de préciser les conditions d'application des conventions entre le METP et les compagnies d'assurance.

PL6.05 – La mise en place d'un partenariat entre le ministère de l'enseignement technique et professionnel et les collectivités locales et territoriales. Conformément à l'ambition de décentralisation de l'Enseignement Technique et Professionnel, des structures de formation, spécifiques aux métiers des secteurs productifs locaux vont être implantées en obéissant aux choix du SNAT.

PL6.06 - Le Partenariat entre le METP et les autres structures de formation pour définir les bases de prise en charge des apprenants, tant sur le plan des programmes d'études que de l'organisation administrative et technique, entre le METP et d'autres structures formatrices.

PL6.07 – Le partenariat avec les organisations patronales axé sur la définition des politiques de formation, de qualification et de certification, les stratégies et les orientations générales en matière de développement des relations entre le ministère et le secteur productif.

PL6.08 – L'adoption du principe de création des statuts particuliers de formateur – métier, formateur-tuteur et de professionnel – formateur. Des conventions de partenariat avec certaines entreprises et la société civile permettront d'utiliser les compétences identifiés. De même certains artisans et cadres de la fonction publique détenteur d'un savoir-faire reconnu peuvent être utilisés pour promouvoir le tutorat.

PL6.09 - L'adoption du principe de création et de financement du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle. Cadre idéal de collaboration et de partenariat entre établissements, employeurs, employés et l'Etat. Il s'agit de mettre en place une interaction dynamique afin que les secteurs formel et informel convergent vers le même but en parfaite harmonie.

PL6.10 - La mise en place de la Commission nationale d'agrément des établissements privés du sous-secteur pour définir la réglementation concernant les écoles privées, le contrôle des programmes et la certification des diplômes.

PL 6.11 – L'adoption du principe de la double tutelle des écoles de métiers et de gestion paritaire de certaines écoles professionnelles. Des conventions doivent être signées entre le METP et les autres ministères impliqués d'une part et le METP et le secteur privé d'autre part pour la concrétisation de ce principe.

PILIER N° 7 : UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT INNOVANT ET DIVERSIFIÉ.

Le problème de financement a souvent été soulevé comme l'obstacle majeur à la création et à la croissance des activités socio-économiques. (NE, C- P.42). Pour réussir la Refondation de l'Enseignement Technique et Professionnel dont la finalité est de doter notre pays d'infrastructures de base et d'un système performant adapté aux priorités du Gouvernement de la République, à savoir, la lutte contre les inégalités sociales, l'insertion du plus grand nombre de jeunes, le développement harmonieux du Congo et la valorisation de ses importantes ressources, il est impérieux de trouver des réponses à cet handicap par la mise en place de mécanismes appropriés de financement. Car, la faiblesse de son financement est marquée par un schéma resté traditionnel.

L'essentiel des ressources financières provient des allocations de l'Etat et des contributions des bénéficiaires. Cette assise financière doit être élargie par une refonte de ce schéma. Le financement de l'ETFP doit reposer sur le principe de cofinancement par l'Etat et le secteur productif.

PL7.01 - La création du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) « Cf. le dossier de présentation du FDFP », dispositif national devant mobiliser toutes les ressources nécessaires en mettant à contribution le budget de l'Etat, celui des entreprises dans le cadre du développement des métiers et des pôles technologiques dans certaines filières porteuses, des financements accordés par les bailleurs de fonds et de la réforme de la taxe d'apprentissage. Ce fonds devra être logé dans un compte bancaire.

PL7.02 - La participation des entreprises au financement du sous secteur doit être mieux étudiée pour qu'elle favorise l'emploi à travers la nouvelle approche d'alternance formation – emploi et la promotion des filières porteuses.

PL7.03 - Le recours à l'aide et aux financements de la coopération bi- et multilatérale. La traduction du 1^{er} plan décennal de redressement et de développement de la formation professionnelle et technique en projets définis et cohérents permettra au METP d'intéresser les partenaires internationaux et les bailleurs de fond au financement et à l'assistance technique du sous-secteur.

PL7.04 – La création d'un compte économique de l'ETFP. La connaissance des dépenses de l'ETP et de leur financement doit être facilitée par la mise en place d'un compte économique de l'ETFP, actualisé chaque année, avec l'appui technique de l'institut international de la planification de l'éducation (IIPÉ – UNESCO), le soutien financier de l'USAID et d'autres partenaires. Il sera alors possible de mesurer l'évolution des dépenses effectives des différentes parties qui contribuent au financement du sous-secteur de l'ETFP.

PL7.05 - La mise en place d'un système d'évaluation du financement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Il s'agit principalement d'évaluer deux dimensions du financement de l'ETFP : l'évaluation des résultats obtenus et la mesure des flux financiers consentis en se donnant ainsi, les moyens tangibles de jauger les performances obtenues par rapport aux buts visés. Le caractère multidimensionnel des objectifs de l'ETFP exigerait d'utiliser à la fois une batterie de critères susceptibles de restituer cette diversité et des indicateurs de performances associés.

Le développement des capacités de gestion et de contrôle de l'ETFP complétera la mise en place des mécanismes internes et externes appropriés pour mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs et à la gestion efficiente de ces ressources. De ce fait, le schéma de financement innovant et dynamique devra combiner harmonieusement Partenariat, Collaboration et Mutualisation des ressources additionnelles avec le budget de l'Etat et la contribution des parents d'élèves.

RECOMMANDATIONS

Après la critique de l'existant et l'examen des piliers sur lesquels se fondent la refondation du sous secteur éducatif technique et professionnel, les recommandations majeures qui en découlent sont d'une part de portée générale, c'est à dire agissant sur l'ensemble du système et, d'autre part, de portée plus spécifique et classées par composantes, soit par rapport à l'accès, à la qualité et à la gestion du sous secteur.

La liste des recommandations qui est loin d'être exhaustive sera complétée par le plan décennal de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel qui précisera la nature, le contenu, la portée, l'échéancier et les ressources indispensables à leur mise en œuvre.

PORTEE GENERALE

Recommandation N° 01 : *Révision de la loi scolaire.*

Recommandation N° 02 : *Création du nouveau cadre juridique de l'ETFP (lois d'orientation et de programmation, code de l'ETFP et les textes réglementaires de complétude).*

Recommandation N° 03 : *Rénovation de la carte scolaire.*

Recommandation N° 04 : *Insertion et réinsertion des populations à risque par la qualification professionnelle.*

Recommandation N° 05 : *Autonomisation de la jeune fille.*

Recommandation N° 06 : *Analyse du marché du travail.*

PORTEE SPECIFIQUE

AU PLAN DE L'ACCES AU SOUS SECTEUR EDUCATIF

Recommandation N°07 : Révisions des critères d'accès et de sortie du système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Recommandation N°08 : Création de deux commissions interministérielles d'orientation scolaire et universitaire.

Recommandation N°9 : Accroissement des capacités d'accueil dans les établissements & écoles de l'ETFP.

AU PLAN DE LA QUALITE DU SOUS SECTEUR EDUCATIF

Recommandation N°10 : Introduction d'un système d'Apprentissage « Dual » ou par Alternance Ecole –Entreprise ;

Recommandation N°11 : Elargissement des offres de l'ETFP en formation professionnelle continue ;

Recommandation N°12 : Dynamisation de la formation professionnelle continue par le tutorat.

Recommandation N°13 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures du ministère.

Recommandation N°14 : Renforcement des capacités professionnelles, pédagogiques et techniques des formateurs et PATS des établissements de l'ETFP.

Recommandation N°15 : Capitalisation de l'expérience acquise par la création des statuts de Formateur-métier, de Professionnel – formateur et de formateur-tuteur.

Recommandation N°16 : Création d'un corps d'inspecteurs reconnus.

Recommandation N°17 : Systématisation du livret scolaire, du cahier de liaison, du carnet d'atelier et de stage, de la fiche d'orientation, de suivi et de contrôle pédagogique.

Recommandation N°18 : Suivi de l'activité scolaire des apprenants par les parents d'élèves via Internet.

Recommandation N°19 : Elaboration des programmes d'études basés sur l'approche par compétence.

Recommandation N°20 : Intégration des compétences transversales dans les programmes et acquisition des principes de citoyenneté.

Recommandation N°21 : Rationalisation des différents ordres d'enseignement public et privé et la recherche technologique.

Recommandation N°22 : Mise en place d'un système permanent de formation et de recyclage des enseignants, des formateurs et des personnels administratif et d'encadrement de l'ETFP.

Recommandation N° 23 : Création d'un centre pédagogique de production audiovisuelle..

Recommandation N° 24 : Adaptation des programmes de formation de l'ETFP à l'environnement économique par la création des nouvelles filières.

Recommandation N° 25 : Développement des offres de formation pratique de courte durée en faveur des groupes sociaux sensibles et défavorisés dans l'accès à la formation et à l'emploi.

Recommandation N° 26 : Expérimentation d'un système de « Formation itinérante » de perfectionnement de la main d'œuvre des ateliers et des entreprises.

Recommandation N° 27 : Animation et vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Recommandation N° 28 : Introduction dans l'ETFP d'un système de formation à distance.

Recommandation N° 29 : Création d'un système national pour les qualifications professionnelles à différents niveaux et leurs certifications officielles.

Recommandation N° 30 : Révision des normes de qualification, des examens, d'attestations, de certificats, de diplômes de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, à spécifier par programme de formation.

Recommandation N° 31 : Création et généralisation des structures spécifiques de formation comme les maisons-écoles, les garages-écoles, les fermes-écoles, etc...

Recommandation N° 32 : Construction des centres de documentation et d'information pédagogique.

Recommandation N° 33 : Professionnalisation des filières.

Recommandation N° 34 : Revalorisation des diplômes de l'ETFP.

Recommandation N° 35 : Etablissement et rétablissement des internats dans certaines structures de formation de l'ETFP.

Recommandation N° 36 : Mise en place des programmes spécifiques de normalisation et de certification des qualifications.

AU PLAN DE LA GESTION DU SOUS SECTEUR EDUCATIF

Recommandation N° 37 : Création du cadre de renforcement des capacités du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel et des directions techniques.

Recommandation N° 38 : Restructuration de l'Enseignement Technique et Professionnel en un système d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle

Recommandation N° 39 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel et des directions techniques.

Recommandation N° 40 : Instauration d'un cadre de concertation et de coordination réunissant les différents partenaires socio-économiques et les différents acteurs de la formation professionnelle.

Recommandation N°41 : Mise en place d'un système de communication à travers l'information, la sensibilisation et la vulgarisation.

Recommandation N°42 : Création d'un cadre financier du système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Recommandation N°43 : Adaptation des nouvelles structures spécifiques des établissements publics et privés de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle au nouveau cadre légal.

Recommandation N°44 : Création et animation d'un cadre d'insertion par incubation des diplômés du système de l'ETFP.

Recommandation N°45 : Définition et adoption du principe de la double tutelle des écoles de métiers et de la gestion paritaire de certaines écoles professionnelles.

Recommandation N°46 : Détermination de nouvelles fonctions à assigner à l'établissement scolaire.

Recommandation N°47 : Pilotage et gestion du système de l'ETFP.

Recommandation N°48 : Développement des ressources humaines de l'ETFP

Recommandation N°49 : Evaluation des carrières du personnel enseignant et des PATS du système de l'ETFP.

Recommandation N°50 : Développement d'une politique de coopération et de partenariat.

Recommandation N°51 : Création de la commission nationale d'agrément des établissements privés.

Recommandation N°52 : Mise en place du dispositif juridique pour la réglementation de l'ETFP privé.

Recommandation N°53 : Planification de l'offre de formation.

Recommandation N°54 : Rédaction du cadre des conventions de partenariat entre le METP et les autres structures de formation.

Recommandation N°55 : Instauration au niveau de la CEMAC des relations permanentes de coopération et d'échanges d'expériences.

Recommandation N°56 : Elaboration d'un cadre de partenariat entre le METP et les partenaires concernés par la problématique du renforcement des capacités des artisans et des encadreurs des centres privés.

Recommandation N°57 : Mise en place d'un système efficace de sécurisation des établissements scolaires.

Recommandation N°58 : Acquisition des titres fonciers pour les établissements scolaires et les espaces réservés aux infrastructures scolaires.

Recommandation N°59 : Mise en place d'un cadre de partenariat entre le METP et les organisations patronales.

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONDATION

Conformément aux vœux du Président de la République, le projet de la refondation de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) doit être porté par une nouvelle politique cohérente, une vision prospective globale, refondatrice d'un idéal collectif (N.E. P. 48).

L'élaboration de cette nouvelle politique de l'ETP se fait donc à l'appui des objectifs d'ensemble de notre processus éducatif et des impératifs sociaux et économiques nationaux, départementaux et locaux.

Mais la conception, comme la mise en œuvre de cette Refondation incombe au ministère de l'ETP. Celui-ci, conscient du caractère déterminant de sa mission, s'engage donc dans l'application d'un processus d'élaboration rigoureux pour donner à cette Refondation toute sa légitimité et lui permettre de se construire dans un cadre participatif.

Ainsi, tout un dispositif a été conçu, qui détiendra les moyens humains, les supports techniques et financiers nécessaires pour piloter cette refondation

LES PHASES DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFONDATION.

La mise en chantier d'un tel programme décennal nécessite une démarche rigoureuse et pragmatique. Ainsi, le découpage en étapes simples et maîtrisables des activités est la garantie d'un processus évolutif dont les résultats peuvent être mesurables et évaluables.

Six phases regrouperont l'ensemble des opérations concourant à la mise en œuvre de la Refondation :

PHASE I : INITIALISATION DU PROCESSUS DE LANCEMENT DE LA REFONDATION

Les recommandations formulées à l'issue des Assises de la francophonie à Bamako au Mali ont permis de comprendre tous les bénéfices qu'un pays pouvait tirer en conduisant une Refondation.

Au Congo, cette idée a commencé à prendre corps peu de temps après et s'est traduite par l'organisation d'un Séminaire National sur la Refondation de l'ETFP du 19 au 23 Octobre 1998 avec l'appui de l'UNESCO. D'autres études ont par la suite été menées sur le sujet et ont conduit à la production de plusieurs rapports préliminaires.

Après ce séminaire, un plan d'actions prioritaires à 3 ans a été rédigé pour le système éducatif au Congo en collaboration technique avec l'UNESCO et le financement du PNUD en Décembre 1998.

Le Président de la République, conscient du rôle de l'ETP dans la reconstruction de notre pays, érige par décret n°2002-341 du 18 août 2002 un Ministère en charge à part entière de ce sous secteur.

Des Tables Rondes Sous Sectorielles sont organisées du 30 Janvier au 1^{er} Février 2003 sur le thème : « constat, bilan et perspectives de l'ETP ».

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, le Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel a décidé d'engager un travail de réflexion et de propositions sur la Refondation de l'ETP. Pour ce faire, un groupe restreint de travail placé directement sous son autorité a été créé par Décision n°001.05/ METP-CAB du 04 avril 2004.

PHASE II : ELABORATION DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE POLITIQUE GENERALE, DES LOIS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION ET DU PLAN DECENNAL

Pour faire aboutir la refondation de l'enseignement technique et professionnel, l'acte fondateur est la prise de la Décision n°002.05/METP-CAB du 04 avril 2005 créant le Comité National sur la refondation de l'Enseignement Technique et Professionnel chargé de la finalisation des trois avant-projets des documents :

- Document stratégique de politique et d'orientation en matière de Redressement de Développement du sous- secteur de l'ETP au Congo.
- Les lois d'orientation et de Programmation en la matière.
- Le Plan Décennal de Redressement et de Développement de l'ETP (PDRDETP).

Ces avant-projets seront préparés et rédigés par le groupe restreint.

PHASE III : PROCESSUS DE CONCERTATION ET DE VALIDATION PAR LES ACTEURS DIRECTS ET INDIRECTS

Des concertations techniques seront organisées avec tous les ministères, les organisations patronales, les collectivités territoriales, la société civile, la communauté diplomatique et les autres partenaires impliqués pour mieux affiner les avant-projets qui seront présentés, examinés et enrichis lors du Conseil National de l'ETP qui se réunira du 4 au 22 juillet 2005.

Les documents revus et corrigés feront l'objet d'une présentation particulière au cours d'une table ronde avec les bailleurs de fond et les organismes du système des nations unies le 3 septembre 2005.

Un Comité National de Pilotage de la Refondation sera mis en place par le Ministre en charge de l'enseignement technique et professionnel pour conduire les autres étapes de la validation et de l'adoption des textes règlementaires de la refondation de l'ETP.

PHASE IV : DECISIONS ET LEGITIMATION PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Ainsi validés, les trois documents seront présentés en Conseil des Ministres par le Ministre de Tutelle. Ils deviendront de ce fait des projets de documents présentés par le Gouvernement pour examen et vote par le Parlement, notamment en ce qui concerne les projets de lois d'orientation et de programmation sur l'ETP.

PHASE V : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF OPERATIONNEL D'EXECUTION DU PLAN DECENNAL DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR.

Dès lors que les phases précédentes ont été exécutées, le dispositif opérationnel d'exécution du plan sera mis en place à travers la création d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Consultatif, d'un Groupe de Projets et d'un Comité d'Evaluation.

PHASE VI : EVALUATION ET CAPITALISATION DES RESULTATS OBTENUS

Le Comité d'Evaluation s'organisera de manière à évaluer périodiquement la mise en œuvre du Plan Décennal de Redressement et de Développement de l'enseignement technique et professionnel (PDRDETP), tant sur le plan qualitatif, opérationnel, technique que financier.

Il publiera régulièrement les états d'avancement de l'exécution, les résultats obtenus et formulera les recommandations visant à recadrer, corriger et dynamiser le dispositif opératoire.

CONCLUSION

Le présent « Document stratégique de politique générale de redressement et de développement de l'E.T.P. », ainsi que tous les documents qui en découlent, fruit d'une large concertation avec les autres ministères, les partenaires sociaux et le secteur privé, sont les outils attendus et les mieux adaptés, qu'ensemble nous utiliserons pour mobiliser toutes les parties prenantes au redressement et au développement de l'enseignement technique et professionnel au Congo.

En fixant de manière claire et pertinente les principes généraux, les orientations et les recommandations nécessaires à l'émergence d'un sous secteur plus attractif et pro actif, nous avons tous, à notre manière et en fonction de nos attentes spécifiques, participé à engager pour une décennie, un des chantiers les plus importants initiés au cours de ces trente (30) dernières années pour notre sous secteur éducatif technique et professionnel. Il s'agit essentiellement d'inverser de manière résolue, la tendance suicidaire, qui l'aura caractérisée et agir désormais, de manière progressive mais soutenue, à l'amélioration de son efficacité et de son efficience.

Le futur cadre institutionnel, structural, législatif et réglementaire, l'adéquation entre l'offre et ses contenus avec les compétences des métiers du secteur productif, la prise en compte des potentialités et des exigences du cadre contextuel de formation, l'implication grâce au partenariat, des parties prenantes surtout le secteur productif, l'amélioration de la condition enseignante, la dynamisation et la diversification de sources de financement sont autant d'atouts pour crédibiliser le choix et l'option déterminée d'exécuter la plan décennal idoine au présent document stratégique de politique générale sur la refondation de l'ETP.

La Refondation de l'enseignement technique et professionnel est donc, pour le Congo, un défi majeur à relever avec méthode, force et vigueur, pour arrimer le pays à la modernité et mieux armer les nouvelles générations face aux défis de l'emploi, des exclusions, des inégalités et du progrès.

De nombreux pays avant nous ont engagé des réformes hardies destinées à rendre l'enseignement technique et professionnel plus efficace, dynamique, efficient et de meilleure qualité, capable de répondre mieux et plus rapidement aux besoins du marché du travail tout en maîtrisant les coûts de sa mise en oeuvre.

Notre pays, le Congo, se trouve ainsi interpellé à travers le contexte national et international. Il doit donc engager, avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux, des réformes profondes et audacieuses de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en vue de répondre aux défis de l'emploi, de l'insertion socioprofessionnelle et de la restructuration de son économie nationale. D'où l'importance que revêt l'organisation des différentes tables rondes de concertation avec les partenaires sociaux, les organismes internationaux, le secteur privé et les bailleurs de fonds, destinées à faciliter une meilleure validation des éléments clés qui justifient la refondation et à gagner durablement l'adhésion des acteurs décisifs de notre sous-secteur.

EQUIPE DE TRAVAIL

Le présent document est le résultat du travail de plusieurs structures et personnes ressources dont les plus actives auront été celles du Groupe Restreint de Travail placé auprès du Ministre de l'E.T.P.

Ce groupe a travaillé d'arrache-pied pour produire, au bout de soixante jours :

- L'avant projet du document stratégique de politique générale ;
- L'avant projet de la loi d'orientation et de programmation ;
- L'avant projet du 1^{er} plan décennal de redressement et de développement de l'enseignement technique et professionnel ;
- Les autres documents nécessaires au lancement du processus de la refondation, notamment ceux qui ont préparé la tenue du Conseil National extraordinaire de l'enseignement technique et professionnel.

Ainsi, le Comité de conception et de rédaction du présent document a été présidé par le ministre de l'enseignement technique et professionnel lui-même et son implication aura assurément facilité le travail des membres du comité essentiellement composé des membres du Groupe Restreint de Travail créé auprès du ministre.

Le comité de conception et de rédaction se compose comme suit :

- Président : Monsieur Pierre-Michel NGUIMBI,
Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel
- Coordonnateur : Monsieur Gilbert NDIRIMINA,
Conseiller spécial du ministre, chargé des réformes.
- Membres :
 - Madame Christine ALIBERT, *Chargée de Missions à la Coopération et aux Relations Internationales*
 - Monsieur Stéphane MAMATY, *Chargé de Missions aux Relations avec les Partenaires locaux.*
 - Monsieur Jean-Romuald MAMBOU, *Chargé de Missions à la Communication et aux Relations Publiques.*

QUELQUES REPERES

- 1989 : XXVI^{ème} session de l'UNESCO - Convention sur l'enseignement technique (Paris - France, 10 novembre 1992).
- 1990 : PNUD – Conférence Mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtiem – Corée, Mars 1990)
- 1992 : CONFEMEN – Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français sur le plan d'actions 1992-2000 (Montréal – Canada, juin 1992).
- 1996 : CONFEMEN - 47^{ème} session ministérielle des Ministres en charge de l'éducation (Liège - Belgique, 1996).
- 1997 : AIF/UNESCO : Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement – Décision sur la tenue des assises francophones de la formation professionnelle (Paris – France,)
- 1998 : UNESCO/CONFEMEN – Assises francophones de la formation professionnelle (Bamako, 26 au 29 mai 1998).
- 1999 – UNESCO : 2^{ème} congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul – Corée, 26 au 30 avril 1999)
- 1999 – OIF : VII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage (Moncton, Canada – 3 au 5 septembre 1999)
- 2002 : UNESCO/OIT – Recommandations révisées sur l'enseignement technique et professionnel pour le 21^{ème} siècle (Paris – France, 2002).
- 2002 : PNUD – Sommet du millénium de l'assemblée générale des Nations Unies (New York – Etats-Unis, Septembre 2002).
- 2002 : UNESCO/UNEVOC/ASSOCIATION CANADIENNE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – Congrès international sur la formation et l'enseignement techniques et professionnels (Winnipeg, Manitoba – Canada, 17 au 19 octobre 2002).
- 2003 : Banque Mondiale/CIEP – Conférence internationale sur l'enseignement technique et la formation professionnelle (Sèvres – France, 16 au 18 décembre 2003)
- 2004 : CONFEMACFPT – Conférence des Ministres d' Afrique Centrale en charge de la formation professionnelle et technique (Brazzaville – Congo, 11 au 13 juin 2004)
- 2004 : Banque Mondiale – Conférence internationale sur l'enseignement secondaire (Dakar – Sénégal, Juin 2004).
- 2004 : UNESCO – 3^{ème} congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul + 5 » (Bonn – Allemagne, octobre 2004).

SIGLES ET ABREVIATIONS

BEP :	Brevet d'Etudes Professionnelles
BET :	Brevet d'Etudes Techniques
BETA :	Brevet d'Etudes Techniques Agricoles
BIT :	Bureau International du Travail
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
CAP :	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CEMAC :	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CETA :	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CETI :	Collège d'Enseignement Technique Industriel
CETM :	Collège d'Enseignement Technique Mixte
CFEEN :	Certificat de Fin d'Etudes des Ecoles Normales
CFPA :	Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage
CIEP :	Centre international d'études pédagogiques
CMA :	Centre des Métiers Agricoles
CMI :	Centre des Métiers Industriels
CMIM :	Centre des Métiers Industriels Mixte
CONFEMACFPT :	Conférence des Ministres d'Afrique Centrale de la Formation Professionnelle et Technique
CNETP :	Conseil National de l'Enseignement Technique et Professionnel
CNRETP :	Commission Nationale sur la Refondation de l'Enseignement Technique et Professionnel
CP :	Centre Polytechnique
CSAP :	Complexe Scolaire Agricole des Plateaux
DAAF :	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAS :	Direction de l'Administration Scolaire
DCAF :	Diplôme des Carrières Administratives et Financières
DCET :	Deuxième cycle de l'Enseignement Technique
DCEPETP :	Direction de la Coopération, des Etablissements Privés d'Enseignement Technique et Professionnel
DDI :	Direction de la Documentation et de l'Informatique
DECS :	Diplôme d'Etat des Carrières de Santé
DECTP :	Direction des Examens et Concours Techniques et Professionnels
DEMA :	Diplôme d'Etudes Moyennes Artistiques

DEP :	Direction des Etudes et de la Planification
DEPRO :	Direction de l'Enseignement Professionnel
DETDC :	Direction de l'Enseignement Technique Deuxième Cycle
DETPC :	Direction de l'Enseignement Technique Premier Cycle
DFFP :	Direction de la Formation des Formateurs et de la Formation Permanente
DGAS :	Direction Générale de l'Administration Scolaire
DGEP :	Direction Générale de l'Enseignement Professionnel
DGET :	Direction Générale de l'Enseignement Technique
DOBAS :	Direction de l'Orientation, des Bourses et des Aides Scolaires
DSRPI :	Document Intérimaire de Stratégie Réduction de la Pauvreté
EFTP :	Enseignement, Formation Technique et Professionnelle
ENAM :	Ecole Normale d'Administration et de Magistrature
ENBA :	Ecole Nationale des Beaux Arts
ENEF :	Ecole Nationale des Eaux et Forêt'
ENI :	Ecole Normale des Instituteurs
ENMA :	Ecole Nationale Moyenne d'Administration
ENS :	Ecole Normale Supérieure
ENSET :	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique
ENSP :	Ecole Normale Supérieure Polytechnique
EP :	Enseignement Professionnel
EPM :	Ecole Para Médicale
EPMMS :	Ecole Para Médicale et Médico-sociale
ETFP :	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ETP :	Enseignement Technique et Professionnel
FDFP :	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FPT :	Formation Professionnelle et Technique
FSS :	Faculté des Sciences de la Santé
GRP :	Groupe de Recherche et d'Actions Pédagogiques
IAFM :	Inspection Administrative, Financière et Matérielle
IIFE :	Institut International de Planification de l'Education
IDR :	Institut de Développement Rural
IGETP :	Inspection Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel
IP :	Inspection Pédagogique
ISEPS :	Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive

ISG :	Institut Supérieur de Gestion
LEM :	Lycée d'Enseignement des Métiers
LEP :	Lycée d'enseignement professionnel polyvalent
LEPA :	Lycée d'enseignement professionnel Agricole
LEPI :	Lycée d'enseignement professionnel Industriel
LEPT :	Lycée d'enseignement professionnel du Tertiaire
LTA :	Lycée Technique Agricole
LTER :	Lycée Technique d'Etat de Référence
MEFS :	Ministère de l'Enseignement Fondamental et Secondaire
MESRS :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP :	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
METP :	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
NE :	Nouvelle Espérance
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMEQUA :	Observatoire des Métiers et des Qualifications professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PATS :	Personnel administratif, technique et de service
PCET :	Premier Cycle de l'Enseignement Technique
PNRDETP :	Plan National de Redressement et de Développement de l'Enseignement
PNUD :	Programme de Développement des Nations Unies
PQP :	Passeport de qualification professionnelle
SNAT :	Schéma national d'aménagement du territoire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS ET RAPPORTS

- ❖ Denis SASSOU - NGUESSO - « La Nouvelle Espérance » Programme de société, avril 2002 ;
 - ❖ Assises Francophones de la formation professionnelle et technique : 4 cahiers :
 - *Cahier 1 = Orientations, politiques et structures gouvernementales*
 - *Cahier 2 = Gestion centrale de la Formation*
 - *Cahier 3 = Développement des programmes d'études*
 - *Cahier 4 = mise en œuvre locale de la formation.*
- Mai 1998, Bamako (MALI) ;
- ❖ METP – « Séminaire national sur la refondation de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle » - Document d'orientation, Brazzaville, 19 au 23 octobre 1998 ;
 - ❖ PNUD/UNESCO, METP, MEFS, MESRS - « Plan d'actions prioritaires à trois ans pour le secteur éducatif au CONGO », Décembre 1998 ;
 - ❖ UNESCO/O.I.T. - « Recommandations de l'Unesco et de l'O.I.T. sur l'Enseignement et la formation techniques et professionnels sur vingt et unième siècle », 2002.
 - ❖ METP – Héliodore OSSENGUE : « La refondation de l'enseignement et de la formation Professionnelle : Bilan et perspectives », METP – DGEP Brazzaville septembre 2002 ;
 - ❖ METP – « Synthèse des Tables Rondes sous sectorielles de Septembre 2002 », Janvier 2003 ;
 - ❖ Comité national de lutte contre la pauvreté - Secrétariat Technique Permanent : « Document Intérimaire de stratégie de la Réduction Pauvreté » septembre 2004 ;
 - ❖ Ministère du Plan – « Schéma National de l'Aménagement du Territoire » Octobre 2004 ;
 - ❖ Cabinet SAID - Rapport pour la création et le financement des « fonds de développement de la Formation Professionnelle » novembre 2004 ;
 - ❖ Docteur Achille OLLOY - « Eléments de contribution pour l'élaboration du Plan National de l'Enseignement Technique et Professionnel en République du Congo » Rapport au METP par le bureau sous-régional de l'UNESCO, Libreville 2004.

TEXTES JURIDIQUES

- ❖ Loi 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire N° 008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo.
- ❖ Décret n° 2003-154 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement technique et professionnel.
- ❖ Décret 2003-111 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement Technique et professionnel.

ANNEXES

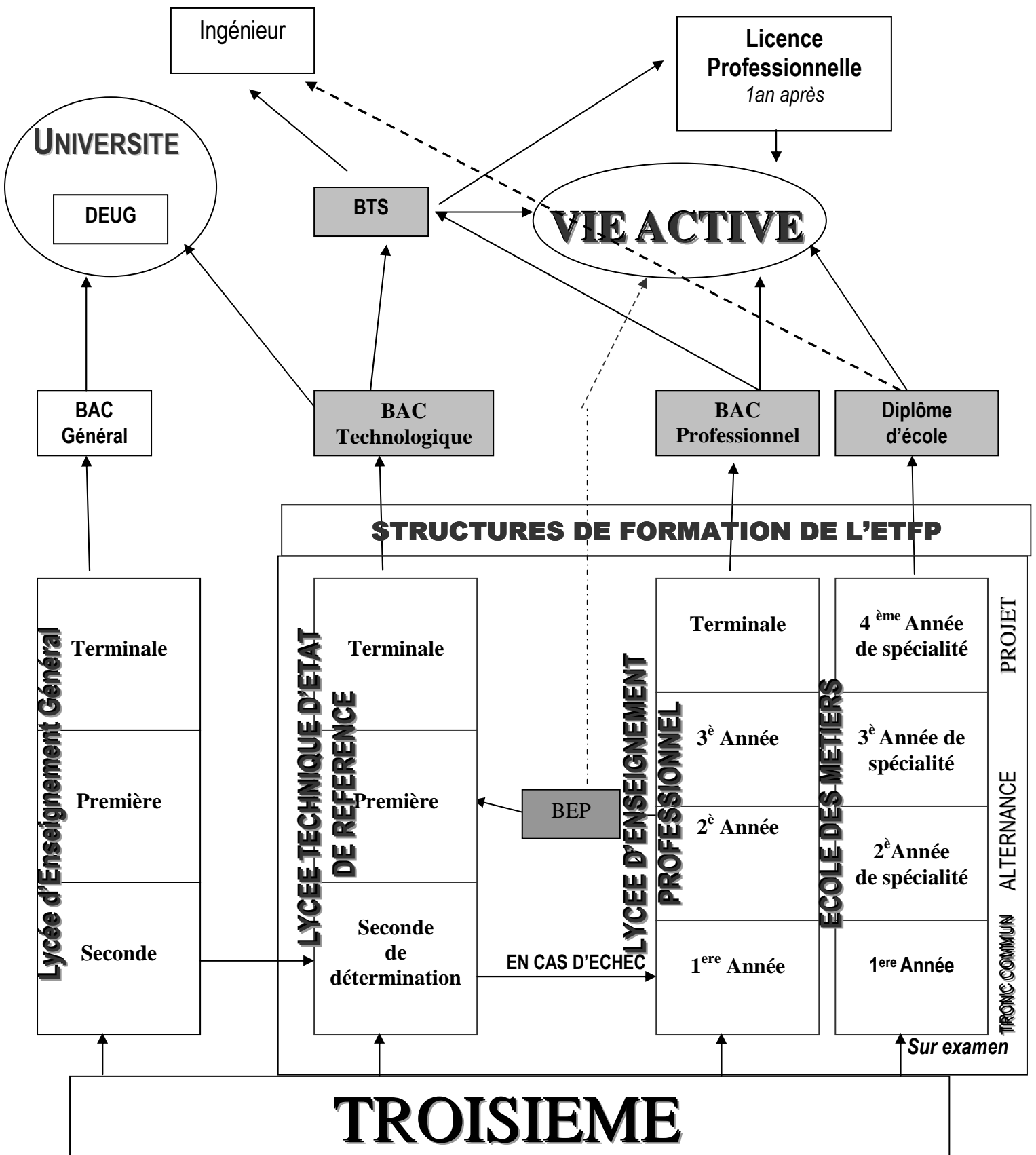
A – Le parcours scolaire avec la refondation de l'ETP

B- Les établissements de l'ETP aujourd'hui

C– Les structures de formation de l' ETP après la refondation

D- Les membres des groupes de travail du comité national sur la refondation ayant participé à la finalisation des documents.

A - PARCOURS SCOLAIRE AVEC LA REFONDATION



B – LES ETABLISSEMENTS DE L'ETP AUJOURD'HUI

TABLEAU N°01 : Comparaison entre Enseignements Primaire et Secondaire Général – Secondaire Technique

Type d'établissement	Nombre Etablis.	%	Effectif scolaire en 2003				Effectif du personnel			
			MF	%	Dont F	%	MF	%	Dont F	%
Primaire	2 143	74,13%	509 507	71,44%	245 457	74,73%	7 738	52,72%	3 362	80,12%
Secondaire 1 ^{er} cycle général	608	93,68%	137 826	84,56%	52 245	85,78%	4 010	69,80%	410	70,69%
Secondaire 2 ^{ème} cycle général	41	6,32%	25 167	15,44%	8 658	14,22%	1 735	30,20%	170	29,31%
Total secondaire général	649	22,45%	162 993	22,85%	60 903	18,54%	5 745	39,14%	580	13,82%
Secondaire 1 ^{er} cycle technique	75	75,76%	19 468	47,82%	11 399	51,63%	602	50,38%	175	68,90%
Secondaire 2 ^{ème} cycle LET	13	13,13%	15 916	39,09%	6 903	31,27%	381	31,88%	45	17,72%
Secondaire 2 ^{ème} cycle EFP	11	11,11%	5 328	13,09%	3 775	17,10%	212	17,74%	34	13,38%
Total Secondaire Technique	99	3,42%	40 712	5,71%	22 077	6,72%	1 195	8,14%	254	6,05%
TOTAL EDUCATION	2 891	100%	713 212	100%	328 437	100%	14 678	100%	4 196	100%

Tableau réalisé par le GRTM (Source : Annuaire scolaire ETP, DEP-METP, 2004)

TABLEAU N° 02 : Les Effectifs dans le secteur privé au Congo

Département	Nombre	Options	Personnel enseignant			Personnel administratif			Elèves		
			M	F	T	M	F	T	G	F	T
Brazzaville	63	Arts ménagers - Commerce - Industrie - Agriculture - Informatique	925	74	999	247	55	302	1 572	2 870	4 442
Niari (Dolisie)	2	Arts ménagers - Commerce - Industrie – Informatique - Agriculture	36	2	38	8	1	9	145	133	278
Kouilou (Pointe-Noire)	34	Arts ménagers - Commerce - Industrie – Informatique	603	69	672	129	31	160	1 458	2 186	3 644
Autres départements (Sangha)	1										
TOTAL	100		1 564	145	1 709	384	87	471	3 175	5 189	8 364

Tableau réalisé par le GRTM (Source : Direction de la Coopération, 2004)

TABLEAU N° 03 : Les établissements secondaires techniques du second cycle

N°	Etablissements	Nombre d'établissements	Effectif scolaire en 2003	Lieu de localisation	Département
1	Lycée 5 février	1	4 323	Brazzaville	Brazzaville
2	Lycée 1 ^{er} mai	1	5 726		
3	Lycée agricole Amilcar Cabral	1	167		
4	Complexe scolaire technique	1	579	Owando	Cuvette
5	Lycée technique	1	525	Oyo	
6	Lycée technique agricole	1	56	Ewo	Cuvette Ouest
7	Lycée technique Poaty Bernard	1	3 056	Pointe-Noire	Kouilou
8	Lycée technique OCH	1	809		
9	Institut Thomas Sankara	1	384		
10	CAP (CETA-LTA)	1	183	Sibiti	Lékoumou
11	Lycée technique	1	418	Dolisie	Niari
12	CSAP (CMA-CETA-Lycée Agricole)	1	260	Lékana	Plateaux
13	Lycée technique agricole	1	85	Ouessou	Sangha
TOTAL		13	16 571	Elèves	

Tableau réalisé par le GRTM (Source : DGAS – 2004)

TABLEAU N° 04 : Les établissements secondaires techniques du Premier Cycle

N°	Etablissements	Nombre d'établissements	Effectif scolaire en 2003	Lieu de localisation	Département
1	CETM	1	271	Nkayi	BOUENZA
2	CMAM	1	127	Madingou	
3	CET	1	97		
4	CETI	1	131	Mouyondzi	
5	CMA-CETA	2	207		
6	CMAM – CETF du 8 mars	2	3 023	Brazzaville	BRAZZAVILLE
7	CET de la paix	1	607		
8	CET du 1 ^{er} mai	1	767		
9	CET Théophile MBemba	1	1 369		
10	CET du 5 février	1	1 962		
11	CET de Mansimou	1	175		
12	CETM Albert Ikogne	1	312		
13	Institut des jeunes sourds	1	48		
14	CETI	1	296	Oyo	CUVETTE
15	CMI-CET	2	256	Boundji	
16	CMAM – CETF	2	476	Owando	

N°	Etablissements	Nombre d'établissements	Effectif scolaire en 2003	Lieu de localisation	Département
17	CMI –CETM	2			
18	CMA – CETA	2	110	Makoua	CUVETTE OUEST
19	CETA	1	140		
20	CETF	1	127	Ewo	
21	CETA	1	46	Okoyo	
22	CETM 12 août	1	2 015	Pointe-Noire	POINTE-NOIRE
23	CETI NGuyen Van Troy	1	1 856		
24	CETF Tambou Madeleine	1	1 467		
25	CETA de NGoyo	1	119		
26	CMAM– CETF	2	66	Sibiti	LEKOUMOU
27	CETA	1			
28	CMI – CET	2	127	Komono	
29	CET	1	38	Zanaga	
30	CMAM-CETF	2	135	Impfondo	LIKOUALA
31	CMI – CETM	2	158		
32	CMI – CETM	2	160	Dolisie	NIARI
33	CMAM – CETF	2	200		
34	CMA – CETA	2	43		
35	CMIM – CETM	2	26	Mossendjo	

N°	Etablissements	Nombre d'établissements	Effectif scolaire en 2003	Lieu de localisation	Département
36	CMI – CET	2	179	Lekana	PLATEAUX
37	CMA – CETA	2			
38	CMI – CET	2	149	Djambala	
39	CMI – CETM	2	203	Gamboma	
40	CMI	1	21	Abala	
41	CMI – CET	2	53	MPouya	
42	CMA – CETA	2	60		
43	CMIM	1	85	Boko	POOL
44	CMIM – CETM	2	43	Kinkala	
45	CMIM – CETM	2	30	Linzolo	
46	CMI – CETM	2	48	Mindouli	
47	CMA – CETA	2	105		
48	CMAM – CETF	2	140	Ouessou	SANGHA
49	CMIM – CET	2	264		
50	CETA	1	31	Elogo	
Etablissements		75	18 368 Elèves		

Tableau réalisé par le GRTM (Source : DGAS, 2004)

Tableau n°5 : Les établissements d'enseignement professionnel

N°	Etablissements	Nombre d'établissement	Effectif scolaire en 2003	Lieu de localisation	Département
1	EPMMS	1	1760	Brazzaville	BRAZZAVILLE
2	ENMA	1	1075		
3	ENI	1	647		
4	ENBA	1	205		
5	ENI	1	58	Owando	CUVETTE
6	EPM	1			
7	Ecole Jean Joseph Loukabou	1	567	Pointe-Noire	KOUILOU
8	ENI	1	285	Dolisie	NIARI
9	EPM	1	411		
10	ENEF	1	124	Mossendjo	
11	EPM	1	98	Kinkala	POOL
TOTAL		11	5230 élèves		

Tableau réalisé par le GRTM (Source : DGAS – 2004)

Tableau n°6 : Les structures de l'Enseignement Technique et Professionnel par filières et niveaux de recrutement au Congo

Spécialités	Niveau de recrutement	Etablissements ET	Etablissements EP	Nombre de localités	Lieux de localisation	Etablissements supérieurs
Agriculture – Elevage	CEPE – 5 ^{ème} BEPC – BET	CMAM – CETA	Néant - Formation empirique	16	Madingou, Mouyondzi, Brazzaville, Owando, Makoua, Ewo, Okoyo, Lékana, Pointe-Noire, Sibiti, Impfondo, Dolisie, Boko, Mindouli, Ouessou, Elogo	IDR
		LTA				
Génie civil	5 ^{ème} – BEPC - BET	CMIM – CETM – CMI – CET – LT- CETI – Institut Technique	Néant – essentiellement informel	23	Nkayi, Madingou, Mouyondzi, Brazzaville, Oyo, Boundji, Pointe-Noire, Komono, Zanaga, Impfondo, Dolisie, Mossendjo, Lekana, Djambala, Gamboma, Abala, Mpouya, Boko, Kinkala, Linzolo, Mindouli, Ouessou, Owando	ENSP

Spécialités	Niveau de recrutement	Etablissements ET	Etablissements EP	Nombre de localités	Lieux de localisation	Etablissements supérieurs
Filières industrielles	5 ^{ème} – BEPC - BET	CET – LT – CETI – Institut Technique	Essentiellement au niveau informel	14	Madingou, Mouyondzi, Brazzaville, Oyo, Boundji, Pointe-Noire, Komono, Zanaga, Lekana, Djambala, Mpouya, Owando, Dolisie, Ouessou	ENSP
Filières commerciales et administratives	5 ^{ème} – BEPC - BET	CET – LT	ENMA et au niveau informel	13	Madingou, Brazzaville, Oyo, Boundji, Pointe-Noire, Komono, Zanaga, Lekana, Djambala, Mpouya, Owando, Dolisie, Ouessou	ENAM
Filières de santé	BEPC – BET BAC	CETF	EPMMS - EPM	7	Brazzaville, Kinkala Owando, Pointe-Noire, Sibiti, Dolisie, Ouessou	FSS
Filières de l'économie forestière	BEPC - BET	Néant	ENEF	1	Mossendjo	IDR
Filières de l'enseignement	CEPE – 5 ^{ème} BEPC – BET BAC	CMAM – CETF	ENI	10	Mouyondzi, Brazzaville, Kinkala Owando, Pointe-Noire, Ewo, Impfondo, Sibiti, Dolisie, Ouessou	ENS
Filières Sports	BEPC – BET BAC	Néant sauf au niveau informel	INJS et en informel	1	Brazzaville	ISEPS
Filières musique et arts plastiques	BEPC – BET	Néant sauf en informel	ENBA et en informel	1	Brazzaville	Néant
Filières économiques, financières et Gestion	BEPC – BET BAC	LT	ENMA	6	Brazzaville, Owando, Oyo, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou	ISG
						FSE

Spécialités	Niveau de recrutement	Etablissements ET	Etablissements EP	Nombre de localités	Lieux de localisation	Etablissements supérieurs
Filières de droit et de magistrature	BEPC – BET BAC	Néant	ENMA	1	Brazzaville	FD
						ENAM
Filières information et communication	BEPC – BET BAC	Néant	ENMA	1	Brazzaville	FLSH
Filières de l'éducation spécialisée	CEPE - BET	IJSB – IAC Institut psychopédagogique.	IJSB – IAC Institut psychopédagogique	1	Brazzaville	ENS
						(PSEDA)
				95		

Tableau réalisé par le GRTM (Sources : DGAS, 2004 – Document d'orientation du séminaire sur la refondation de l'ETFP, 1998 – Achille OLLOY « Eléments de contribution pour l'élaboration du plan national de l'ETP, 2004)

ET = enseignement technique ; EP = Enseignement professionnel

Tableau n°7 : Les spécialités et les diplômes correspondants dans l'Enseignement Technique au Congo

Options	Niveau d'établissement	Spécialités ou filières	Etablissements	Diplômes
Industries	PCET	Maçonnerie, Menuiserie, Maîtrise en feuilles, Plomberie sanitaire, Mécanique générale, Mécanique Auto, Electricité, Electromécanique	CM - CET	CM = pas de diplôme CET = BET
	DCET	F1 (Construction mécanique, Dessin), F2 (Electronique), F3 (Electrotechnique), F4 (Construction mécanique, Dessin, Organisation), E (Mathématiques, Construction mécanique ou Dessin industriel)	LT	BAC
Commerce	PCET	Secrétariat, Comptabilité	CET	BET – BEP
	DCET	G1 : Sciences et Techniques Administratives), G2 (Technique quantitative de gestion), G3 (Technico-commerciale), BG (Sciences économique)	LET	BAC
Agriculture	PCET	Agriculture	CMA – CETA	
	DCET	R1 (Production végétale), R3 (Production et Santé Animale), R4 (Machinisme agricole), R5 (Economie et gestion des entreprises agricoles), R6 (Génie rural), R7 (Transformation agro-alimentaire).	LTA	BAC
Economie sociale et familiale	PCET	Puériculture, Jardinière d'enfants, Hôtellerie, Coupe Couture, Pâtisserie, Cuisine	CMAM - CETF	CMAM = pas de diplôme BET pour les CETF
	DCET	R7 (Transformation agro-alimentaire)	LTA	BAC

Tableau réalisé par le GRTM (Sources : DGAS, 2004, DEP-METP « Annuaire statistique 2002-2003 »)

TABLEAU N° 08 : Les spécialités et les diplômes correspondants dans l'Enseignement Professionnel au Congo

Options	Catégorie	Spécialité ou filière		Matières principales	Etablissement	Diplôme
Economie forestière	B	Technicien	Eaux et Forêts	1^{er} groupe (Français ou instruction civique, Mathématiques, Sciences Physiques, Comptabilité, Pisciculture et pêche, Cynégétique et chasse, Exploitation forestière, Inventaire forestier et aménagement, Technique du bois, Sylviculture) – 2^{ème} groupe (Français, Anglais, Droit forestier ou législation forestière, Commercialisation du bois, Systématique, Topographie)	ENEF	BT
Administration Générale	B	Attaché	Services Administratifs et Financiers	Planification régionale, Réglementation spéciale, Sociologie générale, Collectivités locales, Organisation et classement, Rédaction et correspondance administrative, Français, Déontologie administrative, Droit administratif, Droit constitutionnel, Economie générale, Finances publiques, Fonction publique, Psychologie sociale, Statistiques, Sociologie du travail	ENMA	DCAF
Administration du travail	B	Attaché	Services Administratifs et Financiers	Droit du travail, Hygiène et sécurité du travail, Pratique d'inspection, Normes internationales du travail, Droit administratif, Economie générale, Gestion du personnel, Rédaction et correspondance administrative, Psychologie du travail, Français, Déontologie administrative, Organisation et classement, Sociologie du travail	ENMA	DCAF
Budget	B	Attaché	Services Administratifs et Financiers	Contrôle budgétaire, Elaboration du budget, Législation financière, Ressources et dépenses publiques, Solde et pension, Collectivités locales, Comptabilité générale, Comptabilité publique, Droit administratif, Economie monétaire, Finances publiques, Mathématiques financières, Statistique, R.C.A., Déontologie administrative, Français		

Options	Catégorie	Spécialité ou filière		Matières principales	Etablissement	Diplôme
Trésor	B	Attaché	Services Administratifs et Financiers	Comptabilité d'Etat, Dépenses publiques, Recouvrement, Collectivités locales, Comptabilité générale, Comptabilité publique, Economie monétaire, Finances publiques, Voies d'exécution, Mathématiques financières, Pension de retraite, Rédaction et correspondance administrative, Statistiques, Déontologie administrative, Français		
Douanes	B	Attaché	Services Administratifs et Financiers	Droit maritime, Comptabilité administrative et douanière, Contentieux douanier, Economie douanière, Etude et recherche de la fraude, Législation douanière, Organisation et fonctionnement des services douaniers, Procédure de dédouanement, Tarif douanier, Comptabilité générale, Droit des sociétés, Economie monétaire, Mathématiques financières, Rédaction et correspondance administrative, Statistique, Déontologie administrative, Anglais, Français		
Diplomatie	B	Attaché	Services Diplomatiques	Correspondance diplomatique, Droit international public, Organisation internationale, Psychologie sociale, Rédaction et correspondance administrative, Français, Pratique diplomatique et consulaire, Relation économique internationale, Relation internationale, Sociologie politique, Organisation et classement, Déontologie administrative, Conférences et actualités internationales, Protocole et cérémonial diplomatique, Histoire et géographie.	ENMA	DCAF
Journalisme	B	Journaliste	Niveau II	Anglais, Déontologie et droit de l'information, Journal d'agence, Gestion des entreprises de presse, Pratique radiophonie, Pratique télévisuelle, Publicité et marketing, Presse écrite, Secrétariat de rédaction, Sociologie de l'information, Rédaction et correspondance administrative, Droit constitutionnel, Français, Langues nationales (Lingala, Kituba).		

Options	Catégorie	Spécialité ou filière		Matières principales	Etablissement	Diplôme
Justice	B			Casier judiciaire, Certificat de nationalité congolaise, Contentieux administratif, Droit pénal spécial, Immatriculation réglementation du commerce et crédit mobilier, Injonction de payer, Organisation des greffes, Organisation judiciaire, Scellés, Voies d'exécution, Sténographie Droit constitutionnel, Français, L'ordonnance sur requête, Déontologie administrative, Psychologie sociale, Référé		
Impôt				Comptabilité d'Etat, Dépenses publiques, Recouvrement, Collectivités locales, Comptabilité générale, Comptabilité publique, Economie monétaire, Finances publiques, Voies d'exécution, Mathématiques financières, Pension de retraite, Rédaction et correspondance administrative, Statistiques, Déontologie administrative, Français		
Musique				Français, Psychopédagogie, Education physique et sportives (inaptes), Esthétiques, Histoire de la musique, Harmonie, Orchestration, Dictée musicale, Chant, Solfège rythmique, Pratique instrumentale, Guitare, Piano, Trompette, Pédagogie pratique, Déontologie	ENBA	DEMA
Arts Plastiques				Français, Psychopédagogie, Education physique et sportive (inaptes), Etude documentaire, Travaux pratiques, Peinture, Céramique, Histoire de l'art, Anatomie artistique, Théorie des lettres et arts graphiques, Dessin modèle vivant, Décoration plane, ScuLEPture, Lettres et arts graphiques, Pédagogie pratique, Déontologie		
Précolaire				Français, Mathématiques, Psychologie, Agriculture, Histoire et géographie, Pédagogie générale, Pédagogie spéciale, Dessin, Secourisme, Législation, Déontologie, ALEPhabétisation, Histoire de l'éducation, Musique, Epreuve pratique d'animation sportive, Pratique de la classe	ENI	CFEEN

Options	Catégorie	Spécialité ou filière		Matières principales	Etablissement	Diplôme
Primaire				Français, Mathématiques, Psychologie, Agriculture, Pédagogie Générale, Pédagogie spéciale, Déontologie, Travaux Publics, Législation, Histoire et Géographie, Histoire de l'Education, Education physique et sportive, Secourisme, Alphabétisation, Musique, Pratique de la classe		
Arts ménagers				Français, Mathématiques, Psychologie, Nutrition, Broderie, Coupe/couture, Technologie des textiles, Pédagogie générale, Diététique, Puériculture, Economie domestique, Législation, Déontologie, Pratique de la classe		
SANTÉ	A	Assistant sanitaire	Santé publique	Epidémiologie, I.E.C., S.M.I., Médecine du travail, Nosologie, Démo - statistiques, Administration et aménagement	EPM -EPMMS	DECS
	A	Assistant sanitaire	Kinésithérapeute	Pathologie nerveuse, Arthrologie, Myologie, Ostéologie, Kiné – neurologie, Kiné – respiratoire, Kiné – traumatologie, Kiné – rhumatologie, Mécanothérapie, T.P. de Kiné		
	A	Assistant sanitaire	Ophthalmologie	Pharmacologie, Pathologie – hématologie, Pathologie – respiratoire, Sémio – ophtalmologie, Anatomie et physio – ophtalmologie, Soins infirmiers en ophtalmologie, Pathologie – ophtalmologie, TP ophtalmologie		
	A	Assistant sanitaire	Radiologie	Pathologie – respiratoire, Traumatologie, Radio – anatomie, Radio – protection, Radio – thérapie, Electricité, Techniques de radiologie, Examens spéciaux, Radio biologie, TP radio		
	A	Assistant sanitaire	stomatologie	Pharmacologie, Pathologie – endocrinienne, Pathologie – dentaire, Pathologie – buccale, Chirurgie buccale, Dentisterie opératoire, Anatomie – physio – crano faciale, Soins infirmiers en stomatologie, TP en stomatologie		
	A	Assistant sanitaire	Anesthésie REA	Pharmacologie, Pathologie – respiratoire, Pathologie – cardio – vasculaire, Appareillage ou technique, Techniques anesthésiques, Réanimation, Pharmaco - anesthésique, TP anesthésique		
	A	Assistant sanitaire	ORL	Pharmacologie, Pathologie – respiratoire, Sémio – ORL, Pathologie – ORL, Anatomie et physiologie, Soins infirmiers en ORL, TP en ORL		
	A	Technicien supérieur	Pharmacie	Pharmacologie, Pharmacognosie, Chimie – thérapeutique, Galénique, Biochimie, Législation et gestion pharmaceutique, Toxicologie, TP en Pharmacologie		
	B	Infirmier d'Etat	Généraliste	Soins infirmiers en médecine, Soins infirmiers en chirurgie, Médecine, Chirurgie, Administration, Pharmacologie, Santé publique, Pédiatrie, Epidémiologie, Gynécologie, Obstétrique, TP médecine, TP chirurgie, TP Bloc		

Options	Catégorie	Spécialité ou filière		Matières principales	Etablissement	Diplôme
	B	Sage femme	Accoucheuse	Nutrition, Pédiatrie, S.M.I., I.E.C., Pharmacologie, Soins obstétricaux, Gynécologie, Anatomie obstétricale, Pathologie obstétricale, Physiologie obstétricale, TP obstétrique, TP diététique		
	B	Technicien qualifié	Laboratoire	Immunologie, Mycologie, Biochimie, Physiologie, Bactériologie, Hématologie, Parasitologie, Administration, TP Biochimie, TP immunologie, TP bactériologie, TP parasitologie		
	B	Assistant	Social	Méthodologie du service social, Sociologie de développement, Droit du travail et sécurité sociale, Psychologie sociale, Français, Administration, Démographie, Développement communautaire, E.G.P., I.E.C.		
	B	Secrétaire principal	Administration socio-sanitaire	Comptabilité, Organisation et classement, Rédaction et correspondance administrative, Sécurité sociale, Techniques de gestion, Statistiques, Droit administratif, Français, Planification sanitaire		
	B	Préparateur	Pharmacie	Pharmacologie, Pharmacognosie, Galénique, Chimie thérapeutique, Biochimie, Législation, TP de pharmacologie		

TABLEAU N° 9 : Résultats du baccalauréat technique de 1973 à 2004

SESSIONS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	POURCENTAGE
1973		2.576	1.332	51,71%
1974	3.538	3.312	1.259	38,01%
1975	4.593	4.302	1 813	42,14%
1976	5.365	5.178	1 514	29,24%
1977	7.038	6.607	2 535	38,37%
1978	8.130	7.840	2 039	26,01%
1979	9.996	9.516	2 537	26,66%
1980	12.136	11.163	2 671	23,93%
1981	13.373	12.494	2 609	20,88%
1982	13.964	12.973	2 572	19,83%
1983	15.748	14.206	3 637	25,60%
1984	16.671	15.532	2 426	15,62%
1985	18.205	17.113	2 548	14,89%
1986	17.749	16.733	3 314	19,81%
1987	17.211	16.328	2 220	13,60%
1988	15.695	15.251	2 661	17,45%
1989	14.624	14.297	3 190	22,31%
1990	14.025	13.658	3 272	23,96%
1991	13.730	13.390	2 847	21,26%
1992	14.933	14.925	3 188	21,36%
1993	16.628	16.600	4 586	27,63%
1994	20.113	20.107	5 176	25,74%
1995	21.789	21.418	7 425	34,67%
1996	23.808	23.462	5 680	24,21%
1997	8.146	7.934	2 897	36,51%
1998	7.121	7.029	2 798	39,81%
1999	3.840	3.802	1 915	50,37%
2000	5.062	4.983	1 319	26,47%
2001	5.363	5.264	2 445	46,45%
2002	5.497	5.357	2 916	54,34%
2003	7.634	7.545	2 006	26,59%
2004	10.231	10.114	3 219	31,83%

C – LES STRUCTURES DE FORMATION DE L' ETP APRES LA REFONDATION

**TABLEAU I : STRUCTURES DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL APRES LA REFONDATION**

Département	Cycle de formation professionnelle qualifiante	2e cycle secondaire technique et professionnelle							Total
	CEFA	LEPA	LEPI	LEPT	LEP	LTER	E.M	E.P./CFDC	
Kouilou	8	0	2	0	1	1	3	1	15
Niari	13	0	1	0	0	0	3	1	18
Lékoumou	5	1	0	0	0	0	0	0	6
Bouenza	7	0	0	0	1	0	2	0	10
Pool	11	1	0	0	0	0	0	1	13
Brazzaville	9	1	1	1	1	1	3	4	21
Plateaux	7	1	0	0	1	0	1	0	10
Cuvette	9	1	0	0	1	1	1	1	14
Cuvette Ouest	4	0	0	0	1	0	0	0	5
Sangha	6	0	0	0	1	0	1	0	8
Likouala	3	0	0	0	1	0	1	0	5
Total	81	5	4	1	8	3	15	8	125

TABLEAU II - REPARTITION DES CEFA PAR DEPARTEMENT INSPIRE DU MODELE SONGHAI

Pôle urbain	Localités	Département	Nombre
Pointe - Noire	Pointe – Noire 1 (Ex. CETM 12 août), Pointe-Noire 2 (Ex.CETI NGuyen Van Troy), Pointe-Noire 3 (Ex.CETF Tambou Madéleine), Pointe-Noire 4 (Ex.CETA de NGoyo), Madingo-NKayes, MVouti, Kakamoueka et Bilala.	Kouilou	8
Dolisie	Dolisie 1 (Ex.CMI/CETM), Dolisie 2 (Ex.CMAM/CETF), Dolisie 3 (Ex.CMA/CETA), Kibangou, Makabana, Banda, Londela-NKayes et Kimongo	Niari	14
Mossendjo	Mossendjo, Yaya, Mougoundou Sud, Nyanga, Mbinda et Mayoko		
Sibiti	Zanaga, Sibiti, Komono, Bambama	Lékoumou	4
Nkayi	Nkayi, Madingou, Boko-Songho, Loutété, Mouyondzi, Mfouati, Loudima	Bouenza	7

Pôle urbain	Localités	Département	Nombre
Brazzaville	Brazza 1 (Ex.CMAM/CETF du 8 mars), Brazza 2(Ex.CET de la Paix), Brazza 3 (Ex.CET du 1 ^{er} mai), Brazza 4 (Ex.CET Théophile MBemba), Brazza 5 (Ex.CET du 5 février), Brazza 6 (Ex.CET de Mansimou), Brazza 7 (Ex.CET Albert Ikogne), Brazza 8 (MFileu-Gamaba)	Brazzaville	8
Espace polarisé par Brazzaville	Mbanza-Ndounga, Vindza, Mayama, Kindamba, Goma Tsé-tsé et NGabé	Pool	6
Kinkala	Kinkala, Boko, Mindouli, Linzolo, Kibouendé,	Pool	5
Djambala	Djambala, Lékana et Mpouya,	Plateaux Cuvette (sud)	12
Oyo / Ollombo	Oyo, Ollombo, Abala, Gamboma, Makotimpoko, Boundji, Mossaka, Loukoléla, Etoumbi		
Owando	Owando, Makoua et Ntokou	Cuvette (Nord)	4
Ewo	Ewo, Okoyo, Mbomo et Kellé	Cuvette-Ouest	4
Ouessou	Ouessou, Sembé, Souanké et Elogo	Sangha	6
Impfondo	Impfondo, Betou, Dongou et Epéna	Likouala	3
Total			81

TABLEAU III - REPARTITION DES ETABLISSEMENT DU SECOND CYCLE PAR DEPARTMENT

N°	Département	LEP	LEPI	LEPT	LEPA	LTER	Total
1	<i>Likouala</i>	Impfondo	0	0	0	0	1
2	<i>Sangha</i>	0	0	0	Ouessou	0	1
3	<i>Cuvette</i>	Owando, Oyo	0	0	0	Oyo	3
4	<i>Cuvette Ouest</i>	0	0	0	Ewo	0	1
5	<i>Plateaux</i>	Djambala	0	0	Lékana	0	2
6	<i>Brazzaville</i>	5 février	1 ^{er} Mai	1 ^{er} Mai	Amilcar cabral	Brazza	5
7	<i>Pool</i>	Kinkala	Boko	0	Kibouendé	0	2
8	<i>Bouenza</i>	NKayi	0	0	0	0	1
9	<i>Niari</i>	0	Dolisie	0	0	0	1
10	<i>Lékoumou</i>	0	0	0	Sibiti	0	1
11	Kouilou	Pointe-Noire	Pointe-Noire	0	0	Pointe-Noire	3
TOTAL							22

TABLEAU IV - REPARTITION DES ECOLES DES METIERS PAR DEPARTEMENT

Département	Type	Localisation	Nombre
<i>Kouilou</i>	Ecole des Métiers de la Mer et de la pêche industrielle	Pointe-Noire	3
	Ecole des Métiers de l'industrie, des Mines et du Pétrole	Madingo-NKayes	
	Ecole des Métiers des Transports maritime et ferroviaire, de la Logistique et de la marine marchande	Tchiamba-NZassi	
<i>Niari</i>	Ecole des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics	Dolisie	3
	Ecole des métiers des eaux, forêt et environnement	Mossendjo	
	Ecole des métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des produits carnés et agricoles	Makabana	
<i>Bouenza</i>	Ecole des Métiers de la Biochimie et de l'Agro-industrie	Nkayi	2
	Ecole des métiers du génie climatique, de la productique et de l'électricité industrielle	Mouyondzi	
<i>Brazzaville</i>	Ecole des Métiers de la Ville et de l'Aménagement du Territoire	Brazzaville	3
	Ecole des Métiers de l'Economie Sociale et Familiale, des Arts graphiques et des technologies de l'information et de la communication	Brazzaville	
	Ecole des métiers de la banque, de l'assurance et du courtage	Brazzaville	
<i>Cuvette</i>	Ecole des Métiers des Transports terrestre, fluvial et aérien, du Transit et de la maintenance	Ollombo	2
	Ecole des métiers de la Pêche Continentale et de l'économie fluviale	Mossaka	
<i>Sangha</i>	Ecole des métiers du travail du bois et de la commercialisation des produits forestiers	Ouessou	1
<i>Likouala</i>	Ecole des métiers des eaux, de la forêt et de l'environnement	Enyellé	1
Total			15

**TABLEAU V - REPARTITION DES ECOLES PROFESSIONNELLES
PAR DEPARTEMENT**

Département	type	Localisation	Nombre
kouilou	Complexe de formation professionnelle et de développement des Compétences	Pointe- Noire	1
Niari	Complexe de formation professionnelle et de développement des Compétences	Dolisie	1
Brazzaville	Ecole Nationale d'instituteurs	Brazzaville	4
	Ecole nationale moyenne d'administration		
	Ecole nationale des beaux arts		
	Ecole paramédicale et médico-sociale		
Pool	Complexe de formation professionnelle et de Développement des Compétences	Kinkala	1
Cuvette	Complexe de formation professionnelle et de Développement des Compétences	Owando	1
Total			8

TABLEAU VI - PLANIFICATION DES STRUCTURES NEES DE LA REFONDATION

Structures	Modernisation		Construction								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
CEFA	5	19	18	6	6	4	6	5	6	6	81
LEP	4	6	5	1	1	1	1	0	0	0	19
EM	3	2	2	2	2	1	1	1	1	0	15
LTER	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
EP	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
CFPDC	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	4
Total établissements	12	31	26	10	10	7	9	7	7	7	126

D- Les membres des groupes de travail du comité national sur la refondation ayant participé à la finalisation des documents.

GROUPE DE TRAVAIL N°1 : DOCUMENT STRATEGIQUE DE POLITIQUE GENERALE.

- Chef de Groupe : **Monsieur Eugène NGANGOUE**, Présidence de la République - Attaché Industrie et Développement du secteur privé ;

- Secrétaire : **Monsieur Edouard NZINDO**, FETRASSEIC - Secrétaire Général

- Rapporteur : **Monsieur Jacques MABIALA**, METP/DGAS - Directeur Départemental Brazzaville

Cellule Technique N°1 : Cadre Institutionnel et Juridique

- Chef de Cellule : **Monsieur Séraphin SOUMBOU**, METP/DGAS - Directeur de l'Administration Scolaire.

- Secrétaire : **Monsieur David ITOUIBA-DNGUILI**, Conseil National de Sécurité - Chef de Service chargé des Ressources Humaines

- Rapporteur : **Monsieur Jean-Baptiste MAVOUNGOU-SOUAMI**, Ministère des PME et Artisanat - Conseiller juridique

- Membres :

- **Monsieur Michel NKOUKA**, Union Congolaise des PME - Vice-président, PDG de la société ENTRACO
- **Monsieur Frédéric NZALAKANDA**, Syndicat national des opérateurs économiques et commerçants - Vice-président

Cellule Technique N°2 : Gestion Centrale de la Formation Professionnelle et Technique

- Chef de Cellule : **Monsieur Jacques SAMBA**, METP/DGET - Directeur Général de l'Enseignement Technique

- Secrétaire : **Monsieur Jean MBANZI**, METP - Chef de Service Etudes et Planification

- Rapporteur : **Monsieur Jean-Baptiste Richard MOUNGUELLET**, METP/DGAS - Proviseur Lycée technique du 1^{er} Mai

- Membres :

- **Monsieur Firmin EMANA**, Fédération Congolaise des Associations Professionnelles des Artisans et Métiers - Président
- **Monsieur Albéric MAHINDOU**, Association Personnels Administration Scolaire et Universitaire (APASU) - Président.
- **Monsieur Gaspard DINGHANI**, Ministère Construction, Urbanisme et Habitat - Directeur Contrôle et Orientation.
- **Monsieur Michel ADDA**, Ministère Développement Industriel - Conseiller Technique
- **Madame Véronique NZOUZI**, Fondation Congo Assistance

Cellule Technique N°3 : Valorisation de la Condition Enseignante

- Chef de Cellule : **Madame Agnès Valérie MOUNTOU**, METP/IGETP - Inspectrice générale

- Secrétaire : **Monsieur Gaston KIAMONA DIOKO**, Ministère de l'Agriculture - Chef de division Cultures vivrières

- Rapporteur : **Monsieur Joseph BISSANGA-BILENGUE**, Sénat - Conseiller à l'éducation

- Membres :

- **Monsieur Bernard AHQUE**, METP/DGAS - Proviseur du lycée technique 5 février
- **Monsieur Roger PACKA**, PRIMATURE - Conseiller

Cellule Technique N°4 : Nouvelle Approche Pédagogique

- Chef de Cellule : **Monsieur Maurice BANOUKOUTA**, METP/IGETP, Inspecteur pédagogique
- Secrétaire : **Madame Marie MASSOUAMA-VOUALA**, METP/DGEP - Directrice de l'ENI Brazzaville
- Rapporteur : **Monsieur Jacques MAYASSI**, METP/DGEP - Directeur de l'enseignement professionnel
- Membres :
 - **Monsieur Emile MBOUKOU**, METP/CAB - Attaché à l'enseignement technique
 - **Monsieur Honoré TCHIKOUNZI**, METP/IGETP - Inspecteur départemental Brazzaville
 - **Monsieur Félix NTSIANGANA**, METP/DGAS - Proviseur du lycée technique agricole Amilcar Cabral Brazzaville
 - **Monsieur André NIAMBI**, Haut Commissariat à l'Instruction Civique et à l'Education Morale - Conseiller
 - **Monsieur Francis Hochard TELA**, METP/IGETP - Chef de projet LRAP

Cellule Technique N°5 : Mise en œuvre locale de la Formation Professionnelle et Technique

- Chef de Cellule : **Monsieur Jean NGAKOSSO**, METP/DGET - Directeur de l'enseignement technique 2^{ème} cycle
- Secrétaire : **Madame Séraphine BATAMIO née MATONDO**, METP/IGETP - Inspectrice départementale
- Rapporteur : **Monsieur Guy OKANA**, Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants - Attaché socio-culturel
- Membres :
 - **Monsieur Pierre MILANDOU**, Ministère Travail, Emploi et Sécurité Sociale/ DNEMO - Chef de service
 - **Monsieur Anthelme ALLAM-MBALLAM POUOM**, Syndicat national élèves et étudiants congolais - Vice-président
 - **Monsieur Saturnin Jean-Claude NTARI**, PRIMATURE - Conseiller
 - **Monsieur Jean-Michel KOUTIMA-BANZOUZI**, Présidence de la République - Conseiller ETP

Cellule Technique N°6 : Partenariats National et International

- Chef de Cellule : **Monsieur Jean-Jacques SAMBA**, UNICONGO - Secrétaire général
- Secrétaire : **Madame Honorine NZOULA**, Ministère Coopération au développement - Chef de service
- Rapporteur : **Madame Bernadette MIASSOUASSOUANA**, Association Action Educatrices pour le Développement - Présidente
- Membres :
 - **Monsieur Auguste NGABIRA**, Union nationale des opérateurs économiques, Vice-président
 - **Monsieur Daniel ONDIA**, Chambre nationale Commerce, Industrie, Agriculture et Métiers - Secrétaire Général
 - **Madame Nicole Geneviève MBOKO**, Artisan, Chef d'atelier de couture
 - **Monsieur Brice Hilaire DOUNOUNOU**, Syndicat UNAPEECO - Président
 - **Monsieur Sylvain MOUYI-KOUD**, Conseil supérieur du patronat congolais - Vice-président

Cellule Technique N°7 : Mise en place du dispositif de financement de la Formation Professionnelle et Technique

- Chef de Cellule : **Monsieur Joseph Auguste KOSSO**, METP/DGAS, Directeur administratif et des affaires financières
- Secrétaire : **Monsieur Magloire Emilien-Doctrové SATHOUD**, METP/IGETP, Inspecteur administratif et affaires financières
- Rapporteur : **Monsieur Etienne KANDUKOUNOU**, Union nationale des opérateurs économiques – Vice-président
- Membres :
 - **Monsieur David NTSIBALI**, METP/DGET – Directeur administratif et affaires financières
 - **Monsieur Hadock A. MALONGA MATOUNGA**, METP/DGEP – Directeur administratif et affaires financières
 - **Monsieur Guy Romain KINFUISSA**, Société SOGEN – Secrétaire Général
 - **Monsieur Aliou KANE**, Communauté islamique du Congo, Secrétaire général des écoles conventionnées
 - **Monsieur Bonnaire MBE**, Ministère Economie, Finances et Budget – Chargé des Ressources Humaines
 - **Monsieur Théophile SAMBA**, Union congolaise des PME – Président

GROUPE DE TRAVAIL N°2 : LOIS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

- Chef de Groupe : **Monsieur Dominique NANITELAMIO**, Ministère PME, Artisanat – Directeur des analyses économiques et de la législation
- Secrétaire : **Colonel François KIPOUTOU**, Ministère Reformes foncières et Préservation du patrimoine public – Conseiller juridique
- Rapporteur : **Monsieur Gaston DZONDHAULT**, METP/CAB - Point focal ADEA

Cellule Technique N°1 : Loi d'orientation

- Chef de Cellule : **Monsieur Jean-Marie MONTSAGNA**, METP/DGAS, Directeur général de l'administration scolaire
- Secrétaire : **Monsieur Christophe POATY**, Syndicat FENATREC – Président Commission nationale de suivi et de vérification
- Rapporteur : **Madame Madeleine NIANGUI**, METP/DGET – Directrice de l'enseignement technique 1^{er} cycle.
- Membres :
 - **Monsieur Jean-Michel OBAKANDAKA**, Syndicat SYNEECO, Président
 - **Monsieur Etienne IBEAHO**, Ministère Travail, Emploi et Sécurité Sociale/ ONEMO
 - **Gaston SAMBA**, Présidence de la République - Consultant juridique
 - **Martin DJOUOB**, Ministère de la Santé et de la population – Conseiller technique et point focal OCEAC

Cellule Technique N°2 : Loi de programmation

- Chef de Cellule : **Monsieur Dieudonné KINFOKO**, METP/CAB – Directeur des études et de la planification
- Secrétaire : **Monsieur Albert DILOU**, Ministère Economie, Finances et Budget – Chef de Bureau/ Direction Réglementation et Contentieux

- Rapporteur : **Monsieur Christian MALONGA**, Syndicat MEEC – Président national

- Membres :

- **Monsieur Philomène NZILA née MBATA**, METP/CAB – Agent de la Direction des études et planification
- **Monsieur Jean-Claude EBATA**, Ministère Economie, Finances et Budget – Direction générale contrôle financier

GRUPE DE TRAVAIL N°3 : 1^{er} PLAN DECENNAL DE REDRESSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ETP.

- Chef de Groupe : **Monsieur Michel MOUANGA**, Ministère Travail, Emploi et Sécurité Sociale – Chef Centre de Formation Professionnelle

- Secrétaire : **Madame Louise Héliodore OSSENGUE**, METP/DGEP – Directrice générale de l'enseignement professionnel

- Rapporteur : **Madame Sylvie Andrée BOULHOUD**, METP/CAB – Conseiller au développement durable

Cellule Technique N°1 : Loi instituant le 1^{er} Plan décennal

- Chef de Cellule : **Monsieur Nestor DIELLA**, METP/CAB – Conseiller à l'enseignement technique

- Secrétaire : **Monsieur Léonide BIHANGOU**, Ministère de la Sécurité et de l'Ordre Public – Attaché aux ressources documentaires

- Rapporteur : **Monsieur Privat NDOUKOU**, Syndicat SYNEECO – Vice-président

- Membres :

- **Monsieur TSIBA**, METP/CAB – Attaché administratif et juridique
- **Monsieur Elie KENGUE**, Ministère Primaire, Secondaire et Alphabétisation – Conseiller pédagogique
- **Monsieur François DIAKABANA**, METP/CAB – Econome GET Albert Ikogne

Cellule Technique N°2 : Gestion Centrale de la Formation Professionnelle et Technique

- Chef de Cellule : **Monsieur Gaston MBOU-GOUBILI**, METP/CAB – Conseiller à l'enseignement technique

- Secrétaire : **Monsieur Landry GAMBIKY**, Union congolaise des PME, Secrétaire général

- Rapporteur : **Monsieur Pascal ANKOMOLE**, METP/DGET – Chef de service Ressources Humaines

- Membres :

- **Monsieur Cyr YABBAT-NGO**, METP/CAB – Attaché à la documentation
- **Monsieur Jacques LEMBISSA**, METP/DGEP,
- **Monsieur BAKALE Théogène**, METP/CAB – Membre du groupe restreint de travail sur la refondation